VOL. XIII—No 1 MONTREAL, DIMANCHE 20 FEVRIER 1916

Abonnements par la poste :

CANADA $2.00
ETATS-UNIS $2.50
UNION POSTALE $2.50

LE NUMERO . . . . . 5 sous

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE

Rédaction et administration :
43 RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL.

TÉLÉPHONES :
REDACTION : Main 7460.
ADMINISTRATION: Main 7461.

REDIGE EN COLLABORATION — DROIT AU BUT — *Directeur :* PIERRE LABROSSE

DERRIÈRE LES CURÉS

Celle qu'ils jouent

Il se joue de ce temps-ci, dans notre province, entre politiciens, une comédie grotesque, si elle n'était dégoûtante.

Politicailleurs et politiciens, petits et grands, bleus et rouges, cherchent les uns et les autres à se mettre en mauvaise posture, réciproquement, aux yeux du clergé, puis à se servir de ses paroles, tronquées et dénaturées, pour pousser leurs affaires jingoes ; ils affichent à son égard un respect qu'ils n'ont pas toujours eu et dont ils se débarrasseront, quand ils croiront y trouver leur avantage, et devoir se décharger sur lui des reproches que le peuple pourrait alors leur adresser.

Le *Soleil*, le *Canada*, la *Patrie* excellent à cette manoeuvre, tout en y cherchant, chacun de son côté, l'avantage de son parti politique et des armes contre le parti adverse. Les hâbleurs de hustings et les sergents recruteurs se couvrent à tout propos des paroles et des actes de nos prêtres, pour peu que tout cela paraisse favorable à la participation officielle du Canada à la guerre. Et la *Patrie*, notamment, en est rendue à ne pouvoir écrire vingt lignes sur la guerre sans sortir de son encrier un bout de mandement de nos évêques ou des phrases tronquées qu'elle prête à des dignitaires ecclésiastiques.

Le radicalisme d'autrefois

Le radicalisme et les velleités d'anticléricalisme de nos politiciens rouges avancés, sentiments qui perçaient dans leurs discours et dans leurs journaux, et l'anticléricalisme timide mais ardent que traduisaient en leur particulier tel et tel de ces politiciens bleus ou rouges qui, aujourd'hui, ne parlent qu'avec des mines confites des prêtres, des évêques et de la salutaire influence du clergé canadien-français, tout cela n'est plus de mise, pour l'heure. Et ces gens, qui s'entendent comme larrons en foire, pour pousser leurs petites affaires de bottes et de fournitures militaires, parlent à tout propos et hors de propos du clergé, — surtout hors de propos. Ceux-là même qui proféraient sans cesse les gros mots d'*ingérence cléricale* et d'*influence indue*, qu'il s'agît de n'importe quelle démarche d'un prêtre de nature à leur déplaire, ou des réflexions d'un membre du clergé qui ne fûssent pas à leur goût, — ceux-là sont aujourd'hui les premiers à se féliciter de ce qu'un curé se soit, par exemple, montré dans une assemblée de recrutement et à regretter qu'il n'y en ait pas plus qui montent en chaire et fassent à leurs ouailles des sermons les poussant au régiment.

Si naguère un curé croyait de son devoir de mettre en garde ses paroissiens contre tel ou tel journal, qu'il estimait malhonnête ou dangereux pour les principes religieux, ces mêmes gens criaient comme des écorchés. S'il se trouvait un prêtre pour dire que tel journal, par contre, lui semblait offrir d'excellentes garanties au point de vue de la moralité, vite, ces mêmes politiciens s'exclamaient qu'il y avait là ingérence cléricale impardonnable, abus monstrueux, ils ne parlaient rien moins que de saisir l'autorité civile et religieuse de toute cette question.

Aujourd'hui ? Aujourd'hui, tout est changé, pour un temps du moins, et en apparence.

Qu'un membre du clergé dise à ses jeunes gens qu'ils ne sont pas dans l'obligation stricte de s'enrégimenter, vous entendrez protester tous les siens. Qu'un prêtre, par contre, pour des motifs quelconques, paraisse à côté de politiciens et de farceurs sur une estrade et réclame avec eux l'enrégimentation de la jeunesse, au nom de la religion et des intérêts du clergé, ils ne feront pas mine de se douter qu'il outrepasse sa mission, ils se serviront de ses paroles pour répondre à leurs critiques et, à tout propos, ils vous les déverseront sur la tête comme une justification irréfutable de leur conduite.

Le Canada et le Soleil

Qui ne connaît l'histoire passée des deux organes libéraux du Québec, le *Canada* et le *Soleil* ?

Le premier eut, pendant des années, pour directeur, un des esprits les plus avancés du parti libéral québécois, radical nettement anticlérical, ne perdant pas une occasion de pousser dans son journal ses idées et ses théories fallacieuses. Ce journal affiche encore assez souvent, depuis le départ de M. Godfroy Langlois pour le *Pays*, puis pour la Belgique, des tendances archi-libérales, au sens doctrinaire du mot. Et l'on ne peut dire que ce soit un journal qui ménage outre mesure les curés en temps ordinaire.

Le deuxième, fils naturel de l'*Electeur*, interdit par l'épiscopat, n'a jamais été, non plus, fort entiché du clergé et il ne s'est pas souvent fait faute de lui allonger quelques coups sournois de griffes, quand il a cru que ce pouvait être à son avantage.

Or donc, il y a quelques semaines, un politicien bleu, attaché aux *"fortes lignes de parti"* et qui parle souvent de manière inconsidérée, a eu, à Québec, à propos des fabriques et des prêtres, une boutade du dernier mauvais goût, — mais qui, dans la bouche d'un libéral, eût semblé au *Soleil* et au *Canada* assez bénigne pour ne pas être relevée. Leurs lecteurs n'en auraient jamais entendu parler, dans ce cas, tout comme l'*Evènement*, du reste, n'en a pas soufflé mot aux siens, parce que la boutade venait de M. Cousineau, au lieu que si elle fût venue de M. Taschereau ou de M. Perron... !

Quelques heures plus tard, le *Canada* faisait une leçon à M. Cousineau, pour cette expression, — leçon qu'il eût méritée de la part d'un journal comme l'*Action Catholique*, mais que le *Canada* n'avait guère le droit de lui faire, parce que lui et ses amis n'ont pas souvent été indemnes de tout reproche, sur la manière dont ils traitaient le clergé... avant la guerre.

Et quelques jours plus tard aussi, l'autre compère, le *Soleil*, mettait en vedette le mot de M. Cousineau, dans un article dirigé contre l'*Evènement*, dont le crime avait été de dénoncer, à peu de temps de là, *"les radicaux dissimulés dans le parti libéral"*.

Cette vertueuse attitude du *Canada*, cette indignation apparente du *Soleil*, cette tirade de l'*Evènement*, ont pu porter quelque fruit dans les âmes naïves. Mais les esprits avertis n'ont vu là qu'une autre manifestation de l'hypocrisie sournoise de ces comédiens de partis, empressés à reprocher à leurs voisins des actes ou des expressions qui ne les eussent pas si fort scandalisés en d'autres temps, où dont ils ne s'alarmeraient pas trop, pas du tout même, vinssent-ils d'un ministre libéral ou d'un politicien rouge. Ils eussent plutôt trouvé courageux, en ces temps, le mot qu'ils soulignent aujourd'hui avec tant d'ardeur, — au bénéfice, s'imaginent-ils, de leurs intérêts politiques.

Le danger de cette exploitation

Cette exploitation du respect sincère que la masse des Canadiens-français entretient à l'endroit de son clergé, de ce qu'il fait et dit, est une des comédies les plus répugnantes qu'il soit donné de voir se jouer sur nos tréteaux politiques.

Elle constitue un véritable danger pour l'avenir, — pour notre clergé, tout comme pour la survivance du respect qu'ont à son égard les Canadiens-français. *"Viendra un temps, qui n'est peut-être pas loin, où le peuple ouvrira enfin les yeux. Il verra alors l'abime sans fond où on aura voulu le précipiter. C'est alors qu'il cherchera de ses yeux terrifiés les coupables et leurs complices. Et comme nos politiciens ne sont jamais à court d'expédients, ils auront tôt fait de s'abriter derrière notre clergé canadien, et, le montrant d'un geste indigné, ils s'écrieront, la joie dans le coeur : "Mais est-ce notre faute à nous ? Les prêtres nous poussaient dans le dos !"* (*Le Progrès du Golfe.*)

Ce danger, il sera d'autant plus grand que, de fait, pendant des semaines, une feuille dont on interprète à tort ou à raison les articles comme traduisant l'opinion de nos autorités religieuses, a publié des articles en faveur de la participation à la guerre dont nos politiciens se serviront comme bouclier pour détourner d'eux la fureur populaire ; il s'accentuera aussi du fait que de nos ministres, partout où ils ont parlé en faveur du recrutement, se sont empressés, afin de protéger leurs derrières, d'essayer de compromettre nos prêtres et nos évêques et de les représenter comme des ultra-impérialistes.

Bleus et rouges cherchent donc à tour de rôle à se placer en excellente posture auprès du clergé, à décrier auprès de lui le parti adverse. Et tous ensemble, ils s'accordent pour le mettre d'avant, le charger de responsabilités qui leur incomberaient, ils se préparent en quelque sorte, tout en lui faisant de belles façons, à tenter d'en faire leur bouc émissaire, pour le jour où le peuple canadien-français, mécontent des conséquences de cette guerre-ci, voudrait leur reprocher de l'avoir conduit dans la fondrière où nous nous enlisons rapidement, pour en sortir, Dieu sait quand !

La pièce dure depuis bientôt dix-huit mois. Il n'appert pas que nous en soyons au dernier acte. Nos politiciens ne trouvent pas qu'ils soient assez bien cachés déjà derrière les soutanes dont ils veulent se faire plus tard une protection contre l'électeur mécontent. Les episodes de la comédie se multiplieront, s'il n'en tient qu'à ces gens. Hypocrites et fourbes, ils seront ensuite les premiers à s'exclamer, devant le peuple : "Tes prêtres t'ont livré ! Nous les avons suivis, c'est notre seul crime. Punis-nous si tu veux, mais, eux, les grands coupables, punis-les aussi!"

Et que fera alors le peuple, ainsi berné, ainsi joué par ceux qui, dans leur for intérieur, maudissent les curés chaque fois que ceux-ci ne sont pas, — pour notre plus grand bien moral, — tout à fait de leur opinion et le laissent paraitre, si peu cela soit-il ?

Pierre LABROSSE.

QUE SERA LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL ?

Un coup d'oeil sur les quartiers remaniés démontre que les Non-Anglais gagneront 3-4 d'un échevin.—Proportion française et non-française aujourd'hui et ce qu'elle sera d'après le projet de Sir Lomer.

Au cours de la discussion au comité des bills privés, à Québec, sur le projet de sir Lomer, divisant la ville en vingt quartiers, qui fut adopté, l'échevin Ménard a dit au premier ministre qu'il se faisait "le complice de l'élément anglais qui ne veut autre chose que la réduction de l'influence française à Montréal", ajoutant que M. Gouin avait "conservé tous les petits quartiers anglais, sacrifiant dix échevins anglais contre un français".

Dans quelle mesure ces reproches sont-ils justifiés ? Pour pouvoir répondre à cette question que tout le monde se pose, nous donnons aujourd'hui, en primeur, un tableau complet des nouveaux quartiers avec le nombre d'électeurs de langue française et ceux qui parlent d'autres langues, y compris les Anglais, les Irsaélites, les Italiens, les Polonais, les Syriens, etc., etc., chacun à l'exception de S.-Denis et de Ahuntsic-Bordeaux où il faudra enlever à l'un pour donner à l'autre peut-être 300 ou 400 électeurs, ce qui ne changera pas cependant nos déductions.

Actuellement la représentation au conseil municipal est ainsi répartie :

		P.C.
Echevins de langue française.	23	74.19
Echevins de langue non française. . .	8	25.81
Total.	31	

Soit une proportion d'un peu plus d'un quart pour les non-Français et d'un peu moins de trois-quarts pour les Français.

Dans le prochain conseil si nous prenons pour acquis — et les élections passées appuient notre thèse — que les échevins seront ou de langue anglaise ou de langue française selon que la majorité des électeurs sera de l'une ou de l'autre langue, nous pouvons ainsi répartir les quartiers :

Quartiers qui éliront des Français— P.C.

S.-Jacques, S.-Joseph, Lafontaine, Papineau, S.-Marie, Hochelaga, S.-Jean-Baptiste, S.-Gabriel, S.-Denis, S.-Henri, De-Lorimier, Laurier, Ahuntsic - Bordeaux, Mercier, soit . . . . . 14 70.

Quartiers qui éliront des Anglais—

S.-Georges, S.-André, S.-Anne, S.-Laurent, S.-Louis, Mont-Royal, soit 6 30.

Total. 20

Soit encore plus d'un quart pour les non-Français et moins de trois-quarts pour les Français — avec une légère fraction — exactement 3-4 d'un échevin — à l'avantage des non-Français.

Ceux-ci perdront deux sièges et les Français en perdront neuf. L'influence de nos compatriotes en sera-t-elle pour cela diminuée ? Ce semble bien que non, si les électeurs se prononcent dans le sens que nous indiquons pour faire nos calculs. La proportion restera presque la même, comme elle est au bureau des commissaires où les Français ont trois sièges sur quatre — soit 3-4 contre 1-4 — ou quatre sièges sur cinq si on inclut le maire.

Voici maintenant le tableau des nouveau quartiers :

(1) QUARTIER S.-JACQUES

	Nombre d'électeurs.	Non-Français.	Français.	Superficie acres.	Evaluation municipale.
Est.	793	148	654	52	$22,633,500.00
Centre.	1245	381	864	42	28,262,940.00
S.-Jacques. . . .	3201	306	2895	151	21,362,720.00
	5239	835	4413	245	$72,659,160.00

(2) QUARTIER S.-GEORGES

Ouest.	1584	1374	210	34	$40,908,012.00
S.-Georges. . . .	3514	3023	491	396	112,812,720.00
	5098	4397	701	430	$153,720,732.00

(3) QUARTIER S.-ANNE

S.-Anne.	5069	3724	1385	732	$39,213,405.00

(4) QUARTIER S.-JOSEPH

S.-Joseph. . . .	4219	2232	1987	190	$24,602,061.00
S.-Cunégonde . .	2421	741	1680	124	7,316,020.00
	6640	2973	3667	314	$31,918,081.00

(5) QUARTIER S.-ANDRE

S.-André.	3938	3504	434	476	$98,062,364.00

(6) QUARTIER S.-LAURENT

S.-Laurent. . . .	5503	4122	1182	301	$60,747,350.00

(7) QUARTIER S.-LOUIS

S.-Louis.	7154	3920	3224	242	$34,358,910.00

(8) QUARTIER LAFONTAINE

Lafontaine. . . .	5613	569	5044	230	$19,442,680.00

(9) QUARTIER PAPINEAU

Papineau.	9116	1515	7551	361	$29,005,690.00

(10) QUARTIER S.-MARIE

S.-Marie.	4790	794	4066	760	$17,073,780.00

(11) QUARTIER HOCHELAGA

Hochelaga. . . .	7104	1438	5666	1160	$27,669,625.00

(12) QUARTIERS S.-JEAN-BTE

S.-Jean-Bte. . . .	5574	2610	2964	159	$17,163,220.00
Duvernay. . . .	3552	297	3255	149	9,998,990.00
	9126	1907	6219	308	$26,262,210.00

(13) QUARTIERS S.-GABRIEL

S.-Gabriel. . . .	4500	2594	2044	330	$12,652,880.00
Emard.	2357	675	1682	951	6,264,285.00
S.-Paul.	1064	461	603	263	4,760,050.00
	7921	3730	4329	1544	$23,677,215.00

(14) QUARTIER S.-DENIS

S.-Denis, moins partie annexée à Bordeaux et le territoire au nord de la rue Bélanger. . . .	12500	——	——	2657	$37,046,885.00

(15) QUARTIER S.-HENRI

S.-Henri.	7326	1786	5540	450	$22,825,375.00

(16) QUARTIER MONT-ROYAL

Mont-Royal . . .	930	346	584	1148	$10,104,776.00
N. D. de Grâce. .	5415	3390	2025	2909	30,887,286.00
Côte des Neiges .	236	33	203	1402	3,399,809.00
	5581	3769	2812	5459	$44,391,871.00

(17) QUARTIER DELORIMIER

Delorimier. . . .	6218	1610	4608	908	$13,846,794.00

(18) QUARTIER LAURIER

Laurier.	12193	5831	6362	720	$42,767,750.00

(19) QUARTIER AHUNTSIC-BORDEAUX

Ahuntsic.	815	188	627	726	$4,362,971.00
Bordeaux.	1490	292	1197	1736	17,287,595.00
Plus parties du quartier S.-Denis.	——	——	——	2000	

(20) QUARTIER MERCIER

Mercier.	3267	504	2763	4551	$15,133,482.00
Rosemont. . . .	2603	813	1790	1709	7,897,726.00
	5870	1317	4553	6260	$23,031,208.00

CHEZ LES BOCHES



LE BOCHE DE TORONTO.—Défense d'aller à l'école bilingue. Tu vois, la sentinelle est là ! Et puis, je t'ai, je te garde.

L'ECOLIER FRANCO-ONTARIEN. — Tes menaces ne me font pas peur, Boche. Je suis d'une race qui n'a pas froid aux yeux. Et je parlerai français malgré toi. Pourquoi ne vas-tu pas te battre contre les Allemands plutôt que contre l'écolier canadien-français ? Serait-ce parce que Guillaume est ton frère ?

LA TREIZIEME ANNEE

Avec ce numéro-ci, le *Nationaliste* entre dans sa treizième année.

Il a eu bien des traverses, depuis son premier numéro. A maintes reprises, ceux qui l'avaient vu naître et se développer, ont cru qu'il ne vivrait guère plus longtemps. Et toujours, il les a heureusement trompés, se reprenant à vivre d'une vie plus forte, plus intense.

Il a eu une jeunesse fière et franche. Il est toujours resté fidèle au même programme, tandis que, — sauf son frère cadet, le *Devoir*, — presque tous les autres journaux de Montréal changeaient leur fusil d'épaule ou mettaient leur drapeau dans leur poche.

Ses lecteurs l'encouragent,—mais font-ils pour lui tout ce qu'ils devraient faire en faveur d'un ami qui leur vient rendre une visite hebdomadaire et leur raconte, en les commentant au point de vue du bon sens, les événements et les faits de la semaine?

Le *Nationaliste* compte plus que jamais sur leur concours et leur assistance. Il ne manque aucune occasion de perfectionner ses différents services, afin de se faire apprécier davantage d'eux, s'il est possible.

Il a été, il est, il restera nationaliste.

C'est le meilleur souhait qu'il puisse faire, la meilleure garantie qu'il puisse donner à ses lecteurs.

PAS A TORONTO

De la *Gazette* du 5 février, dans une dépêche de Londres au sujet du procès Coderre :

"Several of the witnesses were French-Canadians. They gave testimony in English, speaking for the most part fluently enough, though occasionally the judge would insist on certain phrases being given in French. His Lordship himself supplying the translation to the jury, frequently putting supplementary questions to the witnesses, in French."

Certes, il faut que cela ne soit passé à Londres! A Toronto, il ne se serait peut-être pas trouvé un magistrat qui sût convenablement le français et il est certain que pas un n'eût voulu parler en français à des témoins canadiens-français! Il eût cru faire preuve de trop de largeur d'esprit. En quoi il eût eu raison, pour Toronto; la presse de Toronto et ses collègues eussent stigmatisé sa conduite!

LE CONGRES FRANCO-ONTARIEN

Le congrès d'Ottawa, la semaine dernière, était un événement de portée nationale.

Le *Devoir* en a longuement entretenu ses lecteurs.

La *Presse* et la *Patrie*, qui publient chaque jour des numéros de 80 à 125 colonnes, ont toutes deux trouvé le tour d'en donner en tout, sur 250 ou 375, un total, pour chacune d'elles, d'une colonne trois-quarts à deux colonnes,—dans leurs pages de nouvelles.

En rédaction, la *Presse* a donné trois lignes à ce congrès. Plus convaincue que jamais, peut-être, après le jugement dans l'affaire de Green Valley, et les événements de l'école Guigues, que *"les Canadiens-français de l'Ontario n'ont pas à proprement parler de grief sérieux"*, la *Patrie*, elle, a fait silence sur tout ce congrès, en page de rédaction.

La *Presse* et la *Patrie* sont deux grands journaux canadiens-français, deux journaux patriotes! Qui ne s'en doute, après tout le déploiement qu'elles ont fait à propos du congrès franco-ontarien?

Les délégués au congrès, si par hasard ils lisent ces deux journaux, constateront personnellement tout le dévouement de ces deux feuilles à la cause française en Ontario!

CES PATRIOTES !

Un journal anglais du dimanche publie, de ce temps-ci, à Montréal, une série de dessins grotesques, propriété d'un syndicat américain, et dont l'auteur est l'Américain-Allemand Opper.

"The swift work of Count de Gink", — c'est le titre de cette série de dessins, — raconte, par l'image, une série de vols et d'extorsions commis par des Français, au détriment de ces bons Américains, toujours roulés.

Ainsi Opper sème-t-il dans l'esprit des enfants qui s'amusent à ses dessins l'idée que le Français est un escroc, un filou de belle taille.

Et le *Standard*, ce journal si loyaliste, si heureux de voir l'entente cordiale, — du moins il le dit, — accomplie en Europe, répand, chaque dimanche, ces dessins insultants pour les Français dans les familles anglo-canadiennes. Quelle belle idée leurs enfants auront de la moralité de leurs alliés!

LES SPORTS

DEUXIEME EDITION

LE CANADIEN BATTU PAR LE WANDERER PAR 3 A 1

LA JOUTE DE SAMEDI SOIR A L'ARENA DE WESTMOUNT S'EST TERMINEE A L'AVANTAGE DES "BANDES ROUGES". — UNE ASSISTANCE CONSIDERABLE. — LA PARTIE A ETE DES PLUS INTERESSANTES.

Arena de Westmount, 19. — La partie de samedi avait attiré une foule énorme samedi à l'Arena de Westmount. On se serait cru aux grandes joutes d'il y a quelques années. Le spectacle en valait la peine. Wanderer était aux prises avec le Canadien et de cette partie dépendait la position en première place du vainqueur. Après une lutte très vive le Wanderer est sorti vainqueur. Le résultat final a été de 3 à 1. La joute a été rapide et très intéressante. Les arbitres Percival et Pulford se sont montrés à la hauteur de la situation.

Aucune des équipes n'a réussi à compter au cours de la première période qui a été marquée par un jeu excessivement rapide. Aussitôt après la mise au jeu Hyland mit les buts de Vézina en danger en venant tirer avec une grande précision. Vézina cependant a bloqué le coup sans broncher.

Les deux gardiens de buts, Vézina pour Canadien et Lindsay pour Wanderer, ont été les deux joueurs les plus en vedette. C'est grâce à eux qu'aucun point n'a été compté dans cette période malgré le grand nombre de coups qui ont été dirigés contre leur forteresse par les joueurs d'attaque adversaires. Il faut dire que les gardiens de buts ont reçu un bel appui de leurs défenses respectives, Odie Cleghorn et Small pour Wanderer, McNamara et Corbeau pour Canadien.

Wanderer a réussi à compter deux points dans la seconde période.

Canadien n'a pu enregistrer malgré sa rapidité et l'ardeur de son effort. Dès le début, Baker tira et déjoua Vézina. Le deuxième point a été compté par Odie Cleghorn, vers la dixième minute. Roberts venait de tirer sans succès, lorsque Baker s'empara habilement du caoutchouc et le logea dans le filet de Vézina.

Le Canadien, dans cette période n'a pas manqué d'ardeur, bien loin de là. Mais son attaque a manqué un peu d'ensemble. Laviolette et Pitre ont opéré des descentes sensationnelles, mais qui n'ont abouti à rien. Cet échec complet des " Habitants " a été causé par le jeu vraiment merveilleux de la défense du Wanderer, Lindsay, Odie Cleghorn et Smaill.

Les arbitres, semble-t-il, tiennent à se faire respecter. Un spectateur qui s'était permis de menacer l'un des arbitres, a été aussitôt expulsé par la police.

En moins d'une minute, Jack Laviolette a réussi à compter au début de la troisième période. Ce point donna quelque surplus d'ardeur au Canadien qui se rua à l'attaque des buts de Lindsay. Celui-ci a cependant bloqué tout ce qui s'est présenté et le Canadien n'a pu enregistrer de nouveau.

Laviolette ! Pitre ont opéré encore de très belles courses rapides et sensationnelles, mais ils ont toujours été empêchés de tirer pour compter. McNamara vint le plus près d'enregistrer vers la fin de la joute, et c'est vraiment un miracle que Lindsay ait bloqué avec succès. Wanderer, possédant un très mince avantage, a joué de la même façon jusqu'à la fin. Après dix minutes, Baker enregistra un troisième point pour son club, après une course fort belle.

Les équipes s'alignèrent comme suit :

Wanderer		Canadien
Lindsay	Buts	Vézina
O. Cleghorn	Défenses	McNamara
Smail	Couvert	Corbeau
Smith	Centre	Lalonde
Hyland	Avants	Pitre
Roberts	Avants	Laviolette

Substituts. — Wanderer : Baker, Bell, Murphy, Marshall.

Canadien : Prodgers, Poulin, Arbour, Berlinguette.

Arbitres : H. Pulford, Reg. Percival.

PREMIERE PERIODE

Le jeu débute à une allure endiablée. Hyland s'empare du caoutchouc et après une course excessivement rapide il lance avec adresse. Vézina bloque avec non moins d'adresse et soulève l'enthousiasme général de la galerie. Pitre va ensuite tirer chez Lindsay. Son coup manque de précision, il passe au-dessus du filet. Odie Cleghorn descend à une vitesse folle mais en route il perd le caoutchouc à Pitre qui revient à la charge sans pourtant réussir à compter.

Depuis le début la vitesse du jeu n'a pas ralenti. Si la chose était possible on pourrait même dire qu'elle a augmenté. Les deux équipes se lancent à l'attaque avec ardeur. Les deux équipes sont en excellente forme et agissent avec un bel ensemble.

Vézina et Lindsay aidés chacun par leur défense respective font un travail gigantesque, arrêtant un grand nombre de coups tirés la plupart avec force et adresse. Hyland et Baker pour Wanderer, Pitre et Lalonde pour Canadien ont rivalisé d'ardeur pour tirer. Aucun cependant n'a réussi à atteindre le but espéré et aucun point n'a été compté dans la première période.

DEUXIEME PERIODE

Après quelques courses de part et d'autre, Baker s'empare du caoutchouc et compte.

Wanderer, 1; Canadien, 0; temps, 0.30.

Cet exploit soulève l'enthousiasme des admirateurs du club de Westmount qui applaudissent d'une façon tapageuse.

Canadien se rue à l'assaut des buts de Lindsay. Pitre, Corbeau et Lalonde, après une série de belles passes, viennent bien près de compter. Lindsay bloque le caoutchouc lancé par Lalonde. Hyland va lancer et manque son coup. Baker de même.

Canadien redouble d'ardeur et veut reprendre ses chances, Lalonde d'abord, puis Laviolette, puis Corbeau et même McNamara viennent lancer, Lindsay avec l'appui de Cleghorn et de Small pare tout.

Canadien joue avec une ardeur folle. Pitre et Laviolette se distinguent surtout par leurs courses sensationnelles. Le jeu de Lindsay dans les buts du Wanderer a seul empêché le Canadien de compter. Les gens de Westmount font une descente de temps à autre. A un moment Roberts lance, Vézina bloque, Odie Cleghorn reprend le caoutchouc et compte.

Wanderer, 2; Canadien, 0; temps, 9.00.

Peu de temps après la reprise, Odie Cleghorn doit se retirer après s'être blessé à la tête en tombant. Puis la police expulse un spectateur qui s'est permis de menacer l'arbitre.

Canadien vient bien près de compter encore une fois quelques minutes seulement avant la fin de la période.

TROISIEME PERIODE

Wanderer met deux fois les buts de Vézina en danger, et ce, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire.

Jack Laviolette s'empare de la rondelle et tire d'assez loin ; un point est compté.

Wanderer, 2 ; Canadien, 1.

Temps : 0.45.

Le jeu se fait à une vitesse folle et les Habitants accomplissent trop de courses individuelles pour que leur effort soit très effectif. Laviolette descend plusieurs fois à une allure endiablée, mais ces exploits n'ont d'autre effet que de soulever les bravos de la galerie. McNamara après une belle descente, manque une chance unique de compter et de rendre les chances égales.

Il se trouve seul avec Lindsay, mais ce dernier bloque facilement le coup lancé avec très peu de force.

Peu après, Baker prend de nouveau Vézina en défaut.

Wanderer, 3 ; Canadien, 1.

Temps : 10.00.

Les chances du Canadien de se reprendre se trouvent de beaucoup diminuées. Il ne lui reste plus que dix minutes pour compter au moins deux points. Cependant, le Bleu-Blanc-Rouge ne se décourage pas ; il lutte vaillamment jusqu'à la fin.

Les buts de Lindsay sont bombardés sans cesse et il semble étonnant que la place tienne si longtemps. A un certain moment, toute l'équipe moins Corbeau et Vézina, a été à l'attaque. Lindsay veille et intercepte tout.

Enfin, la période se termine sans aucun autre résultat.

SOMMAIRE

Première période
Pas de point.
Deuxième période

1—Wanderer, Baker	0.30
2—Wanderer, O. Cleghorn	9.00
Troisième période	
3—Canadien, Laviolette	0.45
4—Wanderer, Baker	10.00

OTTAWA 5 ; TORONTO 2

LES SENATEURS TRIOMPHENT DES JOUTURS DE LA VILLE REINE, DANS UNE JOUTE TRES DURE, SAMEDI SOIR.

Ottawa, 19. — Ottawa a défait ce soir Toronto dans une partie très rapide et très dure, surtout dans la première période. Les locaux ont déclassé les visiteurs durant la première et la dernière période La deuxième période fut la plus contestée et la plus belle. Le jeu au cours de cette période fut bien plus rapide.

Dans la troisième, les deux clubs donnèrent des signes évidents de fatigue.

Voici l'alignement des équipes :

Ottawa		Toronto
Benedict	Buts	Lesueur
Merrill	Défenses	Cameron
Shore	Couverts	Randall
Neighbor	Centres	Keats
Gerrard	Aile g.	Cy. Denenny
Darragh	Aile d.	Skinner

Arbitres : Cooper, Smeaton.

Juge du jeu : P. Brennan.

OTTAWA

SOMMAIRE

Première période

1—Ottawa, Gérard	2.45
2—Ottawa, Darragh	0.50
3—Toronto, Keats	4.00
4—Ottawa, Boucher	1.25
Deuxième période	
Pas de point.	
Troisième période	
5—Toronto, Randall	11.45
6—Ottawa, Neighbor	4.00
7—Ottawa, Shore	2.00

PLANTE ET DESAUTELS SERONT LES PREMIERS ADVERSAIRES

CES DEUX JOUEURS DISPUTERONT LE TROPHEE STRACHAN A LABELLE ET A LAMOUREUX JEUDI SOIR PROCHAIN, AUX ALLEES DU CANADIEN. — LA LISTE DES DEFIS. — REGLES ET CONDITIONS.

Comme nous l'avons déjà annoncé dans ces colonnes, M. James Strachan, le sportsman populaire de cette ville, a fait don d'un magnifique trophée qui devra être disputé par équipes de deux hommes, pour le championnat de Montréal. La première joute pour cette coupe aura lieu jeudi soir prochain, aux allées du Canadien ,alors que Plante et Desautels feront face à Labelle et à Lamoureux, et cela dans une série de sept parties.

Pour l'information de nos lecteurs et pour les joueurs qui auraient l'intention de s'inscrire contre les détenteurs de ce trophée, nous donnons aujourd'hui les règles et conditions pour cette coupe :

REGLES REGISSANT LE "TROPHEE STRACHAN"

1—Ce concours est ouvert à tous les joueurs de Montréal et du district et devra être tenu chaque année, du 15 novembre au 15 avril.

2—Tous les défis devront être envoyés au fiduciaire et inscrits dans l'ordre où ils seront reçus.

3—Les parties seront disputées sur les allées choisies par le club détenteur du trophée et les règles de tournoi de la Montreal Bowling Association seront en vigueur. La victoire sera accordée au club qui gagnera quatre parties sur sept.

4—Ce trophée devra être défendu à toutes les deux semaines, les jeudis soirs, à 8 heures 30, en autant qu'il y aura des défis entre les mains du Fiduciaire.

5—Quand une équipe perd une joute (match) elle devra immédiatement remettre le trophée entre les mains du club vainqueur qui à son tour devra le défendre contre les clubs inscrits sur la liste des défis.

6—Les équipes seront composées de deux (2) joueurs qui devront être résidents de Montréal et du district, pour une période d'au moins soixante (60) jours.

7—Le Fiduciaire aura le droit de refuser aucun joueur ou joueurs des equipes qui désireront jouer pour ce trophée.

8—Le club détenteur du trophée devra immédiatement remettre la coupe au Fiduciaire sur la demande de ce dernier.

9—Le club provocateur devra payer les allées pour les deux clubs, qu'il gagne ou perde.

10—Un club qui lancera un défi pour le trophée et qui ne se rendra pas pour jouer à la date désignée, perdra la partie par défaut, et aucun des joueurs de ce club ne pourra jouer avant que les déboursés faits par les détenteurs n'aient été remboursés.

11—Si un joueur de l'équipe détenteur du trophée est dans l'impossibilité de jouer pour cause de maladie ou autres bonnes raisons, il devra immédiatement en avertir le Fiduciaire qui décidera de son cas.

12—Les joueurs d'une équipe qui auront gagné six parties (matchs) consécutives recevront une médaille.

13—M. X. E. Narbonne a été nommé Fiduciaire et sa décision, dans les cas de contestation, sera finale.

Comme plusieurs défis ont été reçus en même temps, il fut décidé de tirer au sort pour savoir quel club jouerait le premier et la chance a voulu que ce soient Plante et Desautels. Les autres clubs joueront dans l'ordre suivant :

Ranger—Boulianne.
Sparey—Sutherland.
Meunier—Cattarinich.
Paradis—Cardinal.
Turner—Fryer.
Bryson—Darling.

Plusieurs autres défis furent aussi reçus par le Fiduciaire, mais comme il avait été annoncé que ces défis ne seraient acceptés qu'à-partir du 17 février, plusieurs équipes ont été ignorées pour ne pas s'être conformées à l'avis publié.

Inutile de dire que la rencontre de jeudi soir prochain provoque beaucoup d'intérêt, car tous les amateurs de quilles savent qu'une grande rivalité existe entre les deux equipes au programme de la semaine prochaine. Tous les fervents de ce beau sport d'intérieur seront au Canadien jeudi soir, pour être témoins de cette joute. La partie commencera à 8 heures 30 très précises.

CINQ CLUBS COALISES FERONT FACE AU LACHINE

LA CASQUETTE, STAR, ALL-MONTREAL, SAINTE-ANNE ET SAINT-THOMAS D'AQUIN, COALISES, LUTTERONT CONTRE LES CHAMPIONS, LUNDI, AU VICTORIA. — LES ALIGNEMENTS.

Tout est prêt pour la joute de lundi prochain, au Victoria, entre les clubs Lachine et All-Star. Ce dernier sera recruté parmi les meilleurs joueurs des cinq autres clubs de la ligue Montréal, et il opposera une vive résistance aux champions de la ligue du président Chamberland. Il sera piloté par le gérant Ritchie, de l'All-Montréal.

Pour donner justice à tout le monde, les sélecteurs, on nous pardonnera l'emploi de ce néologisme, MM. L. Riopel et Cecil Hart, ont choisi deux joueurs par équipe avec l'exception possible des Stars, si Ernie Sauvé peut jouer avec l'All-Star. C'est ainsi que Maltais sera dans les buts pour La Casquette, tandis que son co-équipier Matte lui servira de couvert. Du reste, nos lecteurs nous sauront gré de leur donner l'alignement des équipes en lice :

Lachine	vs	All-Star
Penny	But	Maltais, La Casq.
Norton	Points	Lahue, Stars
Chamaillard	Couverts	Matte, La Cas.
O'Grady	Centres	Sauvé, Stars, ou Pollock, All-Mtl
Tannahill	A. droites	Wall, Star
Liffiton	A. gauches	Hyland, Ste-Anne

Substituts.—Lachine : Anderson, Penny, Godel, Boiselle, Roberts, Burling et Clément. All-Star : Fitzpatrick, All-Montréal ; Davins, Ste-Anne ; Arnott et Ryan, du Saint-Thomas d'Aquin.

Le Lachine devra lutter en Titan s'il veut vaincre pareille équipe, qui comprend la crème des joueurs amateurs de Montréal. La ligue Montréal veut tenir ses champions en grande forme pour les joutes qu'ils livreront bientôt avec les champions des autres ligues du Canada et des Etats-Unis, qui ambitionnent la possession des coupes Ross et de Limbourg. La partie de lundi soir, au Victoria, permettra au Lachine de donner la réelle mesure de ses capacités.

La joute sera disputée à l'instar des joutes professionnelles de la N. H. A., c'est-à-dire en trois périodes de 20 minutes, et elle commencera à 8.30 p. m précises. On s'attend à ce que le Victoria soit littéralement pris d'assaut par tous les sportsmen et les amateurs de Montréal. Nous recommandons à tous de se rendre de bonne heure, pour éviter l'encombrement qui sera autrement regrettable et fera perdre une partie de la première période à beaucoup.

LA DIXIEME SEANCE DE LA SAISON 1916

LA LIGUE DE LA CITE JOUERA LUNDI SOIR SES DERNIERES PARTIES.

La dixième et dernière séance de la ligue de la Cité se disputera lundi soir à l'Arena. Depuis le commencement de la saison, la ligue du président Lecours a fourni au public une qualité de hockey dont elle peut être fière et qui a passionné les milliers de sportsmen qui se sont rendus chaque lundi à l'Arena pour voir les six clubs aux prises.

Le programme de lundi est fort intéressant et fournira à n'en pas douter trois bonnes exhibitions. Voici l'ordre des trois joutes:

8 hres—National vs Laval.
9 hres—McGill vs Montréal.
10 hres—Victoria vs Shamrocks.

Le Laval a perdu lundi soir une belle chance de s'assurer le championnat. Il n'a pas cependant perdu ses chances puisqu'il est sur un pied d'égalité avec le Montréal pour la première place. Pour conserver leurs chances de se classer bons premiers, les étudiants canadiens-français devront de toute nécessité vaincre le National. Ce ne sera pas là une tâche facile, car Léo Dandurand a une équipe de bons joueurs, capables de faire une belle lutte. Il ne faudrait pas que le Laval se néglige beaucoup pour éprouver une autre désagréable surprise.

UNE RENCONTRE INTERESSANTE

Une nouvelle équipe a été récemment formée parmi les cordonniers et celle-ci a lancé un défi à n'importe quelle équipe de Montréal pour une série de parties. Cette provocation ne pouvait pas rester sans réponse, aussi M. Rod. Lamoureux a relevé le gant et cet après-midi à 2 heures aux allées du Club athlétique canadien, son équipe des "Inconnus" fera la lutte aux joueurs de M. Laurier, le gérant des Cordonniers. Ce dernier club sera composé des joueurs suivants : Labelle, Désautels, Plante, Bédard et J. B. Pelletier.

Tous les amateurs sont priés d'être témoins de cette rencontre car elle sera très intéressante.

LE STRACHAN INVINCIBLE

Le Strachan a remporté une nouvelle victoire pour le trophée McCallum, en triomphant du Tipperary, par une majorité de 240 points, aux allées du Belmore.

DANS LE MONDE DES QUILLES

Quel sera le champion de la classe "A" de la Montreal Bowling Association? Voilà la question que se posent les amateurs de ce beau sport d'intérieur. La Royale semble être assurée des honneurs de la saison 1915-16 mais on ne sait jamais ce qui peut arriver. L'an dernier le Canadien de Rodrigue avait presque le championnat en mains et bien peu auraient pensé que le National aurait reporté la palme, mais cependant c'est ce qui est arrivé. Que voulez-vous, les petites excursions.... Qui nous dit que la même chose ne se produira pas cette saison? Attendons avant de nous prononcer.

* * *

Pas de tournoi de grosses quilles cette année sous les auspices de la Montreal Bowling Association, mais je crois que nous en aurons un de petites, au printemps.

* * *

Qui connaît Monesano?

Savez-vous que Provost s'appelle Demers depuis le petit souper de Rod.? Etaient-ils une quinzaine d'hôtes au Café Emile le 8 février au soir? Le Potintaginiste du "Bulletin" est le seul à savoir toutes ces choses. Bien renseigné, n'est-ce pas?

* * *

La dernière partie de la Ligue Provinciale sera jouée samedi prochain à Montréal alors que le club Trois-Rivières viendra rendre visite à l'équipe de mon excellent ami Rod.

On vous attend de pied ferme, mes vieux.

* * *

Rupert Darling, l'ancien président de la M. B. A., a quitté cette ville pour élire résidence à Ottawa. Rupert avant son départ a promis de faire fureur avec les clubs de Bytown.

* * *

Entendu à l'Electra :

" Le Bulletin " écrit-ti encore de potins ? "

" Oui, mé personne lé lit ", fut la réponse.

Celui qui faisait cette réponse se trompait, car moi je sais que le potintaginiste de la rue Ontario lit et relit sa chronique tous les soirs, avant de se mettre au lit, car il paraît que c'est mieux que le sirop.

* * *

Rod. Lamoureux est à organiser une ligue de Petites Quilles qui portera le nom de " Ligue de Petites Quilles du Club Athlétique Canadien ". Les équipes se composeront de trois hommes. Je te souhaite tout le succès que tu puisses désirer.

* * *

MM. James et Willie Strachan paieront les dépenses de deux équipes pour le tournoi de Toledo. Il n'y a pas à dire, MM. Strachan sont de vrais sportsmen. Ils méritent mes félicitations pour ce beau geste. Nos associations canadiennes-françaises enverront-elles leurs clubs au tournoi de l'American Bowling Congress ? ? ?

Décidément Meunier et Labelle ne sont pas faits pour s'entendre, et il faudra nécessairement nommer un comité d'arbitrage pour régler leurs petits différends

* * *

Qui doit payer les ligues ? Voyons Ernest... Be sport.

* * *

Qui triomphera de Labelle et de Lamoureux ? Voilà la question.

* * *

Le club Montréal, de la Ligue Provinciale, est allé à Québec la semaine dernière et il est revenu avec le championnat. Bravo.

Labelle a sûrement fait sa part dans les deux parties jouées dans la Vieille Capitale, car 625 et 641 n'est sûrement pas de la petite bière.

* * *

Notre président n'était pas dans son assiette lundi soir dernier, aussi il a joué un petit 400. On me dit qu'il était surentraîné.

* * *

Allaire et De Varennes sont des "bloods" et pis les Chevaliers de Colomb aussi.

* * *

Desautels saura-t-il maintenant qu'il peut jouer des 400? La saison n'est pas encore finie non plus.

* * *

Qui fut nommé fiduciaire pour le Trophée Strachan? Ce n'est sûrement pas le potintaginiste du "Bulletin". Comme c'est malheureux d'être si "petitement" connu dans le monde des quilles.

* * *

Edmond Pelletier est en diable, paraît-il, parce que le Trophée Strachan ne lui a pas été donné pour le défendre avec un de ses co-équipiers. C'est quasiment pas croyable.

* * *

On dit que Québec tiendra son premier tournoi annuel cette année. Tant mieux car cela me fournira l'occasion d'aller faire un autre voyage dans la ville de Champlain mais j'espère que MONSIEUR Duquet pensera à moi cette fois et que le Dr Bourgeois ne sera pas là.

* * *

Amédée Talbot a provoqué Meunier à Québec mais mal lui en prit car Ernest lui arracha un vieux dix piastres en jouant une partie de 265. Tâche donc de savoir à qui tu t'adresses, Amédée, car il n'y a pas seulement que Labelle de bon joueur à Montréal.

* * *

Le père Fyfe, du bureau exécutif de la M. B. A., vient d'être surnommé le "Foucher de l'Ouest".

* * *

Avant de terminer permettez-moi de poser quelques questions :

Quel est le meilleur joueur de quilles ?

Qui s'intéresse le plus aux quilles ?

Qui a fait le plus pour promouvoir le sport des quilles ?

Qui a la plus belle pose au jeu de quilles ?

Qui a la plus belle courbe en jouant aux quilles ?

Comment les bons joueurs de quilles se prennent-ils pour faire le coup de chandelles 5 et 7 ?

Quel est le plus détestable joueur de quilles ?

Qui dépense le plus d'argent aux quilles ?

Les réponses devront être adressées à

O. KOURAN.

La Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal

Soixante-neuvième rapport annuel

Montréal, le 14 février 1916.

Aux Actionnaires,

Messieurs :

Vos Directeurs ont le plaisir de vous soumettre le Soixante-neuvième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations pendant l'année expirée le 31 décembre 1915.

Les profits nets de l'année ont été de $220,266.09, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits et Pertes de l'année dernière soit $64,785.66, ce qui forme un ensemble de $285,051.75. Sur cette somme il a été payé quatre dividendes trimestriels à nos actionnaires et la somme de $3,500.00 a été votée au fonds de la Croix-Rouge, Canadienne et Impériale, laissant au crédit du compte des Profits et Pertes un solde de $121,551.75.

Vos Directeurs ont le regret de vous informer que, pour cause de santé, l'honorable J.-Aldric Ouimet a cru devoir donner sa démission comme Président de la Banque.

Nous croyons nous faire les interprètes de la pensée des actionnaires, en exprimant l'espoir que notre ancien Président recouvre rapidement la santé et soit bientôt en état de donner à cette Institution le bénéfice de sa grande expérience.

Vos Directeurs ont eu à déplorer, récemment, la mort de M. Robert Archer, directeur de la Banque durant treize années. Les servics que Monsieur Archer a rendus à cette institution ont été hautement appréciés par le Conseil de Direction.

Comme par le passé, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des Auditeurs et le bilan sont maintenant devant vous.

ROBERT MACKAY,
Vice-Président.

ETAT DES AFFAIRES DE LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL AU 31 DECEMBRE 1915.

ACTIF

Espèces en caisse et dans les Banques		$ 5,737,058.64
Débentures des Gouvernements Fédéral et Provinciaux		761,069.02
Débentures de la cité de Montréal et autres débentures municipales et scolaires		14,783,776 34
Autres obligations et débentures		1,354. 2.61
Valeurs diverses		227,000.00
Prêts à demande et à courte échéance garantis par des valeurs en nantissement		8,501,049.79
Fonds de charité, placé sur débentures municipales, approuvées par le Gouvernement Fédéral		180,000.00
		$31,543,896.40
Immeubles de la Banque (bureau principal et quatorze succursales)	$ 475,000.00	
Autres titres	20,929.02	495,929.02
		$32,039,825.42

PASSIF

AU PUBLIC :		
Montant dû aux déposants	$29,078,393.30	
" au Receveur-Général	209,271.86	
" au Fonds de Charité	180,000.00	
" à comptes divers	100,608.51	
		$29,568,273.67
AUX ACTIONNAIRES :		
Capital (souscrit $2,000,000) payé	$ 1,000,000.00	
Fonds de Réserve	1,350,000.00	
Profits et Pertes	121,551.75	2,471,551.75
		$32,039,825.42

Pour le Bureau de Direction.
ROBERT MACKAY,
Vice-Président.

A. P. LESPERANCE,
Gérant.

RAPPORT DES AUDITEURS

Ayant obtenu toutes les informations et explications que nous avons demandées, et ayant constaté l'exactitude des valeurs en caisse et examiné les valeurs détenues en nantissement pour emprunts à demande et à terme et celles représentant les placements de la Banque et ayant examiné le bilan ci-haut et l'ayant comparé avec les livres du Bureau Principal et avec les rapports certifiés des Succursales, nous sommes d'opinion que toutes les opérations de la Banque ont été faites dans la limite de ses pouvoirs et que le bilan est rédigé de façon à donner une idée vraie et juste des affaires de la Banque, ainsi que démontré par les livres de la Banque.

A. CINQ-MARS, C.A.,
C. A. CHANNON, L.I.A.,
Auditeurs.

Montréal, 7 février 1916.

PARC SOHMER

Les célèbres Dailey vont attirer une grande foule au parc Sohmer, demain. Ce sont de merveilleux jongleurs avec objets d'actualité et très lourds, exigeant une force herculéenne, tels que boulets de canon, fusils, roues de canon, obus, etc. Ils sont d'une habileté extraordinaire. Les frères Dailey sont des acrobates équilibristes sensationnels, dont les sauts et les tours sont excessivement périlleux. Ils arrivent directement d'Europe.

Jones et Burland, acrobates bouffes sur échelle tournante d'un nouveau genre, excessivement dangereux, épateront et feront rire. Du côté de la musique, il y a les Everetts qui sont très forts sur divers instruments et accessoires, ainsi ainsi que Haskell et Butler, superbes duettistes d'opéra, ayant obtenu de gros succès aux Etats-Unis. George et Lorette sont très élégants sur les anneaux romains. Et, pour compléter ce beau programme de vaudeville, M. Vandermeerschen et son excellente musique nous joueront des morceaux très entrainants.

3-8 P.M. PARC SOHMER 10¢
ATTRACTIONS EXTRAORDINAIRES — BANDE DE 30 ARTISTES
OUVERT TOUS LES DIMANCHES
ENTREE - - 10 sous

LES MOYENNES DE LA LIGUE PROVINCIALE

Voici les moyennes des joueurs de la Ligue de Quilles Provinciale jusqu'à date :

Labelle, Montréal	200.2
Pelletier, J., Montréal	184.4
Boivin, Québec	183.7
Cattarinich, Montréal	183.6
Bryson, Montréal	183.4
Talbot, Québec	180.6
Belcourt, Québec	180.5
Pâquet, O., Lévis	179
Bussières, Québec	179
Bellefeuille, Trois-Riv.	177
Ranger, Montréal	175.6
Bernier, Lévis	175
Pâquet, L., Lévis	171.4
Héroux, Trois-Riv.	171
Duquet, Québec	169.9
Gagnon, Québec	169.6
Darling, Montréal	166
Piché, Lévis	165.3
Poliquin, Trois-Riv.	164.6
Fournier, Trois-Riv.	164.3
Pellerin, Trois-Riv.	164.1
Desjardins, Trois-Riv.	160.6
Michelin, Trois-Riv.	160.6
Blouin, Lévis	157
Paradis, Lévis	154.4
Picard, Trois-Riv.	154
Dorais, Lévis	153.5
Marchessault, Lévis	142.5

DE L'EXCELLENCE DE LA PIPE

Depuis un an la pipe a conquis Paris qui, par sympathie pour les poilus, l'adopta et s'y tient.

Mais des esprits chagrins ont insinué qu'elle était pire que le cigare et la cigarette.

C'était une calomnie née de l'ignorance. Un des membres les plus éminents de l'Académie des sciences, M. Cchloesing, dont la compétence spéciale ne saurait être mise en doute, puisqu'il fut longtemps directeur des manufactures de tabacs, a établi en effet, que la combustion du tabac dans la pipe produit plus d'aldéhyde formique que sa combustion dans la cigarette.

Or, l'aldéhyde formique a pour effet d'atténuer la nocivité de la nicotine.

Donc, fumez la pipe sans crainte, surtout si vous avez la précaution de fumer du tabac bien mûri et bien fermenté, qualités que vous trouverez au plus haut degré dans les tabacs Billy et Contant, qui sont faits avec des tabacs de haute qualité.

Chaque paquet contient un coupon qui donne droit à de magnifiques primes. Un certain nombre de paquets renferment des pièces variant de 10 à 50 sous.

LA CIE DE TABAC EXCEL,
227, rue Maisonneuve,
Montréal.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	N.	P.C.
Wanderer	10	7	0	.588
Canadien	9	7	1	.563
Québec	8	7	2	.533
Ottawa	9	8	0	.529
Toronto	5	12	1	.294

Le NATIONALISTE publie chaque dimanche un feuilleton des plus intéressants. Le lisez-vous?

Pour vous, Mesdames

LETTRES A UNE LECTRICE

La fenêtre à laquelle je travaille donne sur le couchant. Il est cinq heures, par un jour clair. C'est l'hiver, la mi-février, à cette période où, d'après les vieilles gens, nous sommes "au creux de l'hiver". Il fait à peine froid et encore jour. Les Laurentides posent leur velours sombre, comme une bordure, au bas du ciel, d'une étrange couleur pâle, d'où vient de disparaître le soleil, déjà plus chaud. Les glaces vont et viennent, par larges champs blancs crevassés de fissures, sur le fleuve désert de navires et qui promène sans fin, depuis bientôt trois mois, avec le flux et le reflux, cette cuirasse mouvante dont il se débarrassera dans quelques semaines. A de certaines heures, tandis que je jette mon tricot sur la table, je regarde et je vois s'étendre de grands espaces libres d'eau glauque, qu'envahissent ensuite des banquises détachées emportées par le courant. Et je pense au printemps qui vient.

Il est encore loin, Madeleine. Dans six semaines, à la ville, votre hiver sera fini, vos couchants seront déjà presque tièdes, le soleil, au milieu du jour, fera sentir ses rayons et trouver lourdes les fourrures. Les trottoirs seront libres de neige et de glace, vous vous promènerez par des rues où il ne restera plus rien, presque, de l'hiver, vous regarderez aux montres des magasins les toilettes nouvelles, et vous attendrez avec impatience Pâques, si tard, cette année.

Nous, dans ma petite campagne, nous serons encore presque en hiver, mais avec des chemins impassables, où les chevaux enfoncent comme dans des fondrières, jusqu'au ventre, où l'on voyage moins que jamais, où l'on trouve la vie ennuyeuse, parce que ce n'est pas encore le vrai printemps, et où des giboulées viennent à l'improviste nous faire croire qu'il n'arrivera jamais.

Et l'on se demande alors, si l'on projette quelque petit voyage pour le temps de Pâques: "Sortirai-je de mon trou? N'attendrai-je pas plus tard, en mai, quand les routes seront meilleures, pour nous rendre au chemin de fer, quand il n'y aura plus de glaces sur le fleuve et que les soirées seront déjà longues et tièdes ?"

Je me suis surprise, tantôt, devant le couchant, à me poser cette question. J'aime ma retraite et la solitude et le travail domestique et ma correspondance et mes livres et mes petites occupations extérieures. Mais il me vient parfois de ces mouvements d'ennui ; je me voudrais alors loin d'ici, dans des pays fantastiques, où les oranges sentent bon, où les palmes s'agitent dans le soir, où la mer est bleue et belle, et le ciel, semé de vols de mouettes, et où mes amies viendraient vivre avec moi dans une douce quiétude perpétuelle.

J'ai laissé mon tricot, j'ai écarté mes livres et mes revues, et j'essaie de m'imaginer devant le froid paysage que j'ai là sous mes yeux, que je vais partir tantôt pour cette région enchantée dont je rêve, dont j'ai la nostalgie sans l'avoir jamais vue.

Pourquoi vous écrire ainsi tout cela ? Et ne vous ennuierai-je pas ? Ou bien, ne songerez-vous pas assez longtemps ensuite à votre vieille amie pour lui écrire une lettre qui, peut-être, la trouvera moins lasse, moins nostalgique, dès qu'elle verra sur la table votre enveloppe bleue encore cachetée ?

PAULE MANCE.

LA GRAPHOLOGIE AU NATIONALISTE

MYOSOTIS — Vous lirez sur le coupon que ce n'est pas cinq, mais vingt-cinq sous. L'avis que vous avez vu s'adressait à quelqu'un qui avait déjà envoyé de l'argent et qui voulait compléter une somme. Lisez les conditions sur le coupon, elles sont toujours les mêmes.

ZOE — Impressionnable, elle a une imagination qui porterait à l'exagération, mais cette tendance est corrigée par un sens pratique qui ira en s'accentuant. Bonne, bienveillante, affectueuse, gaie, un peu irréfléchie, gentiment bavarde, active, peu persévérante, pleine de bonne volonté, je la vois aimable et facile à vivre, malgré des impatiences nombreuses et un esprit dominateur, peu soutenu, d'ailleurs, par la volonté qui a plus de vivacité que de fermeté. Humeur capricieuse et quelquefois maussade. En général elle est vive, enjouée et agréable.

ANNETTE — Aucun sens pratique, imagination qui nuit au jugement, beaucoup d'étourderie et une forte dose de sentimentalité.

Le coeur est sensible et tendre, la bonté n'est pas gênée par l'égoïsme qui est à peine indiqué. La volonté est capricieuse, souple vive et faible. elle est franche avec une pointe de naïveté. L'activeté est molle, il y a même des signes de paresse et de découragement devant les difficultés d'une tâche. Elle est capricieuse, entêtée, sujette à de gros accès de tristesse.

Elle subit facilement toutes les influences un peu fortes.

ZOZO — Vive, ardente, gaie, active et optimiste, mademoiselle Zozo met la vie et l'animation partout où elle passe. Elle est bonne, bienveillante, mais trop vive pour être bien douce. La volonté est active et ardente: esprit de contradiction, discussions un peu emportées qui finissent dans un éclat de rire. Elle est bonne un peu crédule, franche et elle n'a aucun soupçon de la malice humaine ni de la dureté de la vie. Alors elle est très heureuse: mais quand les difficultés viendront, elle pourra l'être encore, parce qu'elle est courageuse, pratique, gaie et pleine d'une confiance qui durera. Aucune vanité beaucoup de simplicité et de spontanéité la rendent charmante.

HABITANT — C'est un homme intelligent à l'esprit clair et pratique, dont l'imagination assez vive développe le goût et accentue la vie du sentiment. Le coeur est bon, sensible, délicat et aimant; comme ce n'est pas un ange mais bien un homme, il entre dans ses affections une bonne petite dose d'égoïsme qui détermine un peu d'exigence mais n'empêche pas le dévouement pour ceux qu'il aime. Loyal et sincère, il a la simplicité des êtres très francs qui détestent toutes formes de dissimulation chez les autres. Actif, énergique, assez optimiste, je lui vois un heureux mélange d'initiative, de souplesse et de résolution. Il n'a certainement pas l'inflexibilité d'une barre de fer, mais il n'en a pas la dureté et la raideur non plus, et c'est tout profit pour le succès de ses entreprises.

Activité heureuse et pleine d'espoir. Humeur un peu inégale mais généralement agréable. Il est conciliant et fait des concessions pour avoir la paix. Impatiences et promptitudes, jamais de colère.

HARRYNE — Malgré des apparences un peu froides et très calmes, elle a beaucoup d'imagination qui, à l'occasion, peut nuire à la sûreté du jugement. Elle a du bon sens, de la réflexion, une certaine lenteur.
Très sincère mais peu communicative. Elle est gentiment simple et sans vanité. Volonté un peu indécise et faible, mais de la constance. Bonne, affectueuse, bienveillante elle est aimable et douce.

L'activité est un peu molle.

Ce papier quadrillé nuit aux observations graphologiques.

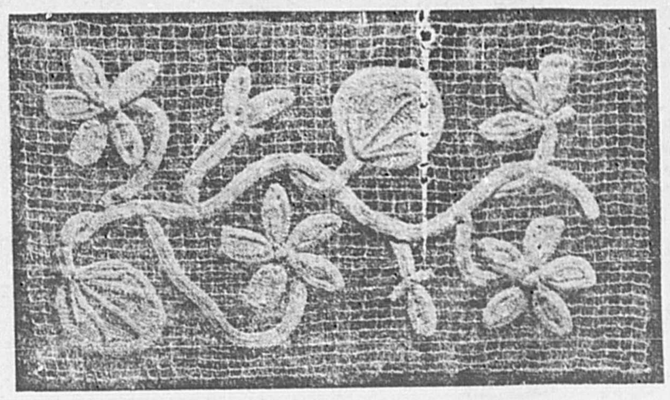
CHIFFON.—Elle est intelligente, réfléchie et susceptible d'une culture qu'elle devrait pousser le plus possible. Elle a des idées personnelles, un esprit observateur et pénétrant, et le goût du beau, du vrai beau.

La sensibilité est retenue et cachée, l'affection ne s'est pas encore épanouie en tendresse, mais ce miracle est possible. Chiffon a une volonté résolue, courageuse, autoritaire, tenace, c'est une petite personne énergique qui se garde des petites violences nerveuses et qui sait tranquillement faire ce qu'elle veut. Elle a un grand sens pratique et sait mener à bien ce qu'elle entreprend. L'humeur est inégale, car l'impressionnabilité qu'elle dissimule n'en existe pas moins. Elle n'a pas beaucoup d'ordre. Elle endure mal la contrainte et le frein. Jolie simplicité qui ne se dément jamais. Originalité qui ne vise pas à l'effet et même qui s'ignore. Très attachante.

ALMATTE.—Ce n'est pas le nom donné, mais j'ai craint que ce fût le nom de famille, ma correspondante s'y reconnaîtra : la lettre a été envoyée de Montréal le 9 janvier. — Elle a un grand sens pratique, elle est raisonnable, sensée et le jugement est calme et sûr.

Parfaite simplicité, une bonté douce, de la bienveillance, de la gaieté, une franchise sans ombre, voilà ce qui doit rendre une femme très aimable et très aimée. Celle-ci l'est et elle le sera toujours. La volonté est ferme, vive, tenace. Un léger esprit de contradiction favorise la discussion, elle est autoritaire, mais sans raideur ou dureté. Malgré la gaieté et la facilité à être distraite et amusée, sa sensibilité la dispose à des tristesses et à des affaissements assez fréquents que je lui conseille de combattre avec toute son énergie agissante et pratique.

LES VIOLETTES



La Fleur épanouie se compose de 3 pétales pointus et de 2 pétales carrés.
Pétales pointus: 13 mailles sur le cordon, laissez-le, faites 12 mailles à côte, tournez, 3 mailles, 1 bride coulée, 4 brides, 1 bride coulée, 3 mailles, 3 mailles sur le cordon et entourez.

Pétales carrés: 13 mailles sur le cordon, laissez-le 11 mailles à côte, tournez et faites 2 mailles simples, 1 bride coulée, 8 brides, 4 chainettes, 2 mailles sur le cordon et entourez.

Les 5 pétales terminés, fermez en rond et faites un picot boule au milieu.

Les tiges sont de 35, 50 ou 70 mailles.

La Fleur demi-épanouie se compose d'un pétale carré et de 2 pétales pointus.

Ces pétales se font de la même manière que les précendents, — la tige est de 35 mailles et après l'avoir terminée, faites un petit éperon de 8 mailles sur le cordon et revenez.

Le Bouton à 2 pétales: Faites 2 pétales pointus de chaque côté, 6 chainettes, et dans ces chainettes, 1 maille, 3 brides coulées, 1 maille. La tige est de 32 mailles.

Le Bouton simple: Faites 1 seul pétale pointu, 1 petite feuille de chaque côté et 1 tige de 18 mailles.

La Feuille: Cette feuille peut se faire en broderie comme celles du cyclamen ou au crochet comme le modèle: 20 mailles sur le cordon, tournez et faites 3 mailles simples, 1 bride coulée, 8 brides, 1 bride coulée, 3 mailles. Faites 3 rangs ainsi et à chaque rang en descendant vers la tige, prenez 1 maille plus bas, — 1 rang de mailles.

Du côté opposé, vous ferez la même chose, jusqu'au rang de mailles, mais avant de le faire, faites tout le long du haut de la feuille: 1 maille, 1 bride coulée, des brides, 1 bride coulée, 1 maille, tournez et faites des mailles jusqu'au cordon: reprenez celui-ci et entourez, — la tige est de 22 mailles, — vous ferez ensuite sur la feuille 5 veines de doubles chainettes.

La Tige: La grande tige du milieu se fait avec un nombre indéfini de mailles sur le cordon, assez serrées, et 1 rang, en revenant, à cheval.

Pour appliquer, placer la tige du milieu et grouper tout autour les fleurettes, boutons et feuilles.

Cette application de violettes, qui paraît un peu lourde avec du gros fil, est du plus gracieux effet avec du Cordonnet pour Crochet M. F. A. ou du Fil d'Irlande lustré M. F. A. 100 ou 120, employer aussi du cordon très fin pour l'intérieur des tiges.

JOUVENCELLE. — Nerveuse et impressionnable, elle a une imagination qui porte aux exagérations et le jugement ne sera jamais bien sûr.

L'esprit est délicat, porté à l'idéalisme et si l'on n'y voit il est possible que cela aille jusqu'à l'exaltation. Elle est orgueilleuse et timide et un peu susceptible par conséquent. Active, très vive, un peu agitée, elle est avent ce que les Anglais appellent " fidgety ". Sensible et enthousiaste, elle est affectueuse et capable de tendresse, mais je ne la crois pas bien constante. La volonté est faible, impétueuse et entêtée. Beaucoup de caprice et d'instabilité. Coeur excellent et peu d'égoïsme, le dévouement est cependant un peu empêché par le manque d'énergie et de persévérance.

A. A.—Délicat, très impressionnable, nerveux, il est intelligent et peu pratique, quoiqu'il pousse l'ordre jusqu'à la minutie. Mais d'une façon générale, il manque de sens pratique. L'humeur est très capricieuse, il manque de persévérance et ses entêtements ne sont pas pour arranger les choses.

La volonté est inégale, assez souple avec des raideurs inattendues. Besoin de sympathie et de tendresse, mais qui se laisse deviner sans s'exprimer.

Il manque de calme, de sérénité, il se tourmente, et un peu de scrupule chez lui ne me surprendrait pas quoiqu'il ait un sens très juste de la valeur des choses.

Enthousiasme, gros orgueil, sentiments un peu exaltés et peu durables. Il est le contraire de communicatif et il s'exerce à cacher toutes ses impressions. Il doit pouvoir se dévouer, mais c'est un effort pour lui de le faire avec suite : il est porté à agir par à-coups, et souvent très ennuyé de ses devoirs, mais il a de la conscience, alors, c'est une lutte et l'humeur s'en ressent.

Jean DESHAYES.

RECETTES

SAUCE POIVRADE

Mettre, dans une casserole une pincée de persil en feuilles, de la ciboule, du thym et laurier, poivre fin, un verre de vinaigre et un peu de beurre. Faites réduire le tout et lorsque l'assaisonnement a beaucoup diminué, faites un roux, mouillez de bouillon incorporez la sauce, laissez réduire encore et passez à la passoire fine.

TIMBALE DE RIZ AU FROMAGE

Garnissez un moule d'une pâte brisée. Cuisez une tasse à thé ordinaire de riz avec du bouillon, un morceau de beurre frais et un peu de poivre. Lorsque le riz est crevé, otez-le en le passant de façon à ce que rien ne reste du bouillon; ajoutez deux jaunes d'oeufs battus avec deux cuillerées de fromage râpé, le mélanger doucement pour ne pas écraser le riz. Laissez refroidir; puis remplissez le moule, couvrez de pâte en soudant bien les bords. Mettez au four chaud. Dès que la pâte est dorée, servez chaud.

CHAUSSONS AUX POMMES

Incorporez 2 cuillerées à soupe de beurre dans une pinte farine, dans laquelle ont été tamisés un peu de sel et 2 petites cuillerées à thé de poudre à pâte. Ajoutez assez de lait pour faire une pâte molle, roulez sur une planche à pâtisserie et étendez la pâte. Coupez-là en carrés et mettez dans chacun une pomme pelée dont le coeur enlevé est remplacé par du sucre, un morceau de beurre et une pincée de cannelle. Repliez la pâte par-dessus et faites cuire dans une lèche-frite beurrée. Servez avec sauce relevée.

CARAMELS AU CHOCOLAT

2 tasses sucre brun, 1 tasse melasse 1 tasse chocolat râpé fin, 1 tasse lait bouilli, 1 cuillerée à soupe farine, beurre la grosseur d'un oeuf. Laissez bouillir doucement pendant 1 heure et mettez sur des plaques en ferblanc pour refroidir.

CONSEILS PRATIQUES

ENTRETIEN DES MEUBLES VERNIS

Les meubles vernis sont peut-être moins fragiles que les bois simplement cirés, mais quand ils sont abimés, une maitresse de maison se trouve bien embarrassée pour réparer le dommage.

On remarque même souvent que les meubles vernis, quoique exempts de taches, revêtent à nos yeux un aspect blanchâtre peu engageant; ce sont des empreintes d'humidité que l'on fait disparaitre en tenant au-dessus d'elles une assiette remplie d'eau chaude. Mais quand le vernis, pour une cause inconnue, est complètement altéré, on peut lui rendre le poli et l'aspect du neuf en faisant un mélange égal d'olive et d'alcool, avec lequel on frotte énergiquement le meuble à l'aide d'un chiffon de laine.

Si l'on a posé un plat trop chaud sur une table vernie on fait disparaitre la tache blanche ainsi faite en frottant énergiquement avec un morceau de toile mouillé de camphre.

Quand, sur un meuble verni, se trouve une tache de sirop ou de liqueur et que l'eau est insuffisante pour enlever le dégât, on emploie alors avec succès une décoction de son ou de marc de café. Je vous recommande ce procédé pour les plateaux de laque qui se tachent si aisément. Les taches de bougie ne doivent jamais être grattées, on les enlève très bien avec de l'eau chaude. Tout meuble en bois verni noir est d'un entretien extrêmement facile. Outre que les taches y viennent difficilement, lorsque par hasard il en surgit une, rien n'est plus aisé que de l'enlever. On frotte la partie salie à l'aide d'une flanelle imbibée d'huile, on essuie fortement, puis, prenant un morceau de laine bien sec, on redonne le brillant. On utilise le même procédé pour rendre l'éclat à un meuble de bois verni noir qui devient terne. Pour les pianos, notamment, ce moyen est excellent.

Il arrive pafois que l'un de ces meubles reçoit un coup qui laisse une marque. Si cette dernière n'est pas profonde, elle disparaîtra sous une petite couche de vernis noir au tampon. Si, au contraire, le coup fut violent et qu'il ait laissé un trou ou une trace profonde, on grattera doucement le vernis autour et à l'intérieur de la blessure, on comblera le vide à l'aide d'un peu de mastic de vitrier, on en égalisera la surface ; puis, lorsque le mastic sera sec et qu'il aura bien adhéré au bois, on passera dessus une épaisse couche de vernis de manière que le petit raccommodage ne laisse aucune trace et que la couche de vernis qui recouvre le meuble soit intacte et unie.

Le pétrole nettoie merveilleusement les meubles en bois verni clair, à condition qu'on le mette en petite quantité sur un morceau de flanelle et qu'on frotte vigoureusement. Seulement, son odeur est si désagréable qu'on hésite à l'utiliser et qu'on le remplace plus généralement par de l'huile dite "huile à machines", de l'huile de lin ou même de l'huile ordinaire. Ce nettoyage est suffisant pour les meubles vernis qui ne sont pas éraflés.

Les éraflures sont-elles peu nombreuses? Il suffira de passer sur la partie malade une très légère couche de vernis incolore au tampon. Si le meuble est très rayé, il n'y a qu'un moyen à employer pour lui rendre son état de neuf, c'est de le frotter entièrement au papier de verre afin de faire disparaître toute l'ancienne couche de vernis et de la remplacer par une nouvelle.

Pour tous les bois clairs on emploie le vernis incolore.

On achète donc un petit flacon de vernis au tampon, et l'on passe sur le meuble bien essuyé une couche très régulière qu'on laissera sécher à l'abri des poussières.

PROPOS DE THEATRE

LA PRÉFÉRÉE

Pourquoi cachotter ? Tout comme ma voisine, j'y suis allé de ma larme. M. Scheler m'a mouillé l'oeil. Et M. Lucien Descaves y a passablement aidé.

De cette défaillance, oh ! bien passagère j'en veux un peu à l'auteur ; beaucoup plus à l'artiste Que l'on me fasse rire au théâtre, réfléchir, penser, juger, soit. Je ne veux point toutefois y pleurer, trouvant " pénible d'y laisser voir que l'on est tendre et marquer quelque faiblesse, surtout en un sujet faux et dont il semble que l'on soit la dupe ". Comment ce qui, en réalité me laisse froid, au théâtre me peut-il empoigner ? Serait-ce que dans cette atmosphère toute factice, il nous est impossible de discerner l'absolu de la chimère, le fantôme de l'individu ?

L'agent de nos émotions, qui n'est pas toujours une idée, explique un tant soit peu cette anomalie. Dans la vie, où chaque jour, les malheurs d'autrui, pris individuellement, ne nous intéressent qu'en autant que leur répercussion nous peut atteindre, ils nous feront parfois méditer, rarement pleurer. C'est que l'émotion qu'ils provoquent chez nous est plus morale que physique.

Le jeu vivace et attachant de l'acteur fait au théâtre de cette émotion une sensation physique. Etrangère à tout sentiment de pitié et de tendresse, cette émotion n'a d'autre source que nos impressions organiques. La vue d'un homme qui pleure nous tire les larmes, comme celle d'un homme qui bâille, nous fait desserrer les mâchoires. Aussi ne veux-je plus à M. Scheler d'avoir éveillé ma sensibilité physique, qu'à M. Descaves de m'obliger à parler d'un sujet aussi délicat que celui de " La Préférée ".

* * *

La comédie que vient de représenter avec tant de succès la troupe de M. Dhavrol est au nombre de celles que l'on se plait à classer parmi les pièces à idée. Elle est un ardent et illogique plaidoyer en faveur de la réhabilitation par l'enfant de la femme adultère. Après la sanctification de la fille déchue par l'amour, c'est-à-dire par la cause de sa déchéance, il ne manquait plus que la réhabilitation de la femme tombée par l'enfant, c'est-à-dire par le fruit de sa faute. Et c'est M. Descaves, l'auteur des " Chapons ", qui s'est chargé de ce faire.

J'ai dit : l'auteur des " Chapons ". M. Descaves ne fut pas toujours en effet le dramatiste discret, — pourquoi pas honnête ? — de " La Préférée ". Son oeuvre contient, hélas, plus d'une ordure ! La moindre n'en est pas les " Chapons ", que l'on dit avoir été sifflée au " Théâtre Libre ", à la fin du siècle dernier. Ce n'est d'ailleurs pas là la seule pierre que nous pouvons jeter dans le jardin de M. Descaves. Je connais plus d'un rocher, " La Pelote ", la " Cage " et les " Sous-Offs... " M. Descaves s'est depuis réhabilité en écrivant " La Préférée ". Les théories de l'auteur de " Sous-Offs " seront-elles un jour le " vade-mecum " des maris jocrisses ? L'homme atteindra-t-il jamais le degré d'abnégation d'Henri Charlier, qui pardonne à sa femme coupable, par amour pour le fruit de cette faute ? Je doute fort que cela soit possible. Le genre humain, tout humanitaire, ne pourra pas faire que le divorce cesse de mutiler et le revolver de tuer. Le pardon est une arme déjà très vieille Depuis le crucifiement du Christ, très peu l'ont su manier. Et avec quelle gaucherie !

M. Descaves n'est pas le premier dramaturge à savoir opérer le rapprochement de deux époux séparés, par l'enfant. Déjà avant lui, M. Eugène Brieux avait traité ce sujet dans " La rose bleue ".

L'auteur de " La robe rouge " a également approfondi un problème que M. Descaves se contente de frôler, celui des conséquences du divorce sur l'enfant.

La comédie de M. Descaves contient plusieurs données, les unes toutes aussi passionnantes que les autres, mais aucune d'elles approfondie, comme elle aurait dû l'être. " La Préférée " n'en est pas moins une pièce à intérêt soutenu. Et si, d'un côté, elle renferme quelques longueurs, de l'autre, elle contient des beautés de tout premier ordre. La création de Souci Charlier est certes l'une des plus fouillées de l'auteur. Rarement, les dramaturges ont peint l'ingénue avec autant d'atours intelligents. La moindre action de Souci est saturée de vérité naïve mais profonde. N'est-ce pas celle-la qui convainc les plus incrédules ?

Seize ans de dévouement inlassable, de fidélité suffisent-ils à payer le rachat de l'oubli d'une heure ? A l'encontre de Mme Charlier, je crois que non. On ne regrette jamais tant une faute qu'aussitôt commise. L'attrition après quinze ans est par trop commandée pour qu'elle soit véritablement sincère. Mis au courant de la conduite de sa femme dès les premiers jours, Henri Charlier eût certes ressenti moins de peine.

Il n'aurait pas alors douté de la pureté des quinze années qu'il a vécues dans le mensonge. Et le pardon lui eût été plus facile.

Après quelques semaines passées au Monument national, les " Soirées françaises " viennent de prendre possession du théâtre " National ". Les représentations de " La Préférée" ont revêtu chez les artistes plus à leur aise sur la scène de M. Gauvreau que sur le Boulevard, une homogénéité impeccable.

M. Dhavrol nous annonce pour cette semaine " Les deux noblesses" d'Henri Lavedan, et pour un avenir prochain, la venue d'une étoile qui n'a, dit-on, que le défaut d'être filante.

Victor BARBEAU.

LA VOIX D'UN CANADIEN DE LANGUE ANGLAISE

La question bilingue bat son plein au Manitoba comme à Ottawa et dans l'Ontario. Il se trouve beaucoup d'Anglo-Canadiens indifférents aux nôtres, dans le Manitoba et un groupe turbulent qui leur est nettement hostile. Il y a aussi un élément anglo-canadien clairsemé sympathique à notre race et à notre langue.

C'est à ce petit groupe qu'appartient M. Alfred J. Andrews, un avocat en vue de Winnipeg, ancien maire de cette ville, et qui, dans une lettre récente adressée au *Telegram*, de Winnipeg, proteste contre l'attitude étroite et sectaire des gens hostiles à notre langue, dans sa province.

Voici le texte de ce document, dont nous empruntons la traduction exacte au dernier numéro du *Manitoba*. C'est une pièce à conserver, comme témoignage de la largeur d'esprit d'un citoyen canadien de langue anglaise :

Winnipeg, 3 février 1916.

"Monsieur le Rédacteur
du *Telegram*.

Monsieur,

"Dans la vie publique et dans la vie privée on arrive assez souvent à des décisions importantes ayant caractère de compromis. Avant la Confédération, l'Amérique Britannique du Nord consistait en un certain nombre de populations de vues divergeantes et sans union. La race française, qui avait priorité d'occupation, dominait par le nombre dans une large portion du pays ; les Anglais dominaient ailleurs. Ce fut l'intention incontestable des pères de la Confédération de conserver les deux langues. On désira y pourvoir par la section 133 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, laquelle décréta l'usage de l'anglais et du français dans les Chambres du Parlement du Canada et dans l'Assemblée de la Législature de Québec, ce dernier dispositif étant visiblement une concession à la langue anglaise dans Québec. Les deux langages devaient être employés dans les plaidoiries et les procédures des cours, et les lois du Parlement et de la Législature devaient être imprimées dans les deux langues.

"La section 23 de l'Acte du Manitoba" comporte des dispositifs semblables, mais l'esprit, et l'intention principale, de cette clause ont été violés par la Législature Provinciale, qui a statué qu'on se servirait de l'anglais exclusivement dans les registres et minutes de l'assemblée législative et dans les plaidoiries et procédures des cours.

"Il est très malheureux que, au moment où les fils de l'Angleterre et de la France, aussi bien que les fils du Canada, sont frères d'armes, se battent pour nos propres vies et pour la préservation de la liberté civile et industrielle, une partie de la population soulève le bilinguisme comme question de litige.

"Rien ne peut être plus clair que l'intention, lors de la Confédération, a été de conserver tous les droits de la langue française au Canada. Ce fut un contrat entre nous, et qui nous lie autant que la neutralité de la Belgique liait les Allemands. Et il semble que quelques-uns d'entre nous désirent, comme le Kaiser, considérer ce traité et cette obligation comme un simple chiffon de papier (*scrap of paper*).

"Si notre politique avait été de forcer tous les enfants à apprendre le français aussi bien que l'anglais, j'entends ici le meilleur français et le meilleur anglais, la chose aurait été une politique sage. Rien ne tend à élargir la vision intellectuelle de l'étudiant comme l'apport d'une autre langue, ornée de sa riche littérature. D'un autre côté, rien ne tend à rendre le vrai patriote plus attaché à son langage que la tentative de le lui enlever. Même si nous avions traité nos concitoyens français dans un esprit libéral, l'anglais devait nécessairement devenir, dans le cours du temps, la langue dominante au Canada. Quelques-uns se plaignent de la lenteur des Canadiens-français à s'enrôler. Je suis convaincu que l'intolérance de quelques-uns de nos concitoyens de langue anglaise envers le français en est largement la cause.

"Sûrement, à cette époque, alors qu'il est absolument essentiel à notre succès de mettre de côté toutes querelles et toute animosité de partis et de races et de nous unir dans la cause commune de notre bataille pour la liberté, nous devrions abandonner cette controverse à propos du bilinguisme dans nos écoles. Soyons généreux plutôt qu'intolérants. Insistons pour avoir un bon enseignement dans nos écoles, même si cela comprend l'instruction dans plus d'une langue. On dit que les langues anglaise, française, russe et italienne sont toutes enseignées dans les écoles de l'Allemagne. Si c'est vrai ce fut sûrement au grand avantage des Allemands dans cette guerre.

"Nous ferions de nos enfants de meilleurs hommes et de meilleurs Canadiens s'ils étaient obligés d'apprendre au moins une autre langue que la leur.

"Ne pouvions-nous pas, au moins jusqu'à ce que la guerre soit finie déclarer une trêve à l'esprit d'intolérance qu'on montre dans la campagne entreprise pour faire de l'anglais la seule langue des écoles au Manitoba?"

Alfred J. ANDREWS.

LES SOUVENIRS INEDITS

— de —

Michelle LeNormand

Le Nationaliste ne peut publier cette semaine les souvenirs inédits de son excellente collaboratrice Michelle LeNormand, à cause d'une indisposition de celle-ci qui l'empêche pour une fois d'écrire sa chronique hebdomadaire.

"Ne comptez pas sur moi, et, une autre semaine, vous verrez comme ce sera infiniment mieux", nous écrit-elle.

Ses lectrices, désappointées cette fois-ci, devront donc patienter jusqu'à notre prochain numéro.



Mouton de Perse

Notre choix de Manteaux en Mouton de Perse est superbe. Nous avons tous les modèles les plus récents dans toutes les grandeurs.

Nous avons aussi une grande variété de Manteaux en Hudson Seal, en Castor et en Rat Musqué très convenables pour jeunes filles et fillettes.

Comme toujours, nos prix sont des plus raisonnables.

GROS ET DETAIL

Chas. Desjardins & CIE LIMITEE

130 RUE SAINT-DENIS

Entre les rues Sainte-Catherine et Dorchester, MONTREAL

(Coupon graphologique)

Esquisse graphologique
de JEAN DESHAYES,
— AU —
"NATIONALISTE"
20 FÉVRIER 1916 *(Bon pour un mois)*

Un coupon valable et 25 sous en timbres-poste doivent accompagner chaque envoi.

Tout manuscrit doit être à l'encre, sur papier non-rayé. Ne pas envoyer de copie.

Adressez : Jean Deshayes, le "Nationaliste", Montréal.

LA MAMAN DU SOLDAT

Nous empruntons à la Revue Hebdomadaire *du 22 janvier dernier ce joli passage d'un article de Madame Charlotte Chabrier-Rieder, "Le petit dragon en permission"* :

3 *août*. — C'est dimanche. A l'église, aux pieds de cette statue de la Vierge vers qui j'ai levé tant de fois des yeux d'angoisse, des yeux de larmes, il est là, celui que je lui recommandais si désespérément. Et lorsque nous nous sommes frayé un passage parmi les rangs pressés des fidèles, j'ai vu des regards de curieuse sympathie se fixer sur mon compagnon, puis des sourires bienveillants à l'adresse de la maman, des sourires qui disaient : "Oui, vous êtes fière, et vous avez le droit de l'être. Certes, ce n'est pas un soldat de parade, celui-là n'est point resté au dépôt. A cet uniforme passé, à ces bottes racornies et terreuses, plus encore, à ce visage noirci et à ce ferme regard, nous reconnaissons d'où il vient. Vous êtes fière, vous êtes heureuse, et nous le sommes aussi pour vous, avec vous." Même les pauvres endeuillées, enfermées dans leurs voiles de crêpe, devant qui je passais bien vite, presque en baissant la tête, m'ont dit de même, ce regard de bienveillance, ce sourire d'entente. Car c'est la beauté, et c'est le miracle, que tous ces cœurs de mères battent à l'unisson, et que toutes les femmes soient devenues sœurs dans la joie et dans la douleur.

A la sortie de la messe, un uniforme bleu horizon fend les groupes, s'avance vers nous, se présente; c'est de B...., le camarade annoncé. Et, autre coup de théâtre, encore un dragon, cousin du mien, tout jeune volontaire comme lui, que j'aurais peine à reconnaître aussi, n'étaient, dans la physionomie transformée, les yeux de l'enfant d'autrefois restés tout pareils: des yeux bruns, doux et ardents, des yeux de rêveur distrait et quasi mélancolique, qui contrastent étrangement avec la haute taille et la tenue guerrière.

—"La guerre est un drame horrible, mais c'est aussi une féerie. Qui nous eût dit, de B...., que nous nous retrouverions, par un dimanche d'août ensoleillé, sur cette majestueuse place Saint-Sulpice? Dans la cuisine accueillante du curé, vous vous rappelez comme il faisait bon se réchauffer et se sécher, blotti devant l'âtre immense ?

"—Ah, madame! si je me rappelle! Mais pourquoi faut-il qu'à ce charmant souvenir se mêle pour moi quelque amertume! Vous l'avouerai-je? Quand vous avez conté cette nuit de Noël, n'avez-vous point dit que j'avais le nez retroussé? Et *c'est imprimé*. Pourtant ! Sous le casque, si je n'ai pas le profil d'Achille, et sans doute on pourrait le souhaiter plus aquilin — je vous le demande en conscience: est-il vraiment ce que vous avez dit?"

Ironique et aimable B..., ne m'en veuillez pas. Je vous fais amende honorable. En vous examinant plus à loisir, je vous vois tel que vous êtes: grand, très grand, un œil bleu et moqueur, des traits mobiles que vous savez rendre rigides, un air de jeunesse — de ceci, je pense, vous ne vous offusquerez point! — et pourtant une expression subtile. Et pour le reste, je suis prête, la prochaine fois où j'aurai le plaisir de parler de vous, je suis prête, croyez-en ma parole, à proclamer que vous avez le profil d'Agamemnon.

Là-dessus, nous nous dirigeons vers le restaurant "chic" de la rive gauche où j'entends offrir à mes permissionnaires, rassasiés de conserves, un déjeuner plus varié. Et l'on ne saurait être plus fière, ni plus regardée, quand j'entre escortée de ma garde d'honneur, mes trois dragons, chacun si crâne et si beau dans un genre différent, sous la bigarrure héroïque de leur tenue de campagne. Pour la mère, c'est un beau moment. Eux ne sont pas de cet avis. Ils trouvent qu'ils font un peu trop sensation. Déjà mon fils, ce matin, surpris que l'on se retournât sur son passage, m'avait dit : "Ta robe est jolie, on la regarde", et comme je me récriais: "Mais c'est toi que l'on regarde!" il avait haussé les épaules doucement. Cette attention les gêne et les agace. Et de dire, en me plaisantant qu'à demi : "Si l'on avait su, on se serait mis en civil!" — B.... résume: "Ça y est: nous sommes repérés."

Au sortir de leurs tranchées, de cette vie fantastique et farouche, soudain transportés, sans la moindre transition, dans un milieu de civilisation raffinée, ils n'ont l'air qu'à peine étonnés d'y être. Pour mon fils, ici comme ailleurs, il ne manifeste jamais beaucoup. En toute circonstance, il garde cet air de réserve un peu froid, un peu distant, qui me plaît ; assez silencieux pour l'ordinaire, quoique très gai au fond, et surtout très observateur, cette gaîté, placide et renfermée, je sais, ses camarades me l'ont dit, qu'il la conserve devant le danger, que c'est même au danger qu'elle se montre le mieux. En ce moment, je le vois promener ses regards sur ses voisins, sur ses voisines, et à ma question: "Quel effet cela te fait-il?" il laisse tomber, un peu du bout des lèvres: "C'est assez drôle." Et me désignant des dîneurs en guêtres claires, jaquette impeccable: "Ils sont déguisés?"

..."La guerre, madame, m'a dit B..., vraiment, vous voulez qu'on parle encore de la guerre? N'est-ce pas un peu rebattu? Et puis, parler de la guerre, ce n'est point parler de batailles, de chevauchées, d'assauts ou de mêlée, comme vous voudriez le croire. Evaporée, la cavalerie! Vos dragons sont devenus régiments de taupes. Parler de la guerre, c'est parler fils barbelés, enchevêtrements de couloirs souterrains, nourriture froide, — oh! horreur — heures d'inaction immobiles et pesantes, ou bien marmitage ininterrompu, liquides enflammés, grenades, bombes asphyxiantes, fi! là-dessus, je m'en voudrais d'insister! C'est surtout évoquer des ruisseaux, des lacs, des montagnes de boue. La vie dans les tranchées, au demeurant, n'est point tout à fait cette existence folâtre que des journalistes badins se plaisent à représenter comme une perpétuelle "rigolade". Pas plus que ce n'est, j'en suis fort confus, ces actions d'éclat à jet continu qui ne doivent connaître nul répit. Cette façon de la concevoir pue, si j'ose dire, "le civil" à plein nez, et le poilu que l'on vous présente est un poilu de café-concert. Quand on nous montre ravis d'enfoncer dans la terre visqueuse, de coucher dans des marécages, baignés de vase, et d'ignorer le linge frais, tout de même "il y a de l'abus", comme on dit en style de dragon, et ce bain de pieds perpétuel, pour ne parler que de cela, n'a rien de réjouissant. Les dithyrambes enflammés en notre honneur, — trop de fleurs! disait Calchas, trop de fleurs! ou la compassion pleurnicheuse, sont aussi un peu agaçants.

—Et si vulgaires! a dit mon fils.

—Passer des heures enterré, l'oeil au guet, l'oreille aux écoutes, non, vraiment, on peut trouver mieux, et cela ne vaut pas une belle charge. N'importe, il y a de bons moments.

—Moi, dit mon fils, dans mon gourbi, je brave le vent et la pluie.

—Je crois bien! vous avez trouvé moyen d'en faire un logis où règne le confort moderne. Le sol est recouvert de troncs d'arbres, c'est du sybaritisme! Et il y a une *vraie* porte, une table et deux chaises, des planches au mur formant étagère et, sur la table, une douille d'obus remplie de fleurs des champs.

—Oui, c'est très cosy. On est comme chez soi.

—Rien n'y manque, pas même le téléphone. C'est même ce qui manque le moins, puisque c'est vous qui le faites marcher — d'estafette devenu téléphoniste, par une transformation inattendue; l'électricité est remplacée par les fusées des Allemands, l'illumination des bombes qui sillonnent le ciel nocturne...

—Superbe, l'illumination, dit mon fils. Il m'est arrivé de ramper hors de la tranchée pour la mieux admirer.

—Les journées sont un peu mornes. On n'entend rien, et il arrive de bâiller. La nuit, en revanche, c'est un bruit d'enfer: ronflements, miaulements et sifflements; le tapage des crapouillots troublerait notre sommeil, si l'on dormait. Les Allemands tirent comme des sourds, le plus souvent à côté: pas toujours, hélas! soyons justes. — Somme toute: *much ado about nothing*.

—...A quoi l'on pense? Vous est-il arrivé, madame, d'observer, au village, des enfants jouant auprès d'un mur? Ils ne songent qu'à grimper dessus, pour voir ce qu'il y a derrière. Eh bien, un de nos écrivains militaires l'a dit, et pour une fois — excusez mon irrévérence!— ce n'était pas de la fantaisie: nous ne pensons qu'à *voir ce qu'il y a derrière le mur*, à l'ouverture des créneaux ou au périscope. On tend l'oreille, on cherche à percer la barrière. Vous imaginez bien qu'on ne distingue que par oeillades rapides et que le spectacle est tronqué. Et pour bien voir, j'étais mieux à l'Opéra, aux fauteuils d'orchestre.

—Examiner l'ennemi derrière un créneau, a dit mon neveu, jusqu'alors silencieux, c'est passionnant. Et il continue, de sa voix douce et tendre: si passionnant que j'oublie de m'en aller, et qu'il faut que l'on me tire par la manche pour me rappeler à l'ordre.

Comme cette phrase ressemble peu au langage du jeune étudiant de philosophie que j'ai connu! Et je l'imagine fixant, en observateur placide et désintéressé, le regard de ses yeux rêveurs sur le point d'où peut lui venir la mort instantanée.

Et lui, suivant son idée:

—Et nos mitrailleuses! il faut les voir! des bêtes fantastiques accroupies!

—Oui, cela est beau, dit mon fils, laconique. C'est la mort mathématique.

Que l'on ait, à cet âge, acquis un tel degré de maîtrise sur soi-même, pour mon pauvre et faible coeur de femme, c'est quelque chose qui dépasse la nature humaine. Très simplement, sans forfanterie ni sans pose, trouvant, sans même s'en douter, des mots antiques, des phrases comme celle-ci, que je retiens en dedans de moi-même: "Quand les shrapnells éclatent, quels beaux clichés à prendre!", ils disent ce qu'ils voient et ce qu'ils vivent, en passant, et sans que cela ait pour eux autrement d'importance. Ils n'exagèrent ni le danger ni le mépris qu'on en doit faire. Rien de forcé, ni d'excessif, ni de voulu, rien pour la galerie. Ils ne font pas de littérature, mes trois dragons! si différents, et pourtant devenus si pareils. Gaîté, jeunesse, endurance, oubli de soi, dans leur pénible existence souterraine, ils ont gardé tout cela, et aussi le tact délicat, la *mesure*, la plus française des qualités.

...—Et puis, parler de guerre, a conclu B..., c'est surtout parler de cuisine. Croyez-moi, c'est celui qui mange le mieux qui tient le bon bout. Chez nous, il y a des périodes de vaches maigres — très maigres. Mais il y a aussi les autres. Pour la chasse aux provisions, vous le savez, je me sens l'astuce du Peau-Rouge, — et je ne suis pas le seul. J'ai formé notre "cuistot". Il nous fait des plats, comme ils n'en auront jamais en face! Et c'est pour cette raison, madame, et peut-être aussi pour quelques autres, que la victoire finale est à nous.

Dragons de 1915, vous êtes des Français de tous les temps, parce que de tous les temps les Français ont été braves. Mais vous êtes bien les descendants de ceux qui combattaient en dentelles; et à cheval, jetés au galop lance au poing, ou bien, enfouis sous la terre, vous risquerez toujours votre vie avec élégance.

LES INDUSTRIES DE NOS ANCETRES

La population canadienne-française a commis une faute, à la fin de l'année dernière, en laissant passer inaperçu l'anniversaire de l'arrivée en Canada de l'intendant Talon, il y a 250 ans. Cette faute peut encore se racheter assez facilement et voici ce que nous suggérons à ce propos.

Jean Talon fut le fondateur des industries canadiennes avant la cession. Envoyé par Colbert, à l'automne de 1665, comme intendant de la Nouvelle-France, Talon, se conformant aux instructions royales qui lui avaient été données, créa plusieurs industries qui ne tardèrent pas à prospérer. La cession du pays à l'Angleterre empêcha seule ces établissements d'atteindre le développement auquel visait Talon, en forçant la population canadienne-française d'alors de négliger leurs intérêts matériels pour défendre leurs libertés nationales menacées.

Il serait intéressant, croyons-nous, de commémorer la venue de Talon en Canada par une exposition reconstituant aussi exactement que possible les diverses industries de cette époque. Ce serait, mise bien en relief, une page de notre histoire nationale aussi glorieuse que celle qui relate les héroïques faits d'armes de nos ancêtres sur les champs de bataille. Une somme peu importante fournie par le gouvernement provincial et la ville de Montréal suffirait à assurer le succès de cette exposition.

Il serait assez facile de réunir dans un vaste local de cette ville tous les instruments reconstitués qui servaient à l'industrie au temps de Talon, en même temps que les produits fabriqués à cette époque. Des pavillons séparés permettraient au visiteur d'avoir en quelques instants, une vue d'ensemble des diverses manufactures mises en opération par l'intendant et des moyens employés par les anciens canadiens pour subvenir à leurs besoins matériels.

Rien n'empêcherait de donner à cette exposition un caractère officiel en la faisant inaugurer par un représentant du gouvernement. Puis, on demanderait à l'honorable Thomas Chapais, par exemple, de faire l'éloge de celui dont il a écrit la vie d'une façon si éloquente.

Nous nous flattons que notre idée aura son écho chez ceux qui sont en mesure de lui donner suite. Il ne faut laisser échapper aucune occasion de mettre devant les générations actuelles les immortelles pages d'histoire vécues par nos ancêtres. Il nous semble qu'un pareil spectacle ne peut faire que du bien.

La parole est à nos gouvernants et à nos administrateurs.

Jean LEXTERNE.

SANS COMMENTAIRES

Entendu à Ottawa, ces jours derniers :

—"M. Borden a eu à choisir des architectes pour examiner les ruines du parlement et faire rapport au ministère. Il a choisi un Anglais, de Toronto, M. Pearson, et un Canadien-français, de Montréal, M. J. O. Marchand.

—"Oui. Et M. Borden laissant à M. Laurier le choix d'un des membres de la commission chargée de tirer au net la cause de l'incendie du parlement, M. Laurier a choisi, lui, ...

—"Un Canadien-français, avocat de premier ordre, comme il y en a plusieurs ?

—"Que non. Un Anglais ou un Irlandais, je ne sais au juste, le juge McTavish.

—"Comme quoi nous ne sommes *BIEN SERVIS QUE PAR LES NOTRES !"*

La conversation est prise sur le vif. Tout commentaire serait superflu !

A. V.

LES ESPIONS AU CANADA

Chaque maire de petit village trouve des bombes autour de son hotel municipal et découvre des sous-marins allemands dans le moindre ruisseau.

M. W.-E. Playfair, un journaliste anglo-canadien de Montréal, a donné récemment au Transcript, *de Boston, un article intéressant sur la manie qu'ont certains Canadiens de ce temps-ci de prétendre découvrir des espions allemands jusque dans la moindre botte de paille venue. Nous traduisons cet article pour le délassement de nos lecteurs qui ne sont pas sans connaître un certain M. Médéric Martin convaincu que des émissaires du Kaiser veulent faire sauter notre hôtel municipal.*

* * *

Tandis que l'incendie des édifices parlementaires canadiens à Ottawa et la découverte d'un complot imaginé afin de faire sauter le canal Welland ont amené des Canadiens de jugement mûr à se douter qu'il peut y avoir des machinations ennemies au pays, ces faits ont aussi eu comme résultat de réveiller, chez ceux qui prennent la moindre rumeur pour une certitude, des sentiments de panique à propos de complots allemands. Ce sentiment existe dans toutes les villes canadiennes, à l'heure actuelle.

Les maires doublent les corps de garde dans les édifices municipaux; les sentinelles surveillent attentivement tous les édifices publics du Canada. Chaque incendie, si peu important soit-il, passe pour le fait d'un *espion*, et toute autre hypothèse sur l'origine du sinistre vient après celle-là. Les sentinelles préposées à la garde des ponts et des canaux ont acquis l'habitude imprudente de tirer sur tout ce qu'elles voient la nuit. Tout cela ce n'est que quelques-unes des manifestations de ce sentiment de panique.

DES PLATEFORMES POUR CANONS ALLEMANDS PARTOUT

Cette situation rappelle les scènes dont le Canada fut témoin aux premières semaines de la guerre, quand les journaux fourraient un Allemand, un Autrichien ou un Polonais dans toutes les histoires de bagarre, et quand ils attribuaient les querelles des carrefours aux sentiments hostiles qu'entretenaient les étrangers de notre pays au sujet de la guerre. Il y avait beaucoup d'excellentes gens qui s'attendaient à voir une bonne nuit un zeppelin bombarder Montréal ; on découvrait des bases pour canons allemands dans toutes les petites cours et on cherchait des sous-marins teutons dans le Saint-Laurent, chaque semaine et chaque jour. Cet état d'esprit était assez naturel dans un pays paisible jusqu'ici et chez une génération qui n'avait jamais connu la guerre, non plus que les systèmes mystérieux d'espionnage et de trahison qu'elle engendre. Les événements récents ont démontré que la crainte de complots ennemis ne manquait pas tout à fait de fondement ; mais il y a eu beaucoup de rumeurs à propos d'espions allemands, l'an dernier, qui ne manquent pas d'éléments comiques indéniables.

Telle, la rumeur qui déclarait que l'été dernier des sous-marins allemands se promenaient dans le golfe Saint-Laurent. Quoique les journaux n'aient pas imprimé cette histoire, elle se répandit promptement et trouva preneur jusqu'à Ottawa. On disait que les Allemands avaient réussi à faire traverser l'Atlantique à certains de leurs submersibles puissants, chargés d'empêcher l'envoi de troupes canadiennes en Angleterre et d'arrêter l'exportation du blé canadien. On ajoutait que ces sous-marins avaient des bases d'opération et d'approvisionnement dissimulées dans les baies profondes du golfe, et que ces bases avaient été préparées par des gens venus des Etats-Unis. On crut tellement cela pendant quelque temps qu'un nombre considérable d'embarcations à moteur furent réquisitionnées dans les Provinces Maritimes pour faire la patrouille des côtes du Golfe, afin d'y trouver les sous-marins ; un jour, on arrêta même, par sans-fil, dans le Golfe Saint-Laurent, deux transports chargés de troupes canadiennes, et on leur ordonna de retourner se mettre en sûreté à Québec.

C'ETAIENT DES ANGLAIS

On découvrit plus tard que, de fait, il y avait eu des sous-marins dans le Golfe ; mais c'étaient des unités anglaises construites aux Etats-Unis dans les usines Schwab et réunies à Montréal. On les essayait dans le fleuve Saint-Laurent ; ces mêmes submersibles traversant outremer se comportèrent ensuite très bien dans la Baltique, où l'un d'eux coula l'important croiseur allemand le *"Moltke"*.

Cette histoire de sous-marins allemands, très répandue dans l'Est du Canada, avait aussi un autre aspect. On disait qu'il y avait une importante base de sous-marins sur la côte du Maine, dans les environs de Portland, et que plusieurs submersibles teutons y stationnaient dans le but de faire la course au commerce canadien. L'histoire rapportait même que le gouvernement américain avait découvert cette base et qu'il avait fait interner le personnel qu'on y avait trouvé. Les journaux avaient reçu ordre de Washington de ne rien dire de l'affaire, ajoutait la légende, et c'est pourquoi ils n'en parlaient point.

Tous ces récits imaginaires de sous-marins et de bases secrètes d'opérations de ce côté-ci de l'Atlantique, disparaissent dans l'insignifiance, devant les histoires d'aéroplanes allemands dont s'alimente la chronique canadienne. Ces aéroplanes, que le Canadien de l'intérieur des terres ne connaît pas plus que le sous-marin, sont nés de toutes pièces de l'ignorance et de la crainte. Dès la déclaration des hostilités, Montréal, Toronto et d'autres villes ont vu, a-t-on dit, se promener dans les cieux, la nuit, de puissants aéroplanes ennemis munis de projecteurs et de lumières multicolores.

IL A VU UN AEROPLANE ALLEMAND

L'une des meilleures histoires d'incursions d'aéroplanes est venue de Châteauguay, à quelques milles de Montréal, l'été dernier. Il y avait alors à Châteauguay un ancien officier de l'armée allemande que l'on considérait trop inoffensif pour l'interner, mais auquel on donnait assez d'importance pour le surveiller. Cet Allemand disparut par une belle nuit; et cette nuit-là même, d'après plusieurs résidents respectables du village, un grand aéroplane, venu du sud apparut au-dessus de Châteauguay et retourna vers le sud, une heure plus tard.

Le lendemain, cette histoire se propagea; finalement, les journaux montréalais, en mal de copie, se mirent à publier, s'appuyant sur des déclarations apparemment fondées, que cet aéroplane était venu des Etats-Unis pour transporter l'ancien officier allemand d'un pays hostile à un pays neutre. La machine avait, paraît-il, opéré une descente dans un grand champ près du village, — on montrait même l'endroit exact — elle avait pris l'Allemand à son bord et s'était hâtée de franchir la frontière internationale avec son double fardeau. Les gens de Châteauguay le croient encore.

Un notaire du village dit même qu'il ne se pardonnera jamais de n'avoir pas tiré un coup de fusil sur l'aéroplane qu'il aurait pu descendre, dit-il, tant il volait bas, quand il passa au-dessus de sa grange.

C'ETAIT UN AMERICAIN

Qu'il y ait eu des aéroplanes dans les alentours, cela ne fait pas de doute; mais les autorités, qui savent ce dont elles parlent, disent que toutes ces machines venaient du même endroit, d'une école d'aviation située dans le nord de l'Etat de New-York. Quoiqu'il ne soit pas permis à un aéroplane militaire de faire des envolées au-dessus d'un sol étranger, sans autorisation préalable, on croit que les jeunes aviateurs qui s'entraînent aux vols de longue haleine, ne sont guère enclins à observer scrupuleusement toutes les minuties de l'étiquette internationale.

Cela peut être une explication ; mais il y en a d'autres d'aussi plausibles. Il n'y a aucun doute que le farceur de profession s'est amusé au possible aux dépens de la crédulité populaire, en ces temps de panique. Plus d'une fois, ces farceurs ont lancé des cerfs-volants reliés à des automobiles rapides, et qui représentaient assez bien des aéroplanes; et dans certains cas, ils ont ajouté des lanternes aux cerfs-volants afin d'obtenir un effet plus satisfaisant.

Il y a aussi au fond de bien des histoires d'espions le mystificateur stupide. Ainsi, il y a peu de jours par exemple, on informa par téléphone le maire de Montréal que l'hôtel municipal devait être incendié le jour même, à midi trente minutes. Le maire se hâta de dépêcher sur chaque étage de l'édifice des corps de garde de polices et de pompiers. Il fit mettre les appareils contre les incendies tout prêts à fonctionner, il enferma tous les documents de la ville dans les voûtes, et l'on attendit le désastre annoncé. On l'attend encore.

UNE BASE POUR UN CANON

Les histoires de bases pour les canons allemands figurent aussi dans toutes ces paniques. Il y eut un temps où l'on crut qu'un jour était perdu si quelqu'un n'avait pas découvert quelque part une base en béton pour les canons allemands. Parfois, cette base dominait une citadelle, d'autres fois, elle surplombait un canal, d'autres fois, elle ne dominait rien du tout ; mais toujours les autorités militaires firent des enquêtes solennelles. On trouva une fois une vraie base en béton, sur l'Ile d'Orléans, dans le Saint-Laurent, à proximité des fortifications de Québec. Son propriétaire, le directeur-gérant d'une compagnie de fabrication de briques en béton, est maintenant interné. Mais la plupart de ces histoires de plateformes pour canons allemands, qu'on a prétendu découvrir ailleurs, sont controuvées.

Un homme d'affaires apparenté en Allemagne avait une très jolie villa le long du lac Saint-Louis, près de Montréal, et il y avait sur cette propriété un *court* de tennis en béton. Des ouvriers, qui avaient travaillé à cette construction, un an avant la déclaration des hostilités, vinrent dire, l'été dernier, que la couche de béton avait sept pieds d'épaisseur et ne pouvait être destinée à un *court* de tennis. Les autorités militaires firent enquête et découvrirent qu'en réalité les *sept pieds* voulaient dire *sept pouces*.

UNE PLAISANTERIE

Tout ceci n'est qu'un aperçu de milliers d'histoires d'espions. Mais il est probable que le meilleur *poisson d'avril* de la guerre au Canada, c'est l'histoire des sous-marins que sir Richard McBride, de la Colombie-Anglaise, achetait au début de la guerre d'une compagnie américaine, de Seattle. Ce récit n'a pas encore été publié au Canada et il ne semble pas qu'il doive l'être tant que la guerre ne sera pas finie.

Or, donc, aux premières semaines de la guerre, tandis que trois croiseurs allemands naviguaient dans le Pacifique, les villes du littoral de la Colombie-Anglaise étaient au comble de leurs alarmes. Vancouver et Victoria rêvaient que, quelque bon matin, elles s'éveilleraient sous une pluie d'obus. Une compagnie de Seattle venait de terminer la construction de deux sous-marins pour une république sud-américaine et sir Richard McBride, premier-ministre de la Colombie, s'arrogea le mandat d'acheter ces deux navires pour le gouvernement canadien. L'achat se fit. Jusqu'ici, c'est de l'histoire ancienne.

Mais, une certaine nuit, des équipages fournis par les constructeurs de navires de Seattle, amenèrent les deux sous-marins à un endroit du détroit de Juan de Fuca où une ligne imaginaire est censée séparer les eaux canadiennes des eaux américaines. Et, à cet endroit, deux équipages de marins anglais prirent possession des submersibles. Les navires se dirigèrent vers le port fortifié d'Esquimalt, à proximité de Victoria.

Tandis que les navires allemands devaient croiser au large, tout était vie, animation et activité dans le port d'Esquimalt. Chaque batterie était à son complet, chaque canon était pointé. Un matin, un remorqueur se précipita dans le port étroit, et à son passage sous les canons de la batterie la plus avancée, le capitaine, tout échevelé sur le pont, cria aux hommes du rivage: "Des torpilleurs allemands s'en viennent! Ils ne sont pas à un demi-mille, ils arrivent."

HEUREUSE INDECISION

Les canons d'Esquimalt étaient pointés à un demi-mille et les équipes des canonniers étaient plus excités qu'ils n'auraient aimé à l'admettre. Le commandant des forts raconta ensuite qu'il ne sait pas pourquoi il ne donna pas l'ordre de faire feu. Peut-être était-il trop hors de lui, peut-être eut-il un pressentiment. On pointa les canons à un quart de mille. Et soudain, disparaissant presque sous de grandes vagues, à toute vitesse, s'approchèrent, déchirant l'eau, deux navires bas et menaçants dirigés tout droit vers l'entrée du port. Ils étaient si près qu'ils n'auraient pas pu endommager les forts avant que les canons du rivage les eussent eux-mêmes fait sauter. Au lieu de faire feu, les batteries pointèrent leurs canons sur les deux navires, leurs gueules suivant le même trajet qu'eux jusque dans le port.

Soudain, du pont d'un des deux navires, un petit drapeau blanc monta grand comme un mouchoir, un drapeau d'armistice. Puis, le pavillon anglais parut et l'on s'aperçut que les deux navires étaient des sous-marins à fleur d'eau.

Une demi-heure plus tard, les autorités reçurent avis que la garnison devait attendre ce jour-là, deux sous-marins battant pavillon anglais. Ainsi l'indécision d'un officier valut au pays d'empêcher la perte de toute sa flotte sous-marine.

DIVIDENDES

L'autre soir, M. P.-E. Lamarche, député de Nicolet, prononçait un discours au Parlement. Il en était à parler de la fondation du *Devoir* et de l'oeuvre de ce journal, quand sir Herbert Ames, député de Saint-Antoine, lui demanda si le journal avait payé des dividendes. M. Lamarche lui répondit qu'il y avait autre chose au monde que des dividendes...

Ils sont ainsi faits, ces Anglais, qu'ils considèrent tout au point de vue *dividende*. On savait déjà que les mineurs d'Angleterre ne s'étaient mis en grève que pour cela. Serait-il permis de supposer, après la question *spirituelle* de M. Ames, que les *British* n'ont réussi ni aux Dardanelles, ni à Mons, ni à Loos, que par raison de dividende?...

Ce qui fait la force de la France, à l'heure actuelle, c'est précisément que ses enfants s'occupent de toute autre chose que de l'argent. Avec un sou par jour on ne compte guère sur les dividendes. Mais l'abnégation de ceux qui s'astreignent à ce traitement de famine en fait des héros invincibles, à l'occasion.

Chacun sait que M. Ames s'occupe fort du Fonds patriotique. C'est excellent. Si nous avions sa tête sur les épaules, nous pourrions lui demander *"si ça paye des dividendes"*. Nous n'en ferons rien, car nous appartenons à la race française, à la race *inférieure*.

Mais si petits que nous soyons, et bien qu'il nous faudrait grimper sur la pyramide de chaussures *Ames-Holden* vendues à Sam Hughes pour être à la hauteur du sirage royal de M. Ames, il nous est bien permis de penser que ce marchand de *bottes fines* a une mentalité de *soulier sauvage*.

Et ceci ne paye pas de dividende.

(*Le Progrès du Golfe*).

EAU PURGATIVE RIGA
Guérit la Constipation Habituelle
Ne cause ni coliques, ni irritation, purge sans vous déranger de vos occupations. Devrait se trouver dans toutes les familles. En vente partout.
LA SOCIETE DES EAUX PURGATIVES RIGA, MONTREAL.
Dr ED. MORIN, Cie, Ltée, Pharmaciens en gros.
Dépositaires pour la VIIIe de Québec et le District.

Dr Arthur Beauchamp
CHIRURGIEN-DENTISTE
165 Rue St-Denis 4 Portes de l'Université
Tél. Bell Est 3549

NOTAIRES

Léandre Bélanger, ex-président de la Chambre des Notaires pour la Province de Québec.
Adrien Bélanger, L. L. L.
Bélanger & Bélanger,
NOTAIRES & COMPTABLES
No 30, RUE ST-JACQUES.
Edifice "Trust & Loan"
Argent à Prêter. MONTREAL.
Tel. Bell Main 1859
Tél. Est 6754

AVOCATS
MORGAN et LAVERY
AVOCATS — PROCUREURS
Suite 620, Edifice Transportation, 129 S.-Jacques.
Tél. Bell Main 2670. Câble, Eadmor.
E. A. D. Morgan. Saluste Lavery, B.C.L.
M. Lavery a son bureau du soir : 1 St-Thomas, Longueuil.

ANTIKOR-LAURENCE
CURE RADICALE DES CORS
SÛRE, EFFICACE, SANS DOULEUR
EN VENTE PARTOUT 25 ¢
FRANCO PAR LA POSTE
A. J. LAURENCE, MONTREAL.

PETITES ANNONCES

ANGLAIS PAR CORRESPONDANCE
Conversations pratiques garanties, sur tous les sujets. Renseignements chez notaires campagne. Aussi leçons verbales par l'auteur, Emile Pariseau, 243, Visitation, Montréal.

POSITION DEMANDEE
Jeune fille possédant neuf années d'expérience comme sténographe française et anglaise, demande position. S'adresser à L, au " Devoir".

AVIS
Demande a été faite à la corporation de la cité de Montréal pour permission d'installer une pompe à réservoir à gazoline Bowser, sur le lot numéro cadastra 1756, etc., du quartier Saint-Georges, No 302, rue Drummond. C. R. Hosmer, No 302, rue Drummond. Montréal, 19 février 1916.

AUTOMOBILES A LOUER
Au Garage Laurier, Limitée
375 Est, rue Ontario, entre S.-Hubert et S.-Denis, plusieurs Autos de tourisme ainsi que Limousines. Téléphone Est 2480.

MAISONS D'EDUCATION
International Business College
214 Ste-Catherine Ouest, Montréal.
FONDE EN 1895
Enseignement individuel le jour et le soir. Positions assurées. Prospectus sur demande. Tél. Main 309.
ANGUS CAZA. Princ.

Province de Québec,
District de Montréal.

AVIS

Municipalité du village du bassin de Chambly

Les électeurs municipaux, soussignés, ayant la qualité voulue, de la Municipalité du Village du Bassin de Chambly, demandent, par les présentes, qu'il soit tenu un bureau de votation, aux termes de la section quinzième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909, pour décider si les électeurs municipaux de la Municipalité adopteront ou non, en vertu et en exécution de la dite section, le règlement suivant que nous soumettrons, par les présentes, à leur adoption, savoir : —

"La vente des liqueurs enivrantes et permission de licences en conséquence sont, par le présent règlement, prohibées dans la Municipalité du Village du Bassin de Chambly et en exécution de la section quinzième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909."

En foi de quoi nous avons apposé nos seings aux présentes, à Chambly Bassin, ce vingt-huitième jour de janvier, mil neuf cent seize.

Joseph Trudeau.
H. Désilets.
J. Larocque.
Aimé Thuot.
C. Marcoux.
Norbert Brouillet.
Pierre Champagne.
J. Armand Gravel.
D. Lajeunesse.
Edmond Marcoux.
Joseph Baril.
Toussaint Daigneault.
J. B. Tremblay.
Louis Lareau.
Moïse Langlo.
Dame Ferdinand Lapointe.
Charles Audette.
Arthur Dupuis.
Omer Thibault.
Adrien Brien.
Delle Dorothée Perreault.
Emery Deschamp.
Philippe Ostiguy.
Hilaire Loiselle.
Charles Brunelle.
Paul Deschamps.
Louis Ostiguy.
Clara E. Mais Burg.
Louis de Senneville.
Mme Vve Noël Scott.
Auguste Bélanger.
V. Raymond.
J. O. Moquin.
Arthur Benoit.
Georges Dupuis.
B. Bourdon.
Pierre Lachapelle.
Edîbe Deschamps.
Joseph Desroches.
Arthur Audette.
Marguerite Brouillet.
Elisabeth Brouillet.
Henriette Brouillet.
Alfred J. Lord.
Honoré Ostiguy.
T. Deschamps.
S. Sansoucy.
Raoul Moquin.
Léandre Larivée.
Joseph Martin.
F. X. Audette.

Vraie copie
CHARLES ROY, N.P.,
Secrétaire-trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DU VILLAGE DU BASSIN DE CHAMBLY

AVIS PUBLIC

Une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité du village du Bassin de Chambly est, par le présent, convoquée par le soussigné, Charles Roy, N.P., secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil municipal du village du Bassin de Chambly, mardi, le vingt-et-unième jour de mars mil neuf cent seize, à dix heures du matin, aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si le règlement énoncé dans la requête ci-dessus doit être ou non adopté par les électeurs ainsi réunis.

Donné à Chambly Bassin, ce seizième jour de février mil neuf cent seize.

(Signé) CHARLES ROY, N.P.,
Secr.-Trés.

Vraie copie
CHARLES ROY, N.P.,
Secrétaire-trésorier.

Feuilleton du NATIONALISTE

UNE DE PERDUE, DEUX DE TROUVÉES

par

GEORGE de BOUCHERVILLE

(*Publié avec l'autorisation de la Librairie Beauchemin*) (1)

RESUME DES CHAPITRES PRECEDENTS

RESUME DES CHAPITRES PRECEDENTS

C'est en 1836. *Pierre de Saint-Luc, héritier à son insu du millionnaire Alphonse Meunier, de la Nouvelle-Orléans, vient d'arriver au port avec son navire le "Zéphyr". Il avait à bord des sommes importantes et des passagers de marque : le comte d'Alcantara, sir Gosford, sa fille Clarisse et sa pupille Sara. Il vient de résister victorieusement à une attaque de pirates et fait prisonnier leur chef, Antonio Cabrera, le beau jeune homme qui sauva, quelque temps auparavant à Matance, la pupille de sir Gosford d'une mort imminente. Cependant une sombre trame s'ourdit dans l'ombre contre Pierre de Saint-Luc : à peine débarqué il tombe dans un guet-apens et il est séquestré par les ordres du docteur Rivard, qui convoite son héritage, et de ses dignes acolytes, l'huissier véreux Pluchon, la mère Coco-Létard et ses fils.*

(1) L'ouvrage, en 2 volumes, $1, à la Librairie Beauchemin, Limitée, à Montréal.

No 5 (Suite)

Et le pauvre idiot, ne comprenant pas ce langage si nouveau pour lui, regardait toujours le docteur avec ses grands yeux.

—Connais-tu ton père et ta mère, Jérôme ? lui dit le docteur en l'attirant doucement près de lui ?

—Non, monsieur.

—Eh bien ! je vais te le dire, tâche bien de le retenir, surtout ne dis pas que c'est moi qui te l'ai appris ; car, vois-tu, si tu le dis, je ne te donnerai plus de sucre, et puis tu seras cause que l'on me ferait bien du mal. Tu ne voudrais pas que l'on me fît de mal à moi, qui veux te tenir lieu de père et te donner du sucre candi, tous les jours, n'est-ce pas ?

—Oh ! non, non, non.

—Eh bien ! tu t'appelles Alphonse Pierre !

—Alphonse ! oh ! quel joli nom ! est-ce que je m'appelle Alphonse Pierre ?

—Ecoute donc ; Ta mère s'appelait Léocadie Mousseau.

—Ma mère ! j'ai donc une mère, moi ? Et elle s'appelle Léocadie Mousseau ! Oh ! je veux voir ma mère, ma mère, ma mère !

—Tu ne peux pas, pauvre enfant, elle est morte à la paroisse St-Martin, en 1823.

—Elle est morte, c'est égal, je veux la voir, ma mère ! oh ! mon bon docteur, vous me la laisserez voir ma mère, n'est-ce pas ?

—Quel âge as-tu ?

—Je ne sais pas.

—Quoi, tu ne sais pas, mais tu devrais le savoir : tu as treize ans ; treize, entends-tu ? Tu es né à la paroisse St-Martin.

—Ah ! j'ai treize ans ! je ne le savais pas, et je suis né ?

—A la paroisse St-Martin.

—A la paroisse St Martin ?

—Mais oui, te rappelles-tu le nom de ta mère ?

—Ma mère... arrêtez... ah ! oui... Léocadie Mousseau.

—C'est bien, mon enfant, et quel âge as-tu ?

—Quel âge ?... attendez... treize ans.

—C'est bien ; et où es-tu né ?

—Oh ! ça, je me le rappelle bien, à la paroisse St-Martin.

—C'est bien, mon enfant, viens m'embrasser. Tous les jours, si tu es bon garçon, je t'apporterai des sucreries.

—Voudriez-vous aussi m'apporter un petit cheval de bois, comme celui de la petite fille de M. Charon, le chef de la maison ?

—Nous verrons ; maintenant, mange ton sucre candi et amuse-toi dans cette chambre, en attendant que je revienne ; je ne serai pas longtemps.

Jérôme se mit à dévorer ses sucreries. Le docteur retourna au parloir où Jérémie venait d'arriver, n'ayant pu trouver le livre du docteur : ce dernier, qui ne tenait pas fort à son livre de prescriptions, alla faire le tour des salles et remonta à sa chambre. Avant d'entrer, il prêta l'oreille et il entendit Jérôme, qui lâchait de petits cris de joie et répétait gladu ! gladu ! gladu ! gladu ! gladu ! signe infaillible qu'il était content. En entrant, le docteur lui sourit d'un air de bonté, et Jérôme courut à lui en lui demandant s'il lui avait apporté le petit cheval de bois.

—Non, mon enfant, pas encore ; dans deux ou trois jours, si tu es bon garçon et si tu retiens bien ce que je t'ai dit.

—Pour sûr ?

—Pour sûr. Tiens, voyons, si tu as oublié. Quel est ton nom ?

—Jérôme.

—Non ; le nom que tu avais avant de venir ici ?

—Je n'en avais pas.

—Mais oui, tu t'appelais Alphonse Pierre.

—Ah oui ! Alphonse Pierre, je me souviens.

—Quel est ton âge ?

—Treize ans.

—C'est bien. Où es-tu né ?

—A la paroisse St-Martin.

—C'est bien. Quel était le nom de ta mère ?

—Ma mère, ma mère... ah ! attendez.

Et l'enfant se mit à pleurer.

—Ne pleure pas ; voyons, je ne te donnerai pas de cheval de bois. Quel était le nom de ta mère ?

—Léocadie Mousseau ! Vous me donnerez mon cheval de bois, n'est-ce pas, docteur ?

—Oui, mon enfant, si demain et après-demain tu te rappelles bien ce que je viens de te faire répéter. A propos, je t'ai dit tout à l'heure que j'allais t'apprendre ton âge et ton nom et celui de ta mère, mais ce n'est pas moi qui te les ai appris, tu le savais avant moi ; c'est toi-même qui m'as dit tout ça, les premiers jours que tu es entré ici. Ne t'en rappelles-tu pas ?

—Non, je ne m'en rappelle pas.

—Tu ne t'en rappelles pas ? Eh bien, si tu ne t'en rappelles pas, je ne te donnerai pas de cheval de bois.

—Oui, oui, je m'en rappelle.

—Nous verrons ça demain.

Quelque temps après, le pauvre idiot fut reconduit à sa salle ; il courut dans un coin et il se mit à répéter à voix basse son âge, son nom et celui de sa mère, de peur de les oublier tant il craignait de ne pas avoir son petit cheval de bois.

Le docteur Rivard retourna à son logis d'un pas leste et joyeux ; il avait mieux réussi qu'il n'avait osé l'espérer.

Si vous voulez maintenant entrer avec le docteur dans son cabinet, nous pourrons peut-être avoir une explication des motifs qui l'avaient fait agir ainsi, à l'Hospice des aliénés.

Le docteur, en entrant dans son cabinet, en ferma la porte à clef, ouvrit une armoire et en retira la petite cassette de maroquin rouge qu'il déposa sur son bureau. Parmi plusieurs liasses de papiers, soigneusement numérotées, il choisit un petit paquet qu'il étendit sur la table. Ils étaient marqués au dos No 1, No 3, No 4.

Le No 1 contenait ce qui suit :

"Extrait du registre des baptêmes, mariages "et sépultures de la paroisse St-Martin, Etat "de la Louisiane, pour l'année mil huit cent "vingt. Le dix-neuf mars, mil huit cent vingt, "par nous, prêtre soussigné, ont été mariés Al"phonse Meunier, né au Canada, fils majeur "de sieur Antoine Meunier et de Marguerite "Giard, ses père et mère, et demoiselle Léoca"die Mousseau, née dans le royaume de France, "fille majeure de Cyprien Mousseau et d'Adé"laïde Villeray, ses père et mère. Les dits Al"phonse Meunier et Léocadie Mousseau ont si"gné ainsi que les témoins, avec nous.

"D. Curato, Ptre, Curé."

Le No 2 n'était pas dans la cassette. C'était l'extrait de naissance d'Alphonse Pierre Meunier, fils unique d'Alphonse Meunier et de Léocadie Mousseau, né à la paroisse St-Martin, le 21 mai 1823.

Le No 3 contenait l'extrait de sépulture de Léocadie Mousseau, femme de feu Alphonse Meunier, décédée à la paroisse St-Martin, le 29 mai 1823.

Le No 4 contenait l'extrait de sépulture d'Alphonse Pierre Meunier, décédé à la paroisse de Natchitoches, le 24 août 1825.

Le docteur prit les Nos 1 et 3 et les remit dans la cassette, qu'il renferma à clef dans l'armoire. Le No 4 il le déchira en petits morceaux qu'il alla jeter dans le feu.

Un instant après le docteur revint, tira son livret de notes et lut l'extrait qu'il avait fait, le matin, du registre de l'Hospice des aliénés.

—"P. Asselin !" C'est bien là, se dit-il, le nom de l'ancien portier de l'hospice. Mais où est-il maintenant ? Est-il mort ? Vit-il encore ? Je donnerais cent piastres pour savoir où il est ! Si je pouvais le voir seulement un quart-d'heure !

Et le docteur se mit à marcher de long en large, se frottant les mains et se grattant le

27

le second ne se faisait aucun scrupule de flétrir l'innocent pour le dépouiller ensuite, et tous les moyens lui étaient bons pourvu qu'il pût parvenir à son but sans se compromettre. Tous deux intelligents et d'un esprit supérieur, tous deux jugeant les autres d'après leur propre coeur, devaient en venir à des conclusions bien différentes l'un de l'autre. Tels étaient les deux hommes qui allaient prendre le thé ensemble et causer. Le juge ne désirait la visite du docteur que comme un passe-temps agréable, celui-ci en espérait un résultat important.

—Et comment vous portez-vous, mon cher docteur ? dit le juge en allant au devant de ce dernier ; il y a un siècle que l'on ne vous a vu ; vous devenez rare, rare comme le beau temps.

—Je me porte très bien, je vous remercie ; et vous-même, comment est votre santé ? Madame est bien, je l'espère ?

—Mais oui, elle est partie pour la campagne depuis hier, et je ne pense pas qu'elle revienne de quelques semaines ; elle est allée chez une de ses tantes à la paroisse St-Martin. Quant à moi, je suis à merveille ; il me semble que je rajeunis ; mais vous, docteur, vous ne rajeunissez pas !

—J'ai pourtant bonne santé, bon sommeil, bon appétit.

—Vous travaillez trop, docteur, vous menez une vie un peu trop austère.

—Que voulez-vous, je deviens vieux, le monde a bien peu d'attraits pour moi, et il n'est jamais trop tôt pour se préparer au grand voyage.

—C'est vrai ; si vous me le permettez, nous allons, en attendant, passer dans la salle à manger où le souper est servi. Il n'y a pas grand'chose, je mène une vie de garçon de ce temps-ci. Entrez, docteur, ou plutôt suivez-moi.

Le juge et le docteur s'assirent devant un excellent souper. Le premier mangea comme un homme et le docteur se contenta d'un peu de salade et de deux à trois verres d'eau.

—Comment, docteur, vous ne mangez pas d'autre chose ?

—Merci, c'est mon régime ; depuis près de cinq ans, je ne prends pas autre chose pour mon souper. Quelquefois, vers dix heures, je prends une croûte, quand je me sens l'estomac faible et que je suis obligé de faire quelque visite de nuit. Autrement, rien de plus.

—Vous prendrez bien un petit verre de vin ! c'est du Chambertin, ça ne vous fera pas de mal !

—Merci, je n'en use jamais.

—Allons, docteur, il faut avouer que si vous péchez, ce n'est pas par gourmandise au moins.

—Hélas, mon cher monsieur, j'en ai bien assez d'autres sur la conscience sans que j'y ajoute encore le péché de gourmandise ; quoique, soyez sûr, ce ne soit pas par dévotion que je me prive de manger des mets aussi succulents que ceux que vous avez sur votre table.

—Eh bien, si vous ne mangez pas davantage, passons dans mon étude ; nous serons seuls et nous causerons sans façon.

Le juge et le docteur s'assirent chacun dans un large fauteuil autour d'un feu brillant qui pétillait dans la grille de l'étude. Une lampe en bronze surmontée d'un globe en cristal découpé jetait une vive lumière dans l'appartement.

—Vous avez apporté votre compte, docteur, j'espère ?

—Oh ! ce n'est pas la peine, monsieur le juge, répondit le docteur Rivard, en se plaçant de manière que la lumière de la lampe ne frappât pas dans son visage ; ce n'est véritablement pas la peine.

—N'importe, il y a assez longtemps que nous n'avons réglé, et j'aime à solder mes comptes de médecine, au moins une fois tous les vingt-quatre mois ; ce n'est pas trop souvent, je pense, et il ne faudra pas m'en vouloir, docteur, si je veux vous payer.

—Je vous ai apporté ce que vous demandez, mais si je vous le donne, ce n'est qu'à une condition.

—Et laquelle ?

—Je ne vous le donnerai pas sans cela.

—Mais encore ?

—Je désire que vous en gardiez le montant par devers vous pour le distribuer aux pauvres sans me mentionner.

—Mais, docteur...

—Nous sommes d'anciennes connaissances, et vous voudrez bien faire cela pour moi. Je réservais spécialement ce compte pour quelqu'oeuvre de charité.

—Mais docteur, je ne puis en conscience m'attribuer le mérite aux yeux du monde de semblables aumônes, et d'ailleurs vous êtes vous-même dans une position bien plus favorable pour les distribuer ; vous êtes journellement en contact avec ceux que la misère et l'indigence, peut-être plus que la maladie, réduisent à avoir recours au médecin.

—Hélas ! oui, ce que vous dites là n'est que trop vrai ; aussi, monsieur le juge, je prends quelquefois sur mon superflu pour leur procurer quelque soulagement.

Le docteur qui, en disant ces mots, s'était un peu retourné vers la lumière, avait donné à sa physionomie une expression de charité si bénoite, si modeste, que le juge ne put s'empêcher de s'écrier :

—Ah ! mon cher docteur, vous êtes un saint homme, j'avais toujours pensé que vous vous mettiez à la gêne pour mieux secourir l'indigence ; je ne m'étonne plus que vous soyez toujours pauvre, avec une si nombreuse clientèle !

—Vous êtes trop bon, monsieur le juge, et d'ailleurs vous êtes dans une bien grande erreur. Je donne bien quelque chose, mais si peu, si peu que j'ai vraiment honte de ne pouvoir faire davantage ; hélas ! moi qui aurais tant besoin de faire du bien en ce monde pour réparer, non pas réparer, mais atténuer un peu les fautes dont je me sens coupable, et les reproches que me fait ma conscience !

—Docteur, je puis vous juger, maintenant, je vous comprends, vous craignez que l'on attribue à un esprit d'ostentation les riches aumônes que vous faites, et vous désireriez que quelqu'un les fît pour vous. Je suis bien sûr que plus d'un infortuné a été tiré de la misère par vous, sans que l'on ait découvert d'où venait le bienfait. N'ai-je pas deviné juste, docteur ?

—Permettez-moi de ne pas répondre à cette question.

—J'apprécie votre modestie et votre pieuse générosité ; mais en vérité, docteur, je ne puis me charger de faire une chose qui, tout en vous dépouillant du mérite aux yeux du monde, aurait l'effet de me faire attribuer l'honneur d'une action dont je ne serais pas l'auteur.

—Vous pourrez, monsieur le juge, dire que cette somme vous a été remise par une personne inconnue.

—Non, vraiment, docteur, je me ferais un scrupule d'accepter, vu surtout que c'est une somme que je vous dois. Voyons le montant de votre mémoire.

Le docteur Rivard se rendit enfin aux raisons du juge, bien content de pouvoir toucher le montant de son compte tout en laissant son client sous l'impression qu'il ne l'acceptait que pour le distribuer aux pauvres. Le docteur avait eu le soin de réduire le mémoire de moitié.

—En vérité docteur, vous n'êtes pas raisonnable ; vingt-quatre mois de soins et de visites pour moi et ma famille, et vous ne demandez que deux cent trente-six piastres !

—C'est bien suffisant, et en conscience je me reprochais presque de l'avoir fait monter si haut, si ce n'est que j'avais eu l'intention de vous en laisser le montant pour le distribuer en oeuvre de charité. Vous êtes bien le premier auquel j'entends dire qu'un mémoire de médecin est trop faible.

—Eh bien, n'en parlons plus ; voici un ordre sur la banque de l'Union pour le montant.

—Merci.

Le docteur plia l'ordre et le mit dans son portefeuille sans le regarder ; quittança son compte et le remit au juge.

—Parlons des choses du monde, maintenant, politique, nouvelles européennes, nouvelles locales, etc. A propos, docteur, vous étiez, je crois, le médecin d'Alphonse Meunier, ce riche négociant qui est mort la semaine dernière ?

—Hélas ! oui. C'était un brave homme, celui-là ; et mon meilleur, je pourrais dire mon seul ami. Je ne puis y penser sans me sentir venir les larmes aux yeux.

Et en effet, par un de ces jeux de muscles toujours au service de certaines personnes, quelques pleurs vinrent mouiller les paupières du docteur, qu'il eut la précaution de laisser voir au juge avant de les essuyer.

—Vous le connaissiez depuis longtemps ?

—Depuis mil huit cent vingt, et je puis me glorifier de l'intimité qui a toujours existé entre nous.

—Il vous a fait un beau legs dans son testament ; je vois qu'il voulait vous laisser un souvenir.

—Trop beau, M. le juge, trop beau ! ça bien été malgré moi qu'il m'a mentionné dans son testament ; savez-vous qu'il voulait me faire un bien plus grand legs et que, si je ne m'y fusse opposé préremptoirement, il m'aurait nommé son exécuteur testamentaire ! Mais vous sentez bien, M. le juge, qu'avec mes habitudes, mes devoirs et mon incapacité dans les affaires, je ne pouvais accepter. Et d'ailleurs, n'avait-il pas le jeune Pierre de St-Luc, un or-

29

faire. Il est lié, garroté et sangle sur une espèce de lit de planches. Le capitaine a cru que c'était une méprise, d'abord ; ensuite il a cru que c'était son argent que l'on voulait ; mais il a bientôt compris qu'il avait la berlue dans ses idées ! C'était bien pardonnable d'ailleurs, dans son état !

—Pluchon, mon ami Pluchon, vous êtes un fin et habile homme, lui dit le docteur, qui, tout rayonnant de satisfaction, lui donna un billet de cent piastres. — Prenez ceci pour vous, portez ces cinquante piastres à la mère Coco dès ce soir. Prenez garde que l'on ne vous remarque trop aux environs de l'habitation des champs ; et dorénavant vous ne viendrez plus me voir ici ; nous nous rencontrerons tous les soirs, à huit heures, sur la levée, au pied de la rue Bienville ; c'est un endroit isolé. Comme on ne sait ce qui peut arriver, prenons nos précautions.

—Et si j'avais quelque chose de pressé ?

—Alors, c'est différent, venez ici tout droit; mais prenez garde à ceux qui pourraient se trouver dans le voisinage.

—C'est bien ; demain soir, à huit heures, je vous dirai ce qui s'est passé à l'habitation des champs.

—Au pied de la rue Bienville, sur la levée.

—Je connais la place.

—Voici maintenant ce que je veux que vous fassiez pour moi, plus tard je vous dirai pourquoi : si vous apprenez qu'on ait commis quelque assassinat ou trouvé un cadavre, dont les traits ne soient pas reconnaissables, venez me trouver.

—Pourquoi ne m'en diriez-vous pas tout de suite la raison, ça pourrait peut-être me guider ?

—C'est vrai ; eh bien, voici : s'il y avait moyen de trouver un cadavre méconnaissable, on pourrait peut-être, à l'aide de certaines marques et de certains témoins, vous comprenez, le faire passer pour le capitaine Pierre !

—En voilà une heureuse idée, par exemple ! une vraie bénédiction ! J'ai justement ce qu'il vous faut... arrêtez... non, ça ne fera pas l'affaire.

—Qu'est-ce que c'est ?

—Hier après-midi, en revenant de la balise, j'ai vu le cadavre d'un noyé, sur le bord du fleuve, dans les joncs ; mais il était tout frais encore.

—Flottait-il dans l'eau ?

—Non, il était caché par les joncs, et je ne l'aurais pas vu si ce n'eût été de deux à trois *busard* (espèce de vautour appelé carancro à la Louisiane) qui s'envolèrent à l'approche de notre canot. Je me levai pour regarder par-dessus les joncs, et je vis le cadavre d'un homme récemment noyé.

—Ceux qui étaient avec vous le virent-ils aussi ?

—Je ne crois pas ; et comme j'étais pressé, je ne leur fis pas part de ce que j'avais vu. Depuis, la chose m'était complètement partie de l'idée, et si vous ne m'eûssiez parlé de cadavre, je n'y aurais probablement plus pensé. On y est si accoutumé à la Nouvelle-Orléans ; c'est une affaire de tous les jours.

—Ah ! bien, c'est justement notre affaire ; dans deux jours, peut-être demain, les busards l'auront complètement défiguré. Il faudra tâcher de se procurer l'habit du capitaine Pierre, ou quelque chose de ses effets, et les arranger autour du cadavre, de manière à laisser croire que c'est lui. Et où se trouve le cadavre ?

—Deux ou trois lieues plus bas que le couvent des Ursulines.

—A merveille ! Plus tôt on pourra faire croire à la mort du capitaine Pierre, sera le mieux; car soyez sûr que s'il ne paraît pas demain, on commencera à faire des perquisitions ; et comme il est débarqué près des Ursulines, on pourra peut-être pousser les recherches jusqu'à l'habitation des champs ! qui sait !

—Vous avez raison. J'en parlerai dès ce soir à la mère Coco ; et demain, si les busards ont fait leur ouvrage, j'avertirai le coroner et préparerai des témoins qui se trouveront sur les lieux comme par hasard.

—Et les gens qui ont été cherché le capitaine, en canot, à bord du "Zéphyr" ?

—Quant à eux, soyez tranquille !

—Prenez bien vos précautions, monsieur Pluchon. Ceci est une affaire sérieuse. Soyez actif et vigilant ; de mon côté j'aurai soin de vous récompenser. Dans neuf à dix jours tout sera fini, j'espère ; et alors votre fortune et la mienne seront faites.

—Je vais aller tout de suite voir la mère Coco pour savoir ce qu'elle pense du cadavre. Je trouve que c'est une idée admirable que vous avez eue là ; c'est le seul moyen de détourner les soupçons et de dérouter les recherches.

—Allez ; faites pour le mieux. Demain, à huit heures du soir, au pied de la rue Bienville.

—Je n'y manquerai pas ; peut-être demain matin.

Pluchon, en quittant le docteur, se rendit au marché aux légumes, où il trouva la mère Coco et sa fille Clémence. L'air mystérieux de Pluchon qui parlait avec animation à la mère Coco, qu'il avait appelée à l'écart, frappa Clémence qui, presque sans le vouloir, prêta l'oreille. Plusieurs fois elle entendit les mots "cadavre noyé, habitation des champs". Elle tressaillit involontairement ; sa figure prit une expression de profonde tristesse et elle sentit instinctement que quelque crime se préparait, auquel ses frères, et peut-être, sa mère, allaient prendre part. Elle n'avait pas vu ses frères à la maison depuis trois jours ; une absence aussi prolongée l'inquiétait vivement. De temps en temps, elle jetait un coup d'oeil furtif sur sa mère et Pluchon. Celui-ci, après avoir donné rendez-vous à la mère Coco pour six heures, au couvent des Ursulines, prit la direction de la troisième municipalité en suivant la levée.

La mère Coco recommanda strictement à sa fille de retourner avant la nuit à la maison, de se coucher en arrivant et de ne pas l'attendre.

—J'ai de pressantes affaires, continua-t-elle, pour ce soir, qui me retiendront une partie de la nuit.

—Ne reviendrez-vous pas coucher à la maison, maman ? demanda Clémence d'un air timide.

—Allons, petite impertinente, pas de questions, et surtout pas de réflexions.

Clémence baissa les yeux sous le regard méchant de la vieille, et commença à faire ses préparatifs de départ. La mère Coco prit par la rue Canal, afin de ne pas donner à Clémence de soupçons sur la route qu'elle se proposait de suivre pour retrouver monsieur Pluchon.

Quand la Coco fut parvenue à la rue Canal, elle tourna à droite, se rendit aux remparts, redescendit dans le faubourg Marigny et fut bientôt au rendez-vous, au bas du couvent des Ursulines, où l'attendait monsieur Pluchon, sur le bord de l'eau, dans une pirogue.

—Embarquez vite, nous avons le temps de descendre avant l'obscurité.

—Combien de lieues avons-nous à faire avant d'arriver ?

—Deux petites lieues. Allons, prenez garde à vous ; asseyez-vous au fond de la pirogue et nageons comme pour la vie, mère Coco.

La mère Coco se plaça avec précaution pour ne pas perdre son équilibre, au fond de la fragile embarcation ; et Pluchon, armé d'une pagaie légère, guidait la pirogue assis à l'arrière. Le courant, joint à une légère brise, les eut bientôt fait descendre jusqu'à l'entrée du bayou bleu. Le bruit des avirons sur le bord de la pirogue fit envoler une dizaine de busards.

—Oh ! oh ! dit la mère Coco, en voyant cette nuée d'oiseaux de morts, ça sent la chair morte ! on ne doit pas être loin du noyé, n'est-ce pas, monsieur Pluchon ?

—Vous avez deviné, nous arrivons. C'est justement sur le noyé que ces carancros font festin. Nous allons leur disputer leur pâture pour quelque temps. Regardons bien auparavant pour voir si personne ne peut nous apercevoir.

La vieille Coco, avec ses deux yeux ronds et gris, parcourut d'un regard rapide les deux rives du fleuve.

—Il n'y a pas un chat pour nous voir ; ne perdons pas de temps, en avant et à l'oeuvre !

Ils approchèrent avec précaution, écartèrent les joncs et découvrirent le cadavre d'un noyé. Les carancros avaient arraché les yeux de leurs orbites, et la langue de la bouche ; le nez, les joues et toutes les chairs de la figure avaient été horriblement mutilés par ces voraces et immondes animaux. Il était absolument impossible de reconnaître aucun trait de la figure.

Quand Pluchon et la mère Coco eurent terminé leur examen, celle-ci se retournant vers Pluchon :

—Eh bien ! lui dit-elle, êtes-vous satisfait de votre examen ? reconnaissez-vous ce cadavre ? et que voulez-vous faire maintenant ?

—Oui, mère Coco, oui, je suis satisfait. Je ne sais pas quel est ce noyé, je ne m'en soucie guère. Tout ce que nous avons à faire maintenant, le voici en deux mots : Vous prendrez tous les vêtements, papiers et bijoux du monsieur qui est dans votre cachot, et vous habillerez ce cadavre. Quant à son argent, ça vous appartient, comme dépouilles de guerre. Surtout, remarquez bien, il faut que la toilette de ce noyé soit faite cette nuit, afin qu'il soit décemment vêtu pour comparaître demain matin par-devant son honneur monsieur le coroner.

—Mais, monsieur Pluchon, ce n'est pas une petite affaire que vous nous proposez là.

—Allons donc, mère Coco, est-ce que par hasard vous y trouveriez d'insurmontables difficultés? Tenez, voici qui aplanira bien des cho-

26

front de temps en temps. "Tiens ! une idée !" Et le docteur prit son chapeau et se rendit chez un marchand libraire, à quelque distance de chez lui.

—Bonjour, monsieur, dit-il au commis, pourriez-vous me laisser voir votre livre d'adresse ?

—Oui, monsieur, le voici.

Le docteur chercha à la lettre A et trouva : "P. Asselin, fabricant d'allumettes, No 130, rue des Allemands." Il ne perdit pas de temps, prit une voiture de remise et se rendit au No 130 rue des Allemands ; là il trouva P. Asselin, le même P. Asselin, ancien portier de l'Hospice des aliénés de la Nouvelle-Orléans.

—Tiens, père Asselin, mais c'est vous, et moi qui vous croyais mort depuis le dernier choléra.

—Eh bien, non, monsieur le docteur, je ne suis pas mort, comme vous voyez. Toujours à l'ouvrage, nuit et jour, pour compléter une petite somme.

—Pour compléter une petite somme ! Et pourquoi ?

—Je voudrais passer en France, pour y aller finir mes jours auprès de ma vieille soeur, qui m'a écrit le mois dernier qu'elle m'attendait.

—Et quand voudrais-tu partir ?

—Mais dès demain si j'avais l'argent pour payer mon passage.

—Combien te faut-il ?

—Encore vingt-cinq piastres, mais comme je trouve vingt piastres de mon établissement je n'ai plus besoin que de cinq piastres.

—Ce n'est pas le diable. Pourquoi n'es-tu pas venu me trouver ?

—Ah ! monsieur le docteur, vous êtes toujours si bon, si généreux ! mais, voyez-vous, je n'ai jamais mendié et j'aimerais mieux mourir que de demander.

—Allons, allons, fausse honte que tout ça ; entre vieilles connaissances on ne fait pas tant de façons. Ah ! à propos, maintenant que j'y pense, un vieux souvenir qui me revient de bien loin ; il y a cinq à six ans, je me suis aperçu que tu avais oublié de faire quelques notes dans le registre des entrées de l'Hospice des aliénés. Pour le moment, je ne me rappelle pas bien ce que c'est, il y a si longtemps que je n'ai vu les registres.

—Mais, docteur !

—Il n'y a pas de mais, ce n'est qu'une affaire de forme. Allons, monte en voiture avec moi et dans dix minutes je te ramènerai.

Le père Asselin se lava les mains, mit son habit des dimanches et monta dans la voiture du docteur Rivard.

—Postillon, à l'Hospice des aliénés.

Les chevaux partirent au grond trot et bientôt le docteur entrait au parloir de l'hospice suivi du père Asselin.

Jérémie, en voyant venir le docteur pour la deuxième fois, dans la même journée, crut que le docteur rajeunissait.

—Bonjour, Jérémie. Tu vas me trouver un peu fatigant aujourd'hui ? Sais-tu que j'ai encore une petite commission é te faire faire ?

—Pas du tout, docteur.

—Eh bien ! fais-moi donc le plaisir d'aller chez l'apothicaire m'acheter deux onces d'opium.

Le docteur mit un billet de deux piastres dans la main de Jérémie en lui disant de garder le change pour lui.

Aussitôt qu'il fut parti, le docteur prit le folio 4 des registres des entrées de l'hospice, et prenant bien soin de n'en point secouer la poussière, il l'ouvrit au hasard, feuilleta quelques pages, fit faire quelques corrections insignifiantes au père Asselin ; puis étant arrivé, comme par hasard, à la page 147.

—Tiens, dit-il, je ne m'étais pas aperçu de ceci ! mais, père tu avais donc oublié d'entrer à la marge ce que je t'avais dit à l'égard du petit Jérôme ?

—Mais, vous ne m'en avez jamais rien dit !

—Ah bien, par exemple, en voilà une bonne ! c'est bien heureux que je m'en sois aperçu aujourd'hui ; il est vrai que c'est de bien peu d'importance, mais enfin, c'est une justice à ce pauvre enfant. Qui sait, peut-être qu'un jour ça pourra lui servir.

—Qu'est-ce que vous m'avez dit, docteur ?

—Ecris.

Et le père Asselin écrivait à la marge, en face de l'entrée de "Jérôme", sous la dictée du docteur :

"Le véritable nom de Jérôme est Alphonse Pierre, né à la paroisse de St-Martin, le vingt et un mai mil huit cent vingt-trois. Sa mère était Léocadie Mousseau, femme de ——— actuellement décédé."

—C'est bien, signe de tes initiales maintenant.

Le père Asselin signa sans se douter de l'importance de ce qu'il venait de faire. Le docteur remit avec précaution les registres à leur place, et, sans attendre le retour de Jérémie, partit avec le père Asselin qu'il reconduisit chez lui.

Le lendemain, un vaisseau partait pour le Hâvre-de-Grâce ; le père Asselin, qui avait complété sa somme, était passager à bord.

Quand le docteur Rivard retourna le lendemain à l'hospice, il fit encore venir Jérôme à sa chambre, lui donna des sucreries, et après s'être assuré qu'il se rappelait parparfaitement la leçon qu'il lui avait apprise la veille, il lui recommanda de ne dire à personne qu'il savait son vrai nom et celui de sa mère, excepté si quelqu'un ne lui demandât spécialement : "Car, lui dit-il, si tu t'en vantais de toi-même, on te croirait fou. Ainsi si on ne te le demande pas, n'en dis rien ; si on te demande pourquoi tu ne le disais pas, tu répondras que tu craignais qu'on ne se moquât de toi."

Le docteur lui fit encore répéter deux ou trois fois sa leçon, après quoi il alla trouver le chef de l'institution, auquel il n'eut pas de peine à persuader que Jérôme manifestait des signes sensibles d'un prompt retour à la raison. Le chef de l'institution, qui ne s'occupait jamais des aliénés, laissant ce soin aux gardiens, crut le docteur et ne s'en occupa pas davantage C'est tout ce que ce dernier désirait.

CHAPITRE XII

LE TUTEUR

Parmi la nombreuse clientèle du docteur Rivard se trouvait la famille du juge de la Cour des preuves de la Nouvelle-Orléans. Depuis un grand nombre d'années, le juge n'avait pas eu d'autre médecin, et il s'en était toujours trouvé satisfait, car outre la grande capacité du docteur, il était d'une ponctualité remarquable auprès de ses patients, n'hésitant jamais un seul instant à accourir auprès d'eux aussitôt qu'on le faisait demander, fût-ce de nuit, fît-il beau, fît-il mauvais. Outre ces qualités, il ne présentait ses comptes que rarement, et attendait volontiers qu'on vint les lui payer, surtout lorsqu'il était certain de la solvabilité de ses débiteurs. Or, ce fut à l'occasion de l'un de ses comptes que le docteur Rivard reçut le billet suivant, que la négresse Marie lui remit à son retour de l'hospice :

"Mon cher docteur,

"Il y a longtemps que nous ne vous avons vu ; vous négligez vos patients quand ils ne sont plus que vos débiteurs et amis. Veuillez me faire le plaisir de venir prendre le thé ce soir, sans cérémonie ; nous causerons, et surtout n'oubliez pas votre compte que je désirerais solder. Votre, etc. — T. R.

"Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1836."

—Bien ! se dit le docteur Rivard, quand il eut lu ce billet. Une invitation de la part de M. le juge de la Cour des preuves, pour souper, causer et régler des comptes ! Nous serons donc seuls, car on ne règle pas de comptes en compagnie. Ca me va à merveille. Je n'accepte pas d'invitation ; mais celle-là ! c'est

Et puis, exclama le docteur, en se jetant

Et puis, exclama le docteur, en se petant dans son fauteuil, et essuyant la sueur de son visage, les choses vont pour le mieux. Les registres corrigés ; Jérôme qui sait par coeur son âge, son nom et celui de sa mère et le lieu de sa naissance ; Asselin parti ! que l'on dise qu'il n'y a pas une Providence qui veille à tout, maintenant ! Mais le plus difficile n'est pas encore fait. Pierre de St-Luc m'embarrasse ; quoique Pluchon soit à ses trousses, je ne suis pas sans inquiétude à son égard. Pluchon est une fine mouche, mais il manque de caractère, ça n'a pas plus de coeur qu'une poule ! Je sais bien qu'une fois Pierre de St-Luc en sûreté à l'habitation des champs, il n'y aura plus rien à craindre de ce côté ; mais le tout, c'est de l'y conduire ! Je voudrais bien savoir s'il sera encore longtemps en mer. Il y a déjà deux jours que le "Sauveur" est arrivé, le "Zéphyr" ne doit pas tarder. Allons ! pourquoi me casser la tête de cela ? Jusqu'ici tout ne semble-t-il pas me sourire ? Comptons sur notre étoile qui n'est pas encore éclipsée.

Après avoir fait cette consolante réflexion, le docteur prit son livre de compte et prépara le mémoire de frais et visites que lui devait le juge de la Cour des preuves, qu'il plia et mit dans son portefeuille. Après cela il écrivit un mot à l'adresse de M. Pluchon, qu'il envoya à la poste.

Quand sept heures sonnèrent, le docteur Rivard se rendit chez le juge de la Cour des preuves, où il était attendu pour prendre le thé. Le juge et le docteur se connaissaient depuis longtemps, quoiqu'il n'y eût pas d'intimité entre ces deux hommes si différents et dans leurs moeurs et dans leur caractère. L'un était aussi franc et ouvert que l'autre était fourbe et hypocrite. Le premier n'eût voulu pour rien au monde faire tort à son prochain,

28

phelin qu'il a élevé, et qui, je vous l'assure, est un charmant jeune homme et bien digne de toute la tendresse du père Meunier.

—En effet, j'ai été un peu surpris, quand j'eus appris votre intimité avec M. Meunier, de voir que vous n'aviez pas été nommé son exécuteur testamentaire ; mais je vois les raisons maintenant. J'aurais voulu vous voir l'administrateur d'une telle succession ; vous en étiez digne et je vous considère, quoi que vous en disiez, bien plus capable de l'administrer que le jeune de St-Luc, qui, après tout, n'est qu'un jeune homme et de plus un marin, et qui, malgré les belles qualités que vous lui donnez, n'en dissipera pas moins une partie dans de folles extravagances.

—Oh non ; sous ce rapport-là, soyez tranquille ; le jeune de St-Luc est sobre, sage, pieux et très versé dans les affaires. Il est bien plus capable que moi. J'ai toute confiance dans St-Luc, et je ne sais si c'est parce que mon ami M. Meunier l'aimait et l'appelait son fils, que je me sens une bien grande affection pour ce jeune homme. Il sera toujours pour moi le représentant de son bienfaiteur et du mien. Pauvre cher M. Meunier, mon seul et mon dernier ami sur cette terre !

Le docteur versa plusieurs larmes.

—Allons, mon cher docteur, ne vous affligez pas. Nous ferons mieux de changer de sujet ; celui-ci réveille de trop pénibles sensations.

—Oh non ! au contraire, M. le juge, je me sens un peu agité, mais ça me fait du bien de pleurer quelquefois. Je voudrais pouvoir faire quelque chose avant de mourir et continuer en son nom les bonnes oeuvres qu'il faisait durant sa vie. Voici, M. le juge, ce que j'ai pensé faire du legs qu'il m'a fait et que j'accepte afin de l'associer à une action charitable : je me suis décidé à accepter la tutelle d'un pauvre orphelin, qui se trouve actuellement à l'Hospice des aliénés. C'est un jeune enfant de douze à treize ans, dont le cerveau malade l'avait fait mettre parmi les aliénés ; quoiqu'il n'ait pas une intelligence bien développée, j'ai pu remarquer beaucoup de bon sens et beaucoup de raison dans l'enfant ; il n'est point du tout aliéné, mais il est d'une timidité, a été tellement négligé, tellement maltraité, tellement bafoué, battu, qu'il a peur de la moindre chose, du moindre bruit. Je le soigne depuis longtemps et j'ai contracté un véritable attachement pour l'enfant. Comme il est nécessaire que toute personne qui veut se charger de quelqu'un des malades de l'Hospice ait à assurer une certaine somme d'argent, par la forme de rente viagère, au malade, avant de pouvoir le faire sortir de l'institution, je me suis décidé à convertir les trois mille piastres que me lègue M. Meunier, en quelque bien-fonds qui deviendra la propriété du pauvre orphelin.

—Vous faites là une noble et belle action, docteur, permettez-moi de vous dire, sans flatterie, que vous êtes le meilleur et le plus saint homme que je connaisse ! Et comment s'appelle votre futur pupille ?

—On ne lui connait pas d'autre nom que Jérôme.

—Quels sont ses parents, vivent-ils encore ?

—On n'a jamais connu ses parents, ni leurs noms, ni leur origine, ni leur domicile ; on ne sait s'ils vivent. Mais comme j'ignore les formalités à suivre pour me faire nommer tuteur, je voudrais bien que vous me fissiez le plaisir de me dire ce que je dois faire.

—Bien volontiers : quand voulez-vous être nommé tuteur ?

—Au plus tôt, demain s'il se peut ; car, voyez-vous, ce pauvre enfant est tellement exposé à l'hospice que le plus tôt il pourra être sous la protection de quelqu'un qui en aura soin, le mieux ce sera pour lui ; il est d'une nature si sensible.

—C'est bien. Voici ce que vous aurez à faire : 1o vous ferez préparer par un notaire l'acte constituant la somme que vous destinez à l'orphelin, en l'appliquant par hypothèque sur quelqu'une de vos propriétés ; 2o vous viendrez pardevant moi au greffe de la Cour des preuves, demain, à midi, accompagné de sept personnes, afin d'avoir ce qu'on appelle une assemblée de parents, pour prendre leur avis sur la nomination du tuteur. Tâchez de trouver des amis de l'orphelin, s'il en a, autrement les sept premières personnes venues feront l'affaire. Je prendrai leur avis, vous signerez et je vous délivrerai les lettres de tutelle. Voilà tout.

—A midi, demain.

—Oui, je conçois votre hâte de retirer cet enfant de l'hospice où le contact de toutes sortes de personnes ne doit pas manquer d'effecter son cerveau et sa constitution, s'il est aussi délicat, aussi craintif et aussi impressionnable que vous le dites.

—Pauvre enfant ! ses douces dispositions me l'ont fait remarquer depuis longtemps, et je me suis toujours senti une espèce d'entrainement vers lui. J'espère que j'en ferai quelque chose de bien ; un pieux et honnête citoyen.

La conversation se prolongea encore quelque temps ; et quand l'horloge sonna dix heures, le docteur Rivard prit congé du juge de la Cour des preuves et se rendit chez lui.

Le lendemain matin le docteur alla trouver un notaire et constitua une hypothèque de trois mille dollars, avec intérêt de dix pour cent par an, payable à Jérôme, son futur pupille.

A midi, le docteur, muni d'une copie de l'acte d'hypothèque, et accompagné de personnes officieuses, se rendit au greffe de la Cour des preuves, où le juge, après avoir pris l'avis de l'assemblée de famille, lui délivra les lettres de tutelle, le nommant : *"Tuteur de l'orphelin Jérôme, actuellement et erronément détenu comme lunatique à l'Hospice des aliénés de la Nouvelle-Orléans."*

Quand le Dr Rivard fut parti, le juge, s'adressant au greffier, monsieur Jacques, lui demanda s'il connaissait celui qui venait d'être nommé tuteur de l'orphelin Jérôme.

—Non, monsieur le juge, répondit monsieur Jacques.

—Eh bien ! connaissez-le, c'est le docteur Rivard, le plus saint et le plus honnête homme de la Nouvelle-Orléans.

—Ah !...

CHAPITRE XIII

LE RAPPORT DU CORONER

C'était le 30 octobre 1836, à midi, que le Dr Rivard avait été nommé tuteur de l'orphelin Jérôme : le jour même que Pierre de St-Luc tombait victime du guet-apens qui lui avait été tendu à l'habitation des champs. Ce jour-là, le docteur ne prit son dîner qu'à quatre heures de l'après-midi, ayant en face de lui, à sa table, le petit Jérôme, qui, les yeux ébahis et ne comprenant rien à tous ces changements, n'osait manger.

Le docteur avait eu soin de ne pas s'informer à l'hospice du paquet étiqueté, appartenant à Jérôme, quand il l'alla chercher.

Pendant que le docteur était encore à table, buvant du bon vin et se régalant de viandes savoureuses, en dépit du régime d'abstinence dont il avait édifié le crédule juge de la Cour des preuves, quelqu'un sonna à la porte d'entrée. La négresse courut ouvrir et peu après introduisit monsieur Pluchon dans la salle à manger.

—Bonne nouvelle, docteur ! dit Pluchon en entrant.

—Prudence !... Voici mon pupille, M. Pluchon, répondit le docteur en appuyant l'index de sa main droite sur le bout de son nez ; pauvre orphelin dont j'ai accepté la tutelle aujourd'hui.

—Ah ! c'est un charmant enfant.

—Oh ! oui, et bien bon, quoiqu'il ait été fort maltraité à l'Hospice des aliénés, où l'on voulait le faire passer pour fou, quoiqu'il soit loin de l'être, je vous en assure. Je l'ai doté de trois mille dollars aujourd'hui même. Vous dites que vous avez des nouvelles, tant mieux ! Buvons un verre et nous passerons dans mon cabinet.

—Eh bien ! qu'est-ce que c'est, monsieur Pluchon, continua le docteur, quand ils furent entrés dans le cabinet ? Je vous attendais à dix heures ce matin ; n'avez-vous pas reçu ma note hier soir ?

—Je n'ai pas été chez moi depuis hier matin ; j'ai été jusqu'à la balise, et j'arrive à l'instant de l'habitation des champs.

—De l'habitation des champs !

—Oui, et le "Zéphyr" est arrivé en ce moment au port ; le capitaine est bien et dûment prisonnier à l'habitation des champs, sous la garde des Coco-Letard. Fameux garçons, que ces Coco ! et la mère Coco donc ! Vraie actrice, dans le drame, celle-là, par exemple. Si vous l'eûssiez vue toute échevelée, toute débraillée, quand elle est venue demander du secours pour son pauvre Jacob ? Tenez, moi, qui connais la farce, sans toutefois savoir le rôle que devait jouer Jacob, je crus un instant que son pauvre fils s'était véritablement blessé. Elle était sublime, la vieille, dans sa maternelle désolation ! Le capitaine, comme de raison, donna dans le panneau et suivit la Coco, qui le conduisit à son habitation des champs, d'où il n'est plus sorti.

—Ont-ils eu bien de la difficulté à l'empoigner ?

—Pas le moins du monde ! Un véritable agneau que ce St-Luc, que vous m'aviez représenté comme un lion ! Il est vrai qu'il tomba d'une hauteur de douze pieds, ce qui l'étourdit un peu ; et puis une couple de coups de pieds sur la tête, que lui appliqua François Coco, avec ses grosses bottes à clous, termina l'af-

30

ses, ceci c'est par-dessus le marché.

Et Pluchon lui glissa dans la main un billet de cinquante dollars.

—A la bonne heure, monsieur Pluchon, voilà ce qui s'appelle faire des affaires. Avant le point du jour tout sera bâclé ; ce qui reste de ce noyé sera habillé comme pour le jour de ses noces ; car après le bain vient la toilette. Le pauvre cher homme n'aura pas besoin de se faire raser, car les carancros ne lui ont pas même laissé la chose sur laquelle lui poussait la barbe !

Et la vieille, en prononçant ces paroles en face de ce cadavre ensanglanté par ces immondes oiseaux de proie qui décrivaient des cercles dans les airs, en faisant entendre leurs cris lugubres, comme s'ils eûssent voulu exprimer leur indignation de ce qu'on venait les distraire de leur festin, se mit à ricaner.

Pluchon, tout accoutumé qu'il était à ces scènes hideuses, ne put s'empêcher d'éprouver un certain sentiment de répulsion aux obscènes paroles de la vieille Coco, et se hâta de pousser la pirogue au large. La nuit était déjà fort avancée quand ils arrivèrent au lieu du débarquement. La Coco prit la route de l'habitation des champs, et Pluchon celle de la ville, après avoir bien recommandé à la vieille de lui donner le lendemain matin, à sept heures précises, des nouvelles de ses opérations de la nuit.

Le lendemain, le soleil s'était levé brillant et radieux, il faisait une belle matinée de la fin d'octobre. Il n'était pas encore sept heures et les rues étaient déjà remplies de personnes occupées de leurs affaires. Sur le bord de la levée, un peu au-dessous du marché aux légumes, un petit homme, portant de larges pantoufles de cotonnade bleue, un chapeau rond aux larges rebords, un paletot de velours de coton vert, marchait de long en large, s'arrêtant de temps en temps pour regarder du côté du marché.

Cet homme semblait attendre quelqu'un. Bientôt une vieille femme, une capeline sur la tête, un bras en écharpe et un bandeau sur la figure, se dirigea vers le petit homme sur le bord de la levée.

—Ah ! c'est vous, mère Coco !

—Eh ! mon Dieu, oui, vous ne m'aviez pas reconnue, M. Pluchon ?

—Mais non ; je vous ai laissée hier soir si fraiche, si gentille, si... et aujourd'hui ! bon Dieu, que vous est-il donc arrivé ?

—Ne m'en parlez pas ; et c'est bien un miracle que je n'aie pas été massacrée cette nuit par votre infernal de capitaine ! c'est un démon, un vrai diable ! et mon pauvre Jacob, s'il n'en meurt pas il n'en a pas moins la cuisse cassée. Ah ! le maudit capitaine !

—Le capitaine ! et c'est lui qui vous a équipée de cette manière ?

—Hélas ! oui ; un bras presque cassé, un oeil poché et l'épaule démise.

—Vous n'avez donc pas pu réussir à faire ce que nous étions convenu que vous feriez durant la nuit ?

—Si fait. Tout est terminé, Dieu merci, il y a longtemps ; avant deux heures ce matin tout était fini.

—Tout est fini — vous avez revêtu le noyé des hardes du capitaine, de son chapeau et de ses bottes ?

—Oui, oui, tout, jusqu'à la chemise et aux caleçons. Le noyé était tellement enflé qu'on a eu bien de la misère, allez, mais enfin on a réussi.

—Qu'avez-vous fait des hardes du noyé ?

—On en a fait un paquet, auquel on a attaché une roche et qu'on a jeté au fond de l'eau.

—De manière que le cadavre pût passer pour celui du capitaine, même aux yeux de ses amis ?

—Même aux yeux de ses amis, pourvu qu'ils ne regardent qu'aux habits.

—Comment, pourvu qu'ils ne regardent qu'aux habits ?

—Dame, c'est que le capitaine est d'au moins deux pouces plus long que le noyé ! Mais ça n'y paraît pas ; il faut avoir essayé les hardes comme nous avons fait pour s'en apercevoir. D'ailleurs le raccourcissements des hardes par l'effet de l'eau, l'enflure du corps et le déchirement des habits et des pantalons ne permettront pas de découvrir la différence.

—Et le capitaine, comment vous a-t-il donc ainsi tapochée ? L'aviez-vous détaché ?

—Non, pas du tout. Voici comment cela est arrivé. Vous savez, quand je vous ai quitté hier soir, que je me suis rendu à l'habitation. Je communiquai à mes petits les projets de la nuit, et je leur montrai les cinquante dollars que vous m'aviez donnés.

"C'est bon, disent les petits, allons tout de suite ôter les hardes au monsieur." Jacob et Léon descendent pour faire l'opération. Il paraît que notre homme dormait en ce moment car il ne remua pas un muscle, ne dit pas une parole. J'étais assise sur un des barreaux de l'échelle, tenant une lanterne à la main pour les éclairer. Ils enlevèrent son fichu, ses bottes, ses chaussons et tout ce qu'il avait dans ses poches, sans le réveiller. Mais pour lui ôter ses pantalons, ils lui détachèrent une jambe ; alors le monsieur se réveilla, car de l'endroit où j'étais je vis ses yeux briller dans l'obscurité, comme deux charbons ardents. Il ne dit pas un mot et ses yeux brillaient toujours. J'eus peur et je criai à mes petits de prendre garde ; au même instant Jacob lâcha un cri et alla tomber sans connaissance dans le fond du cachot. Le monstre lui avait cassé la cuisse d'un coup de pied ! Je cours au secours de Léon et nous parvînmes à nous emparer de la jambe du capitaine ; mais quelle peine ! bon dieu, il ruait comme un mulet. J'appelai vite François au secours, et François arriva justement à temps, car dans ses efforts le capitaine était parvenu à débarrasser un de ses bras. D'un coup de poing il me bloqua un oeil et me fit voler contre un billot sur lequel je me suis presque cassé le bras et démis l'épaule.

—Je vous l'avais bien dit que c'était un rude compagnon !

—Rude ! ah oui, rude ! Et si François ne lui eût asséné un coup de bâton sur la tête, je ne sais vraiment si à nous trois, car le pauvre Jacob ne comptait plus, je ne sais si nous en serions venus à bout, quoiqu'il n'eût qu'un bras et qu'une jambe de libres.

—Et après ?

—Et après, dame, après, nous l'avons attaché. Il saignait comme un boeuf ; et il nous a fallu découdre la chemise et les autres hardes pour les ôter.

—Et pour le rhabiller ?

—Le rhabiller ! ah ! bien, en voilà une bonne ! allez donc lui détacher les bras pour le rhabiller, vous ! Non, non, nous en avions assez comme ça : nous lui avons jeté un drap sur le corps, et voilà.

—Comment faites-vous donc pour le faire manger ?

—Le faire manger ? ça c'est plus simple, on ne le fait pas manger.

—Et boire ?

—Non plus.

—Mais il va mourir !

—Mourir ! soyez tranquille, laissez-le affaiblir d'abord, puis après nous verrons.

—Adieu, mère Coco ; je m'en vais maintenant, je vous reverrai bientôt. A propos, dans une couple d'heures d'ici, j'aurais besoin de Léon pour assister à l'enquête du coroner. Qu'il se tienne auprès de l'auberge aux contrevents verts, avec deux ou trois de ses amis. Allez l'avertir tout de suite.

—Faut-il que je retourne à l'habitation ? Je suis si fatiguée, après avoir passé une nuit blanche.

—Allez, allez, vous aurez le reste de la journée pour vous reposer.

—Et mon bras ? ne me donnerez-vous rien pour payer l'apothicaire, car on n'avait pas compté ça hier soir ?

Pluchon lui donna un billet de dix dollars, traversa la levée, gagna les remparts d'où il se rendit en toute hâte chez le docteur Rivard, auquel il fit part de ce que lui avait appris la mère Coco-Létard.

—Je suis content de vous, mon cher M. Pluchon, lui dit le docteur, qui se frotta les mains en souriant d'un air de suprême satisfaction. Je serai absent toute la journée ; venez ce soir, à huit heures, sur la levée, au pied de la rue Bienville. J'irai en cabriolet, car j'aurai quelchose d'important à vous faire faire. En attendant prenons un petit verre de vin, à la santé de M. le coroner, chez lequel vous feriez bien de vous rendre tout de suite de crainte qu'il ne s'absente.

Pluchon, en sortant de chez le docteur Rivard, se rendit chez le coroner, auquel il fit part du fait que le cadavre d'un noyé avait été trouvé auprès du bayou bleu.

Deux heures après, le coroner, accompagné d'un médecin et de M. Pluchon, descendait de voiture un peu plus bas que le couvent des Ursulines.

Le coroner, après avoir complété son jury d'enquête parmi les personnes qui se trouvaient là en ce moment, se rendit avec son jury au bayou bleu. De loin on apercevait dans les airs au-dessus des joncs, de longues spirales de carancros ; quelques-uns s'abattaient, quand d'autres s'envolaient en croassant.

Après avoir fait un minutieux examen du crâne et des membres du noyé, le médecin ne trouvant aucun signe de violence, déclara son opinion "que le défunt s'était noyé par accident". Par les vêtements on reconnut que c'était un capitaine de navire. Une lettre trouvée dans l'une des poches de son gilet était adressée, *"Au capitaine Pierre de St-Luc"*.

A SUIVRE

FOLK-LORE CANADIEN-FRANCAIS

UN CONTE FANTASTIQUE POPULAIRE

L'AVENTURE DE PARLE

Le Devoir *et le* Nationaliste *ont déjà parlé, il y a quelque temps, du travail qu'ont commencé quelques Canadiens - français d'Ottawa et d'ailleurs, relatif au* folk-lore *canadien-français.*

Il existe chez nos paysans toutes sortes de contes et de récits fantastiques, qu'ils se racontent à la veillée, que les bonnes femmes narrent aux petits enfants, des contes de fées, de sorciers et de sorcières, des histoires de loups-garous et des récits où le merveilleux abonde. Cela constitue le folk-lore *canadien-français.*

Un des nôtres, M. C. M. Barbeau, du bureau d'ethnologie fédéral, qui a fait de sérieuses études à l'université d'Oxford et qui est maintenant à l'emploi de l'Etat, a occupé ses loisirs à recueillir de ces récits, tels que les content les humbles gens, et en a transcrit un nombre considérable, après avoir pris des notes sténographiques. Il en a fait la transcription dans le langage même de ces gens, faisant parler de préférence les illettrés et les gens de peu d'instruction ; car c'est chez eux surtout que ces contes et ces légendes, que nos ancêtres ont apportés de France et qui datent peut-être du Moyen-Age, se sont transmis de bouche en bouche le plus fidèlement. Certains de ceux qui racontent ces histoires se sont fait des réputations de conteux.

Une publication américaine, le Journal of American Folk-Lore, *fait imprimer de ce temps-ci à Montréal un numéro spécial de 150 pages renfermant près d'une cinquantaine de ces récits populaires du Canada français. En voici un, reproduit tel quel, mais allégé des notes du transcripteur. Il faut tenir compte que cette publication est une revue scientifique et qu'elle ne s'occupe pas du tout de l'élégance de la forme, mais plutôt de l'exactitude du récit, calqué littéralement sur celui du conteur.* (1)

LE CONTE DE PARLE.

Une fois, c'était une veuve et ses trois garçons, Georges, Charles et Jean. Le *soubriquète* de Jean était Parle'.

1) Recueilli à Sainte-Anne, Kamouraska, en juillet 1915, de Narcisse Thiboulot, qui dit avoir appris ce conte il y a une dizaine années, de feu Charles Francoeur, son oncle.

Un bon jour, la guerre éclata *contre* le roi de leur pays. Charles et Georges disent à leur mère : *"Mouman,* nous allons à la guerre. Parle va rester avec vous pour vous aider, et avoir soin des animaux." Ti-Jean —ou Parle—dit: "Moi *itou* j'y vais". Mais ses frères disent à leur mère: *'Mouman,* il n'est pas *ben fin,* lui, gardez-le ici". Ils partent ; mais Parle, qui va vite, les rattrape le lendemain. Le voyant venir, ses frères disent: "Vas-t'en, Parle, tu viens pour nous faire honte. Vas-t'en; on n'a pas besoin de toi." — "Ne craignez pas, mes frères, je ne vous ferai pas honte." Georges et Charles arrivent chez le roi et s'engagent. Et Parle s'engage ensuite. Le roi leur demande: "Etes-vous tous trois parents?" — "Non, sire mon roi", répondent les deux premiers, "nous ne connaissons pas ce jeune homme qui nous a rattrapé en chemin ; nous ne l'avions jamais vu." A Parle il demande: "Vous, monsieur, connaissez-vous ces jeunes hommes-là?" —"Non, non ! je ne les connais point." — "Qu'es-tu capable de faire?" — "Je suis prêt à faire n'importe quoi." — "Bien! tu vas t'occuper de faire rôtir la viande à la broche pour mon armée." C'était là un ouvrage dur, que ses frères avaient suggéré au roi de lui donner, pour se débarrasser de lui. Il mourrait bientôt, alors ils n'auraient plus à craindre qu'il les *déclare.* Mais Parle était un homme d'un *extraordinaire.* Si on lui demandait de faire une chose, il était toujours prêt et vif.

En visitant ses troupes, un jour, le roi dit à Georges et Charles : 'Mais ce jeune homme-là qui est venu avec vous est intelligent *effrayant.* Jaloux de leur frère, ils répondent: "Sire le roi, *votre* Parle, que vous dites si *fin,* savez-vous ce qu'il a dit?" — "Non, non, mes soldats, je ne le sais pas." — "Bien! il s'est vanté d'être capable d'aller chercher les bottes du géant, qui marchent sept lieues le pas, et qui sont enchaînées sous son lit avec une chaîne de fer aux mailles de trois pouces *de gros.*" Le roi reprend : 'Ah, par exemple! s'il a dit ça, il va le faire. Des bottes de sept lieues seraient bien commodes à la guerre." S'en allant *trouver* Parle, il dit: *"Coudon!* mon Parle, tu t'es vanté d'être capable d'aller chercher les bottes du géant, qui font sept lieues au pas?" — "Non, sire mon roi, je ne m'en suis pas vanté. Mais s'il le faut, je vais y aller, *d'abord que* vous me donnerez ce que je vais vous demander." — "Que demandes-tu, *mon* Parle?" — "Je demande un habillement couleur d'invisible, avec une lime qui coupe un pouce du coup." — "Oui, mon Parle, tu vas les avoir; et s'il ne te faut que cela, tu vas aller chercher les bottes."

Ça fait que le roi envoie quelqu'un au marché chercher un habillement couleur d'invisible, et une lime qui coupe un pouce du coup. Quand on les lui donne *Parle* se met l'habit, prend le chemin et arrive chez le géant pendant qu'il soupe avec sa femme et sa fille. Rentrant sans être vu, il *passe dans* la chambre, et *se fourre* sous le lit, où les bottes sont enchaînées. Après la veillée, le géant et sa *bonne-femme* se couchent, et dorment. Quand ils commencent à ronfler, Parle se dit: *"Voilà* le temps pour couper la chaîne." Il prend sa lime et *groung,* en donne un coup. Faisant un saut, le géant dit: "Aie! ma *bonne-femme,* il y a quelqu'un *sous le lit."* — *"Dors* donc, mon pauvre fou ! tu vois bien que tu rêves ; personne ne viendrait ici, *sous le lit."* Il répète : *"Certain,* il y a quelqu'un *sous le lit,* j'y vas voir." La vieille, sans perdre de temps lui donne un soufflet: "Tu vas dormir, toi!" Et voilà le géant qui *s'endort* de nouveau. Voyant ça, Parle donne un deuxième coup de lime, *groung.* Le géant fait un saut *que* la *couchette* en craque. "Ma *bonne-femme,* il y a *certain* quelqu'un *sous le lit."* — "Tu ne dors pas? Arrête donc, je vas te montrer ça!" — *"Veux-ci, veux-ça,* il y a *certain certain* quelqu'un *sous le lit."* Mais à la fin la vieille réussit à l'endormir de nouveau.

Pendant ce temps-là, Parle, sous le lit, se met une botte à chaque pied, donne le troisième coup de lime, et la chaîne casse. *Il prend la porte vitement,* et court chez le roi. Le voyant venir avec les bottes de sept lieues, ses frères se disent: *"Mais, mais!* il ne s'est pas fait tuer par le géant! Comment s'y est-il pris?" Parle arrive et remet les bottes au roi, qui lui demande: "Voyons mon Parle, comment ça été à ton voyage?" — *"Ça* a bien été, sire mon roi. Et j'ai pris bien moins de temps à revenir qu'à m'y rendre. Mais je n'aimerais pas à retourner chez le géant."

Le lendemain, pendant que le roi visite encore ses troupes, Georges et Charles lui disent: "Monsieur le roi, Parle s'est vanté d'être capable d'aller chercher la lune du géant, qui *éclaire notre besoin."* — "Ah! s'il s'en est vanté," répond le roi, "je vais lui envoyer chercher comme les bottes du géant." Et s'en allant *trouver* Parle, il lui dit: "Tu t'es vanté de pouvoir aller chercher la lune du géant, qui *éclaire notre besoin?"* — "Monsieur le roi, je ne m'en suis pas vanté. Mais s'il le faut, je vas y aller, *d'abord que* vous me donnerez ce que je vais vous demander." — "Que te faut-il?" — "Je ne demande pas grand-chose : un petit *sac* de sel de cinq livres." Le roi lui donne un *sac* de sel.

Parle met son habillement invisible, part, et arrive chez le géant, qui est *après* faire de la bouillie dans un grand chaudron, pendu dans une cheminée du *temps passé.* Sans être vu, il grimpe dans la cheminée, et verse son *sac* de sel dans la bouillie. Quand la bouillie est cuite, le *bonhomme géant hale* la bouillie, la met sur la table, et commence à manger avec sa fille : "Mais, *la mère,* tu as bien salé la bouillie *à soir!"* — "Pauvre vieux fou! je ne l'ai pas salée plus que de coutume. Je n'y ai pas mis de sel." — "Cette bouillie est salée *effrayant;* elle n'est pas mangeable." Et il dit à sa fille: "Va chercher de l'eau." Elle répond: "Oui, mais il fait *bien que trop* noir pour aller chercher de l'eau à la fontaine." Son père dit: "Prends la lune, qui est dans sa boîte, et mets-la sur *son bas-côté."* Prenant la lune, la fille la place sur son *bas-côté,* et s'en va chercher de l'eau à la fontaine. Parle aussitôt saisit la lune, la met dans son gilet, prend le chemin, et s'en va chez le roi, la lui remettre. Le voyant arriver avec la lune, ses frères se disent: *"Mais,* comment *ça se fait?* Il ne s'est pas fait prendre!"

Pendant que le roi visite ses troupes, le lendemain, Georges et Charles lui demandent : "Sire le roi, Parle est-il revenu?" — "Oui," répond le roi. "Mais, sire le roi, il s'est vanté d'autres choses encore." — "De quoi s'est-il vanté?" — "Il s'est vanté de pouvoir aller chercher le violon du géant, qui fait danser sept lieues à la ronde, rien qu'à y penser." — "Ah bien!" répond le roi, "s'il s'en est vanté, il va aller le chercher *certain."* Et les frères pensent: "Parle va bien se faire prendre, *de* ce coup-là; car le géant va finir par s'en méfier." Allant *trouver* Parle, le roi dit: "Mon Parle, tu t'es vanté de pouvoir aller chercher le violon du géant, qui fait danser sept lieues à la ronde, rien qu'à y penser?" — "Monsieur le roi, *j'en ai pas* parlé. Mais, s'il faut y aller, j'irai, *d'abord que* vous me donnerez ce que je vais vous demander." — "Que te faut-il?"—"Un habillement couleur d'invisible, et une lime qui coupe un pouce du coup." — "Tu vas les avoir, *mon* Parle!" Lui donnant l'habillement et la lime, il l'envoie chercher le violon du géant.

Parle arrive chez le géant pendant le souper. Rentrant *vitement,* il se cache sous le lit où est enchaîné le violon. Après la veillée, le geant se couche avec sa vieille, et s'endort. Parle prend sa lime, et *groung,* en donne un coup sur la chaîne du violon. Le géant fait un saut *que* la maison en branle: "Ma *bonne-femme,* il y en a un *dessous le lit, certain."* — "Vas-tu dormir, mon vieux fou? C'est encore ta folie qui te reprend." — "Ecoute ! avec 'ma folie', mes bottes sont parties, l'autre jour; et quand j'ai trouvé la bouillie salée, la lune a été volée. Je suis toujours fou, moi! Mais, tout mon *butin* disparaît, *par exemple.* La vieille vient à bout de le rendormir. Parle *pousse* un deuxième coup de lime, *groung.* D'un élan, le vieux dit: "Ma *bonne-femme,* il y a quelqu'un *sous le lit, certain."* La vieille lui donne son poing sur un oeil. Le géant *mène un raveau,* et veut se lever: "C'est pour prendre mon violon qu'on *zigonne* comme ça." — "Endors-toi, vieux fou," répond sa femme. Quand le géant s'est rendormi, Parle *pousse* un troisième coup de lime, prend le violon, et s'en va sortir. Le géant le *poigne*: "Ah!" il dit, "arrête, mon ver de terre ! Ça fait assez longtemps que tu fais ton *fantasse,* en *charriant* mes bottes, et en salant la bouillie pour voler la lune, le même soir. Tu es venu chercher le violon? Je *cré ben* que tu ne l'apporteras pas!" — "Ah! le géant, que veux-tu faire de moi?" — "Ce que je veux faire de toi? Je vais te manger."—"Me manger, moi ?"—"Ah !" il dit, "arrête, arrête ! te manger tout seul? Non, je n'aurais pas autant de plaisir. Il faut que j'invite *de* mes amis pour le fricot."—"Inviter de tes amis? Il va bien falloir que tu m'engraisses pour ça; je ne suis pas assez gros." — 'Je suis bien prêt à t'engraisser." — "Pour m'engraisser, mets-moi huit jours dans la cave, et donne-moi une chopine d'eau et une chopine de pois par jour." — "Ça ne me coûtera toujours pas cher pour t'engraisser." Et le mettant à la cave, il l'attache *comme il faut,* et le fait *soigner* par sa fille, une chopine de pois et une chopine d'eau par jour.

Le géant dit, la sixième journée : "Il faut que j'aille inviter *de* mes amis. On est pas pour le manger tout *seul,* malgré qu'il *ait* encore diminué et maigri." En partant, il dit à sa fille: "Chauffe le four, et, la huitième journée, fais-le rôtir."

Le temps venu, la fille du géant fend du bois, et chauffe le four. Ayant connaissance de ça, Parle, dans la cave, dit à la fille: "Viens donc me détacher, *que* je t'aide à fendre du bois et à chauffer le four, tu as bien de la misère." Aussitôt détaché, il fend du bois et chauffe le four. Il dit à la femme et à la fille, quand le four est bien chaud: "Venez donc voir au four." Comme elles arrivent *à la course* et regardent ensemble dans le four, il les pousse dedans, la mère d'abord et la fille ensuite. En fermant la porte *sur* elles, il dit: "Regardez bien s'il est assez chaud." Rentrant dans la maison *vitement,* il prend le violon qui fait danser sept lieues à la ronde, met le feu à la maison, et s'en retourne chez le roi, huit jours après en être parti.

Le voyant arriver quand ils le pensent mort, ses frères se disent : "Il a dû se faire prendre cette fois-ci. Mais que pourrons-nous faire pour s'en débarrasser? Disons qu'il s'est vanté de pouvoir aller chercher le géant. Cette fois-ci il a dû jouer un mauvais tour au géant, qui ne manquera pas de le manger s'il le revoit."

Le roi rencontre Georges et Charles, et leur dit: *"Quand on pense !* Parle est revenu, hier soir, avec le violon." — "C'est impossible que Parle soit revenu!" — "Ça n'empêche pas qu'il est revenu." — "Monsieur le roi, ce n'est pas tout. Il a dit qu'il était capable d'aller chercher le géant, d'après ce qu'*on* entend dire." — "S'il s'en est vanté, il va aller le chercher." Le roi part, s'en va trouver Parle, et dit: *"Coudon,* mon Parle! tu t'es vanté de pouvoir aller chercher le géant?"— "Non, monsieur le roi, je ne m'en suis pas vanté; mais, s'il faut y aller, j'y suis prêt d'abord que vous me donnerez ce que je vais vous demander." — "Qu'est-ce qu'il te faut?" — "Je demande un chariot *en* fer à toute épreuve, qui se barre; et quinze hommes de troupes. Je veux aussi qu'on m'habille comme le plus beau des rois, et que mon chariot de fer soit traîné par quatre chevaux. Avec ça, je pourrai ramener le géant."

Peu de temps après, *grayé* de tout ce qu'il a demandé au roi, Parle, vêtu en roi, se met en chemin avec quinze hommes de troupes, et son chariot. Vers le soir du même jour, il rencontre le géant, qui crie : "Bonsoir, monsieur le roi?"—"Bonsoir, bonsoir!" — "Mais, monsieur le roi, *vous* que vous allez avec ce chariot en fer?" — "Mon pauvre géant, je m'en vais chercher Parle, qui m'a joué toutes sortes de tours." Le géant dit: "Je ne crois pas qu'il vous en ait joué de pires qu'à moi." —"Que vous a-t-il donc fait, le géant?" — "Ce qu'il m'a fait? Il a volé mes bottes, il a volé la lune, il a volé mon violon; et il a fait brûler ma femme et ma fille dans ma maison. Pour achever le *restant,* il s'est fait engraisser au pois et à l'eau pendant huit jours. Mais attendez, moi aussi je le cherche; et si je le rencontre, je ne l'engraisserai plus, *certain!"* — "Mais, le géant, vous m'avez l'air bien fort pour courir seul après ce Parle, qui passe pour être sans pareil." — "Ne craignez pas, monsieur le roi, il n'est pas aussi fort que vous dites. Je l'ai pris dans ma porte, l'autre jour, et il était comme un *écopeau* dans ma main. Je n'aurais pas besoin de chariot, moi, pour le ramener." Le roi répond: "Je ne suis pas certain de pouvoir le tenir dans ce chariot de fer." — "Ecoutez!" dit le géant, "si vous ne l'êtes pas, moi, je vais vous rendre certain; rouvrez votre chariot, et je vais me coucher dedans, pendant que vous le ceinturerez avec une chaîne; et je verrai *ben* à quoi il est bon." Ça prenait bien quatre hommes pour ouvrir le *couvert* du chariot. Quand c'est fait, le géant embarque dedans, se couche, et laisse le temps aux soldats de le fermer et le *ceinturer.* Et quand on lui demande : "Forcez donc, le géant, pour voir si ça peut tenir Parle," il force, force, et dit : "J'y ai mis toute ma force. Il n'y a pas de danger que Parle brise cette cage; il n'est pas si fort que moi." — "Oui, mais si je te disais que c'est encore Parle qui t'a attrapé, pourrais-tu forcer encore plus?" — *"C'est-i* vrai que Parle m'a encore attrapé?" — "Oui, c'est vrai," Là, il force tant qu'on lui entend craquer tous les os.

Parle et ses soldats ramènent le géant au roi. En arrivant: "Tiens ! monsieur le roi," dit Parle, "le fameux géant est dans mon chariot ; faites-en ce qu'il vous plaira. *Tant qu'à* moi, c'est la dernière fois que je vais chercher quelque chose pour vous. Je sais bien que ce sont mes frères qui vous ont mis dans la tête de m'envoyer chercher le géant, *pour tâcher* de me faire périr, parce qu'ils ont honte de moi." — "Comment, Parle, ceux qui sont arrivés ici en même temps que toi sont tes frères? Ils me disaient toujours que tu te vantais de pouvoir faire ci et faire ça." — "Oui, monsieur le roi, ce sont mes frères."

Voyant ça, le roi fait venir les frères Charles et Georges. "Connaissez-vous bien Parle?" leur demande-t-il. — "Non, monsieur le roi, *on* ne le connaît pas." — "Toi, Parle, connais-tu ces deux-là?" — "Oui, monsieur le roi, je les connais; ce sont mes frères, qui, depuis longtemps, cherchent à me faire périr ici." Le roi les fait renfermer dans deux cages de bois, et ordonne qu'on les brûle à petit feu.

Quant à Parle, il s'est marié avec la plus jeune des princesses du roi, et a hérité de tout le royaume.

Il est bien mieux que moi, aujourd'hui; il vit *à rien faire,* et moi je suis obligé de travailler dur.

(1) Ceci explique les *canadianismes* de ce récit.

EN FRANÇAIS ?

Une lectrice canadienne-française nous écrit :

"L'autre jour, j'ai eu affaire à téléphoner à la *Presse.* J'appelle, — en français, naturellement. — On me répond.... en anglais. Cela a failli me renverser. Mais je me suis demandé ensuite si la *Presse* n'est pas un journal anglais imprimé à peu près en français, pour un public canadien-français trop naïf. Cela se peut; il y a bien dans le nord de la France et en Belgique, de ce temps-ci, des journaux imprimés en français par des gens qui ne le sont pas!"

Nous ne désespérons pas de voir quelque bon soir la *Presse* s'appeler *The Press,* s'imprimer en anglais et devenir en tout un journal qui ne soit pas français. Nous n'aurons rien perdu, ce jour-là, rien.

A. V.

SOIREE RECREATIVE

Jeudi prochain, 24 février, dans les magnifiques salles du Cercle Paroissial, 62 Est boulevard Saint-Joseph, une charmante soirée sera donnée par les élèves de Mademoiselle Léontine Laurendeau, professeur d'élocution. On remarque au programme, "La bienheureuse Jeanne d'Arc", drame en vers, par Madame de Metz, "Les soeurs de lait", opérette, par Emile Gouget, "La mère rabat-joie" (ou le bal d'enfants), comédie enfantine, par Emile Gouget.

Cette représentation, sous l'habile direction de Mademoiselle Laurendeau, promet un franc succès.

"OUR RACE SNOBBERY"

Un bel article sur la question bilingue

Le Canadian Courier, *de Toronto, publie dans son numéro du 12 février sous ce titre* : "Our Race Snobbery; When shall we cease to trade on Wolfe and Pitt?" *un article signé du pseudonyme* "The Member for Canada", *qui vaut d'être signalé aux lecteurs du* Nationaliste. *Sauf quelques réserves qu'ils feront eux-mêmes, cet article expose justement le point de vue de la tolérance en matière de relations de races et de langues, au pays.*

L'auteur, qui se dissimule sous le nom de plume de The Member for Canada *n'est autre, paraît-il, que M. Arthur Hawkes, un Anglais d'Angleterre, qui vit depuis assez longtemps ici, et qui, après avoir été candidat indépendant dans un des comtés ontariens, à de récentes élections partielles, — élections où il fut défait, à sa gloire, — est aujourd'hui rédacteur, dans la tribune des journalistes d'Ottawa pour le* Star, *de Toronto. Disons en passant que la tribune des journalistes d'Ottawa est un des endroits les plus remarquables qui soient au pays, au point de vue des relations entre Anglo-Canadiens et Canadiens-français. Il n'y existe aucune friction entre ces deux groupes, l'esprit est le meilleur, les journalistes d'une race rendent tous les services possibles à ceux de l'autre; et si, dans le pays, les deux grandes races du Canada s'entendaient comme les journalistes canadiens-français et anglo-canadiens s'entendent à Ottawa, il n'y aurait pas ici de querelles de races et de langues.*

Voici la traduction littérale de l'article de M. Arthur Hawkes :

Cobson a résumé toute la question française de manière amusante, hier: "C'est presque mon avis, dit-il, que la Providence a erré en créant tant de Canadiens-français ; mais que pouvez-vous contre la Providence? Il faut en prendre son parti le mieux possible. Et il vaut mieux décider qu'il est plus facile de s'entendre avec Jean-Baptiste que de l'exterminer."

Les députés canadiens-français, aux Communes, ne sont pas des anges. Les autres non plus. Il y en a d'étroits. Ils n'ont cependant pas le monopole de cette qualité. Il y en a qui voudraient voir les Canadiens-français dominer le Canada. Peut-on les condamner d'entretenir une telle ambition? Le vieux George III, politicien extrêmement heureux, et d'après des méthodes qui eussent été, il n'y a pas encore longtemps, bien populaires à Winnipeg, avait coutume de dire que n'importe quel homme peut faire n'importe quoi. Si le Canadien-français est capable d'annexer tout le Canada, corps et biens, esprit, intelligence et jugement, à son aise! Mais on ne voit pas ici que ce soit son but. Il veut sa part de place au soleil. Plus vous le voyez et plus vous vous sentez idiot de ne pas essayer de le comprendre.

Que dire de cet aspect-ci du débat assez remarquable sur l'adresse que nous avons eu, — que les discours qui ont le plus frappé la Chambre ont été faits par des Canadiens-français? La palme revient à l'ancien président Marcil, à demi-Irlandais; et cela peut être tolérable à un Orangiste qui a du goût pour une éloquence châtiée et aussi quelque amour de la tolérance, tout comme en a toujours montré le roi Guillaume d'Orange. Mais, d'une manière, le succès le plus remarquable, c'est celui d'un homme qui, il y a douze ans, ne savait pas l'anglais et qui, jusqu'ici, n'a jamais parlé à la Chambre la langue de Shakespeare. M. Lapointe, de Kamouraska, a fait un appel à l'union, dans le Québec. Et, chemin faisant, il a critiqué les ministres de la Couronne, pour faire de l'argile du recrutement des matériaux partisans. Mais il l'a fait avec une courtoisie si parfaite, tout comme un ami fait des remontrances amicales à un ami, sur un sujet d'intérêt commun, qu'il a tout de suite paru qu'une nouvelle force venait s'ajouter à quoi ? — aux forces canadiennes-françaises du parlement ? Oui, — mais surtout aux forces du parlement qui parlent l'anglais.

* * *

Car, — et c'est à noter, — il y a un phénomène et un précieux actif dans cette aptitude bilingue où excellent les Canadiens-français. Tant que M. Lapointe n'a parlé que français, les trois-quarts de la Chambre, qui sont Anglais, l'ont ignoré. Dès qu'il parle dans la langue qu'il ignorait il y a une décade, les Anglo-Canadiens reconnaissent une nouvelle force parlementaire à laquelle ils étaient, hier, sourds et aveugles. Ce phénomène signifie sans doute que l'on ne peut atteindre à l'importance parlementaire réelle, au Canada, qu'en faisant usage de l'anglais. Le bénéfice qu'on y trouve, c'est que, quand on s'aperçoit des faits évidents dont nous sommes entourés, on se rend compte de plus en plus de la culture et du point de vue français. . . . . .

Il y a encore ceci; les discours des représentants des Provinces Maritimes ont tous, sauf un, été remplis de parti-pris politique. L'exception, ce fut celui de M. Turgeon, de Gloucester, Nouveau-Brunswick, le seul Acadien qui ait parlé pendant ce débat. Son discours, comme il convient au père de deux législateurs, — dont l'un est le procureur-général de la Saskatchewan et l'autre est député à la législature albertaine, — et à un homme qui marche avec l'aide d'une canne, a été marqué d'une sobriété pleine de bonhomie. Il l'a fait en anglais, avec tout juste cette trace de manque de familiarité avec la langue qui donne toujours du charme à un accent qui est plus de la France que de la Grande-Bretagne.

* * *

Et, des discours français, il y a eu celui de Paul-Emile Lamarche, le Bourassiste sur lequel on peut toujours compter pour élever la voix en faveur du Maître et de son Lavergne. . . . . M. Lamarche a défendu l'attitude de ses chefs attaqués, avec une éloquence, une calme conviction, des manières parlementaires qui l'eussent fait fort priser à Westminster. Si cette défense fût venue du côté libéral des Communes, il se fût élevé, de l'autre côté, un cri pour la répression de l'orateur. Mais le discours de M. Lamarche n'a trouvé que peu d'écho dans les feuilles conservatrices. Le silence est la sûre récompense de celui qui expose une attitude impopulaire avec cette force rare issue de la modération.

Pour une fois, la tribune des journalistes ne s'est pas vidée de presque tous ses journalistes de langue anglaise, pendant un discours français. Il restait toujours ceci de possible, qu'il y eût quelque tapage. Les journalistes sont demeurés au poste pour écouter ce que peu d'entre eux pouvaient comprendre. Et vous pouviez les voir de temps à autre demander à un journaliste de Québec ou de Montréal, présent à cette minute-là, quelques lignes de ce que disait Lamarche. La tribune, comme on peut l'observer du parquet, est le vrai miroir de la Chambre et du pays, à propos de ces relations entre Anglais et Français. Les journalistes de langue anglaise semblent considérer comme intermèdes négligeables les discours français, — tout comme si deux millions de gens nés au pays pouvaient être un léger incident dans la vie nationale de huit millions d'êtres. Mais, aux points critiques des débats, il faut que les journalistes anglais aillent s'adresser aux journalistes de langue anglaise, pour acquérir une connaissance élémentaire de ce que disent ces deux millions.

Que pensent les Canadiens-français de notre attitude parfois gourmée à leur endroit (*"our sometimes superior attitude towards them"*) ? Nous ressentons vivement la conduite condescendante de ces hauts et puissants messieurs de Piccadilly et de Leicester Square, qui nous font entendre que ce sont eux et leurs ancêtres, ancrés aux Iles Britanniques, qui ont réellement créé l'Empire, pour la gloire duquel l'émigrant n'a fait qu'asservir les solitudes, bâtissant des villes, élevant des démocraties où, hier, tout était désert. Les sentiments que Downing Street entretient à l'endroit de tout le Colonial, j'ai bien peur que nous, les gens de langue anglaise si satisfaits de nous-mêmes, nous les entretenions à l'égard des hommes qui ont derrière eux, dans notre pays, la plus longue lignée d'ancêtres. Et c'est là un reste inconscient de notre vétuste orgueil de conquête, que nous devrions ensevelir au pied du monument à Wolfe et Montcalm, avec aussi ce qui reste du dicton de Waterloo qu'*un Anglais vaut sept Français.*

M. Marcil a dit l'autre jour aux Communes qu'il regrettait que le *Journal,* d'Ottawa, eût ressuscité ce sentiment détestable en ces termes: *"De toutes manières, les Canadiens-français jouissent de la liberté, de la protection, des avantages d'un Empire qui a été plus généreux à leur endroit que jamais des vainqueurs l'avaient été auparavant, dans le monde, à l'endroit d'un peuple défait."*

Donc, parce que Wolfe a joué Montcalm, devons-nous nous considérer comme les conquérants de nos frères canadiens, en 1916? Ai-je jamais, moi, fait quoi que ce soit qui me donne le droit de me sentir le conquérant de mon voisin, capable de parler aux Communes deux langues, tandis que, moi, mon palais n'en peut faire résonner qu'une? Il faut nous appuyer sur les conditions de la vie contemporaine, si nous voulons trouver le seul moyen de parvenir au règlement de questions qui, à tort ou à raison, agitent aujourd'hui le Québec. Il y avait certes beaucoup de bon sens et de saine politique dans cette règle mosaïque qui voulait que chaque cinquantième année fût un jubilé et effaçât tout du passé.

A. V.

Ce journal est imprimé au No 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée) J. N. Chevrier, gérant-général.

AUX FUMEURS DE CIGARETTES

Vous qui désirez vous guérir de la funeste passion de la cigarette, habituez-vous à la pipe, en fumant le HEROS : un tabac pur, sans ingrédients étrangers, ayant subi, dans une chambre chaude et humide, une fermentation parfaite, qui enlève le goût de vert, l'âcreté et neutralise les propriétés nocives de la nicotine. Le fumeur de cigarettes peut satisfaire sans danger son besoin d'aspirer la fumée. L'expérience en a été faite avec un succès complet. Un petit effort pendant quelques jours et vous serez guéri. Le fumeur de cigarettes invétéré, aux doigts jaunis est mal noté, tandis que la pipe est admise et de plus en plus à la mode.

Envoyez un mandat-poste de 75 sous et vous recevrez une livre de HEROS.

La St. Jacques Tobacco Packing Co., Ltée. S.-Jacques, Comté Montcalm, Qué.

Province de Québec,
District de Montréal.

AVIS

Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly

Les électeurs municipaux, soussignés, ayant la qualité voulue, de la Municipalité S.-Joseph de Chambly, demandent, par les présentes, qu'il soit tenu un bureau de votation, aux termes de la section quinzième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909, pour décider si les électeurs municipaux de la Municipalité adopteront ou non, en vertu et en exécution de la dite section, le règlement suivant que nous soumettrons, par les présentes, à leur adoption, savoir: —

"La vente des liqueurs enivrantes et l'émission de licences en conséquence sont, par le présent règlement, prohibées dans la Municipalité S.-Joseph de Chambly et en exécution de la section quinzième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909".

En foi de quoi nous avons apposé nos seings aux présentes, en la paroisse de Chambly, ce dix-neuvième jour de février mil neuf cent seize.

Honoré Tétrault.
Joseph Hébert.
Henri Guertin.
Emile Hébert.
Eddy Dulude.
Charles Massé.
Pierre Grignon.
J. H. Demers.
Amédée Hébert.
Athanase Hébert.
Saline Monty.
Arthur Monty.
Joseph Bouthillier.
Adélard St-Jean.
Charles Fortier.
Barthélémy Comtois.
Norbert Brouillet.
Joseph Coupal.
Joseph L'Ecuyer.
Doucithé Giroux
Charles Gélineau.
Eugène Pierre.
Pierre Brandin.
Ad. Raymond.
Raymond Raymond.
Arthur Benault.
Aimé Raymond.
Arthur Logue.
Osias Desaultels.
Auguste Mercille.
Louis Lamarre,
Joseph Cosme.
Toussaint Jetté.
Damase Berfrand.
Auguste Lamarre.
Raphael Moquin.
Casimir Moquin.
Docithé Bigonaise.
L. P. Duclos.
Joseph Bessette.
Mme Arsène Larcau.
M. Isaac Forget
Mme Ouimet.
Amédée Forget.
Ovide Ménard.
Omer Hébert.
Jos. Antoine Mercille.
Jules Prairie.
Elzéar Benault.
Charles Vincelette.
Mme Napoléon Vincelette.
Joseph Perreault.

Vraie copie
CHARLES ROY, N.P.
Secrétaire-trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DU VILLAGE DU BASSIN DE CHAMBLY

AVIS PUBLIC

Une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité de la paroisse de S.-Joseph de Chambly, est, par le présent, convoquée par le soussigné, Charles Roy, N.P., secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil municipal de la paroisse de S.-Joseph de Chambly, mardi le vintg-unième jour de mars, mil neuf cent seize, à dix heures du matin, aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si le règlement énoncé dans le requête ci-dessus doit être ou non adopté par les électeurs ainsi réunis.

Donné en la paroisse de Chambly, ce dix-neuvième jour de février mil neuf cent seize.

(Signé) CHARLES ROY, N.P.
Secrétaire-trésorier.

Vraie copie. CHARLES ROY, N.P.
Secrétaire-trésorier.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

HORAIRE DU SERVICE SUBURBAIN POUR 1916.

LACHINE. — Du bureau de Poste. Service de:—
10 min. de 5.40 a.m. à 8.00 a.m.
20 min. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m.
10 min. de 4.00 p.m. à 7.10 p.m.
20 min. de 7.10 p.m. à 12.00 minuit.

DE LACHINE.—Service de:—
20 min. de 5.30 a.m. à 5.50 a.m.
10 min. de 5.50 a.m. à 9.00 a.m.
20 min. de 9.00 a.m. à 4.00 p.m.
10 min. de 4.00 p.m. à 8.00 p.m.
20 min. de 8.00 p.m. à 12.10 a.m.
Dernier extra à 12.50 a.m.

SAULT - AU - RECOLLET ET SAINT-VINCENT-DE-PAUL. — De Saint-Denis à Saint-Vincent.—Service de :—
15 min. de 5.15 a.m. à 8.00 a.m.
20 min. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m.
15 min. de 4.00 p.m. à 7.00 p.m.
20 min. de 7.00 p.m. à 8.00 p.m.
30 min. de 8.00 p.m. à 12.00 p.m.
Tramway pour Henderson seulement 12.00 a.m.
Tramway pour Saint-Vincent, 12.40 a.m.

DE SAINT-VINCENT A SAINT-DENIS. — Service de :—
15 min. de 5.45 a.m. à 8.30 a.m.
20 min. de 8.30 a.m. à 4.30 p.m.
15 min. de 4.30 p.m. à 7.30 p.m.
20 min. de 7.30 p.m. à 8.30 p.m.
30 min. de 8.30 p.m. à 11.30 p.m.
Tramway de Henderson à Saint-Denis, 12.20 a.m.
Tramway de Saint-Vincent à Saint-Denis, 1.10 a.m.

CARTIERVILLE. — De Snowdon Jct.—Service de :—
20 min. de 5.20 a.m. à 8.40 p.m.
40 min. de 8.40 p.m. à 12.00 minuit.

DE CARTIERVILLE. — Service de :—
20 min. de 5.40 a.m. à 9.00 p.m.
40 min. de 9.00 p.m. à 12.20 a.m.

TRAMWAY — De l'Ave du Parc et Mont-Royal.—Service de :—
20 min. de 5.40 a.m. à 12.20 a.m.

DE L'AVE. VICTORIA.—Service de :—
20 min. de 5.50 a.m. à 12.30 minuit.
De l'Ave. Victoria à Snowdon, 10 min. 5.50 a.m., à 8.30 p.m.

BOUT DE L'ILE.—De Lasalle et Notre-Dame, service de : —
60 min. de 5.00 a.m. à 12.00 minuit.

TETREAULTVILLE.—De Lasalle et Notre-Dame, service de : —
15 min. de 5.00 am. à 9.00 a.m.
30 min. de 9.00 a.m. à 3.30 p.m.
15 min. de 3.30 p.m. à 7.00 p.m.
30 min. de 7.00 p.m. à 12.00 minuit.

POINTE-AUX-TREMBLES, via Notre-Dame.—De Notre-Dame et 1ère avenue, Maisonneuve, service de : —
15 min. de 5.15 a.m. à 7.30 p.m.
20 min. de 7.30 p.m. à 12.30 a.m.

TOUTES LES DERNIÈRES NOUVELLES DU SAMEDI

LE NATIONALISTE

MONTRÉAL, CANADA ET ÉTRANGER
(Fils spéciaux : Ottawa et Québec.)

LA GUERRE

ECHEC TEUTON DANS L'ARTOIS

Les Poilus ont facilement raison des Boches au nord de Blangny. — Berlin dit que les Allemands ont enrayé une attaque anglaise près d'Ypres et ont détruit des tranchées françaises. — Des troupes alliées près de Corfou.

Paris, 19. — Bulletin officiel de cet après-midi:

Dans l'Artois, les Allemands ont dirigé hier soir, à un endroit situé au nord de Blangy, une attaque sans importance que nous avons facilement repoussée.

BULLETIN DE BERLIN

Berlin, 19. — Bulletin officiel de cet après-midi:

Front occidental: Nous avons enrayé, au sud-est d'Ypres, une attaque anglaise précédée par un fort bombardement.

Dans le secteur situé au nord et au nord-est d'Arras, il y a eu des opérations de sape et des attaques à la grenade à main. Nous avons occupé le cratère formé par l'explosion de l'une de nos mines.

Sur le front compris entre l'Aisne et la Meuse, il y a eu alternativement un bombardement et une lutte de mines.

Nous avons détruit une partie d'une position française sur les hauteurs de Combres, en faisant sauter une grosse mine.

Au nord-est de Largitzen, près de la frontière française, au sud-ouest d'Altkirch, des détachements teutons ont pénétré dans les tranchées ennemies, ont détruit des ouvrages de défense et des fils de fer, et sont revenus avec quelques prisonniers et 2 lance-mines.

Nos aviateurs ont attaqué avec succès le parc d'aviation d'Abeele, au sud-ouest de Poperinghe, et les gares du voisinage.

Il n'y a rien à relever dans la zone orientale et dans les Balkans.

RENFORTS BOCHES EN BELGIQUE

Amsterdam, Hollande, 18, viâ Londres, 19. — Dans le cours des 6 derniers jours, les Allemands ont opéré le transport de troupes dans le sud et le centre de la Belgique, dit une dépêche de la frontière au "Telegraaf".

De longs convois remplis de fantassins et de canons se sont dirigés à l'ouest et au sud, et de petits détachements se sont rendus au sud-est par voie de Louvain, de Waverna et de Gembloux.

Des officiers de haut grade tiennent encore fréquemment des conférences à Louvain.

DEBARQUEMENT A ORTHONI

Athènes, 17, viâ Londres, 19. — Le ministère de l'Intérieur annonce qu'un détachement de troupes alliées a occupé Orthoni, petite île située dans le voisinage de Corfou. On ne dit pas pour quel motif.

Orthoni est l'ancien nom de l'île de Fano, dont un message mi-officiel du 9 février annonçait l'occupation par un détachement français.

LE PRINCE OSCAR BLESSE PAR LES COSAQUES

Petrograd, 19, viâ Londres. — L'agence semi-officielle communique le renseignement suivant: Au dire de prisonniers allemands, le prince Oscar, le cinquième fils du Kaiser, a été blessé, il y a quelques jours en passant en revue des troupes à Smorgen, dans la région de Minsk.

Il fut pris sous le tir de quelques cosaques et blessé avec quelques officiers.

Le prince, furieux, ordonna d'opérer le bombardement des positions russes, ce qui fut fait pendant 2 heures.

Une dépêche d'Amsterdam datée du 7, et fondée sur un rapport officiel de Berlin, rapportait que le prince avait été blessé à la tête et à la cuisse par des fragments d'obus, au cours d'un combat livré sur le front oriental.

LE CAMEROUN N'EST PLUS ALLEMAND

LONDRES ANNONCE QUE LA CONQUETE EST MAINTENANT COMPLETE PAR SUITE DE LA CAPITULATION DE MORA.

Londres, 19.—On a annoncé officiellement, cet après-midi, que la conquête du Cameroun, colonie allemande de l'Afrique équatoriale, est complète, par suite de la capitulation de la garnison de Mora.

Un rapport officiel publié à Londres, le 17, rapportait qu'au dire du commandant des troupes anglo-françaises au Cameroun, les Alliés étaient maitres de toute cette possession à la réserve d'une position isolée, la colline de Mora. Suivant un message mi-officiel de Berlin d'hier, les Allemands défendaient opiniâtrément cette position, sous les ordres du capitaine von Raben.

La colline Mora est située dans la partie la plus septentrionale de la colonie. Les troupes allemandes du Cameroun méridional ont franchi la frontière et ont pénétré dans la Guinée espagnole, où elles ont été internées, le 6 février. Elles ont battu en retraite après que les Anglais eussent occupé Yaude, le premier de l'an.

INCENDIE DANS LE PORT DE GENES

Gênes, Italie, 19. — Un sérieux incendie s'est déclaré un peu après minuit, dans une cargaison de suif déposée sur les quais. Le feu fait encore rage, et toute la brigade des pompiers aidée par des soldats et des policiers tente d'enrayer le progrès des flammes.

On soupçonne qu'il s'agit du méfait d'incendiaires. Peu de temps avant que le feu ait pris, on a arrêté dans le voisinage deux individus suspects dont on n'a pas encore établi la nationalité.

Les flammes se sont communiquées au vapeur anglais "Llanishen", mais on les a éteintes.

LE BILL DE LA "PRESSE"

POURQUOI ON L'A RETIRE

Québec, 19 — Le bill de la "Presse", ou plutôt de la famille Berthiaume, a été retiré, sur motion de M. Lévesque, de Laval, son parrain, au comité des bills privés, hier. M. Lévesque n'a pas motivé ce retrait, mais nous sommes informés de bonne source qu'il n'y a eu aucun compromis entre les intéressés. La prétention des pétitionnaires était insoutenable en droit, d'après le rapport des greffiers chargés de l'étudier. Le gouvernement ignore quelquefois la décision de ces experts, mais il n'a pas voulu se lancer dans cette aventure qui eût permis à l'opposition de le taxer, non sans raison, d'arbitraire.

Les pétitionnaires, mis au courant de l'affaire, ont voulu éviter, sans doute, de s'exposer à une déconfiture, sur le conseil de leurs avocats.

INJUSTES ET OPPRESSIVES

C'EST AINSI QU'UNE ASSEMBLEE DE MARCHANDS ET D'INDUSTRIELS DE QUEBEC QUALIFIE LES NOUVELLES TAXES. — PROTESTATIONS AUPRES DU GOUVERNEMENT.

(De notre correspondant)

Québec, 19 — La taxe que le gouvernement fédéral se propose d'instituer sur les corporations à fonds social a été dénoncée comme injuste et oppressive, cet après-midi, à une assemblée publique convoquée à l'hôtel de ville, par le maire Drouin. Plus de deux cents industriels et marchands de la ville y assistaient.

Trois points de la nouvelle loi ont soulevé les protestations : le mode d'impôt, sa répartition injuste et sa rétroactivité. Plusieurs personnes, parmi les industriels les plus en vue de la ville, ont exprimé l'opinion que le commerce et l'industrie du pays ont été déjà suffisamment mis à contribution pour les fins de la guerre et que l'impôt nécessaire devrait être réparti sur tous les citoyens du pays, que la taxe telle qu'imposée affecte les petites industries mais exempte les compagnies puissantes, ayant de gros capitaux et dont les profits sont partagés entre les directeurs au lieu d'être distribués en dividendes, enfin que l'effet rétroactif de la loi est oppressif et va conduire la plupart des industries à la ruine.

L'assemblée a adopté comme conclusion des opinions émises, une résolution protestant contre l'impôt proposé, demandant qu'il soit réparti sur tous les citoyens proportionnellement à leurs moyens et qu'il ne soit pas rétroactif. La résolution sera transmise aux ministres fédéraux et au chef de l'opposition.

WASHINGTON S'IMPATIENTE

Washington, 19. — La lenteur que la Grande-Bretagne apporte à répondre aux récentes notes du gouvernement américain sur la loi du commerce avec l'ennemi et la saisie de la matière postale rend impatients les fonctionnaires de la secrétairerie d'Etat. Le *Foreign Office* de Londres a promis il y a quelque temps de répondre à la note relative à la matière postale, mais on n'a pas entendu parler de l'effet des protestations que les Américains ont fait entendre au sujet de la loi sur le commerce avec l'ennemi.

LE MANITOBA ENCORE VOLE

Winnipeg, 19. — La commission des comptes publics a siégé aujourd'hui pour enquêter au sujet du prétendu vol de $50,000 commis au détriment de la province. M. Calder a déclaré à la Législature que le gouvernement possède suffisamment de preuves pour établir incontestablement qu'un fonctionnaire du service des chemins a mis dans sa poche des sommes considérables auxquelles il n'avait aucun droit. Cela ne s'est passé au su d'aucun ministre, ni d'aucun chef de service, en autant qu'on peut le savoir.

LA RUPTURE D'UN CONTRAT

LA COUR DE REVISION CONFIRME LE JUGEMENT DE PREMIERE INSTANCE CONDAMNANT LA MONTREAL PUBLIC CORPORATION A PAYER LA SOMME DE $17,500 A M. E. CHAMPAGNE.

La Cour de révision, composée des juges Archibald, Demers et Mercier, a rendu un jugement fort intéressant samedi, confirmant une décision du juge Panneton, en Cour supérieure, dans la cause d'Evariste Champagne contre la Montreal Public Service Corporation. Le demandeur obtient $17,500 de dommages pour la rupture d'un contrat par lequel la défenderesse l'engageait comme gérant général pour une période de dix ans. Ce jugement intéressera particulièrement ceux qui sont engagés par contrat pour remplir telle ou telle position ; il déclare qu'un tel contrat ne peut être résilié par l'employeur sans que l'employé ait un recours en dommage.

Le 3 mars 1913, le demandeur instituait une poursuite pour recouvrer de la défenderesse la somme de $194,418.33. Il réclamait d'abord $33,333.33 pour des dommages résultant de l'inexécution de la part de la défenderesse d'un contrat passé le 14 juillet 1909 entre lui et elle, alors qu'elle portait le nom de " The Saraguay Electric & Water Co ". Cette compagnie l'engageait comme gérant général pour une période de dix ans, avec un salaire de $2,000, la première année, $3,000, la deuxième, $4,000, la troisième, et $5,000 les années subséquentes. Il réclamait ensuite $159,083.00, pour des services rendus à différentes compagnies, en les organisant, leur faisant obtenir des franchises et qui furent absorbées par la défenderesse.

Subséquemment, le demandeur a abandonné la deuxième partie de sa réclamation et le procès ne s'est instruit que sur l'autre. L'inexécution du contrat, dont le demandeur se plaignait, aurait consisté dans le refus de la part de la défenderesse de laisser gérer les affaires de la compagnie.

Le 21 décembre 1912, par un acte du Parlement de Québec, la " Saraguay Electric " changea de nom et devint la " Montreal Public Service Corporation ", dans le but d'agrandir le champ de ses opérations. En janvier 1913, les difficultés commencèrent. Le bureau de direction adopta deux résolutions : l'une nommant M. Thornton, ingénieur en chef et gérant général de la nouvelle compagnie, et l'autre déclarant que M. Champagne ne pourrait rien faire comme gérant sans l'autorisation écrite du président et du bureau des directeurs.

Le juge Panneton, dans le jugement de première instance, fit remarquer qu'en comparant ces résolutions avec le contrat, on trouve qu'elles sont la modification complète de ce dernier. Dans son plaidoyer de défense, la compagnie ne se plaint pas du demandeur. Cependant, un autre a été nommé comme " operating manager ". La résolution du 3 février dit que le demandeur ne pourra exercer son droit de gérance sans une autorisation écrite du président de la compagnie. Celui-ci est député à Québec et par conséquent absent de Montréal, au moins deux mois par année. En plus, il est directeur de plusieurs compagnies importantes, entre autres la compagnie des Tramways de Montréal. Exiger que le demandeur obtienne son autorisation écrite pour tout acte de gérance équivaut à enlever à ce demandeur tout pouvoir.

Le demandeur a raison de refuser, dit le juge Panneton, la position inférieure qu'on lui offrait ; il y avait d'abord une question de dignité personnelle, ensuite il est lui-même directeur de la compagnie et il a personnellement intérêt à ce qu'elle soit bien administrée ; c'est lui-même qui l'a organisée, qui l'a mise en opération, qui l'a gérée pendant trois ans, ce qui lui donnait un certain crédit dans le public. Le juge Panneton conclut à ce que le demandeur avait droit à $17,500 de dommages plus les intérêts et les frais. Cette décision a été unanimement confirmée par la Cour de révision.

AUTRES JUGEMENTS

Les causes suivantes ont aussi été révisées :

Sandon contre Dewit, jugement renversé avec dépens contre le demandeur.

Hébert contre Pacard et Pacard contre Hébert, jugement confirmé.

Saucier contre Corbeil, jugement renversé.

Maigret contre Corbeil, jugement renversé ; $130 accordées et le bail est résilié.

CONFERENCES DE M. H. BOURASSA

Il est décidé que M. Henri Bourassa, le directeur du "Devoir, inaugurera sous peu, — au commencement de mars, — la série de conférences dont il parlait au Monument national, à la mi-décembre, dans la grande assemblée nationaliste d'alors.

Ces conférences auront lieu chaque semaine, pendant un mois et demi; le conférencier y traitera des causes et des conséquences de la révolution impérialiste et de la participation du Canada à la guerre. Il y en aura cinq ou six.

Elles auront lieu dans un vaste local, la salle du conseil Lafontaine des Chevaliers de Colomb, rue Sherbrooke, dans l'est.

Le "Devoir" donnera des détails supplémentaires lundi.

LE MEURTRE DE LA RUE SHUTER

LE JURY DU CORONER DECLARE LA MARTINIQUAISE ISABELLE DOMICIAIN RESPONSABLE DE LA MORT DE Mme MATTHEWS. — VERSION DE LA PREVENUE.

L'enquête sur la mort de Mme Matthews a eu lieu samedi devant le coroner McMahon. Après l'audition de plusieurs témoignages le jury a prononcé un verdict déclarant l'accusée. Isabelle Domiciain, responsable de la mort de Mme Matthews.

Les premiers témoins entendus ont été les médecins légistes Derome et MacTaggart qui déclarèrent que la mort avait été causée par strangulation. Sur une question du coroner, M. Derome explique que la strangulation pouvait être produite par une personne de force moyenne et même limitée à cause de l'âge de la victime. Mme Matthews avait une tache de sang sur la main droite et des écorchures au coude. Contrairement à ce qu'ont rapporté les journaux il n'y avait pas d'empreintes digitales sur le cou.

M. Adélard Lavallée, sténographe officiel, donna ensuite lecture de la déclaration d'Isabelle Domiciain faite devant le magistrat Saint-Cyr, déclnaration dans laquelle la prévenue raconte alors les circonstances qui ont précédé et accompagné le crime.

Entrée au service de Mme Matthews le 25 janvier dernier, Isabelle eut fort à se plaindre des mauvais traitements infligés par sa maitresse.

Le jeudi suivant, jour de lavage, elle fut malmenée et même frappée.

Le lendemain, nouvelle scène, qu'elle supporta comme la précédente, dit-elle.

Le samedi matin, sa maitresse la frappa avec ses pieds pour avoir négligé de chauffer les fournaises. Isabelle descendit alors faire ses feux et revint à la chambre de sa maitresse lui offrir une tasse de thé; mécontente, celle-ci l'invectiva et la frappa de nouveau.

La fournaise s'éteignit encore vers midi et la querelle continua.

Vers deux heures du soir, le même jour, Isabelle annonça qu'elle allait se chercher une position ailleurs et demanda son chapeau et son manteau.

A ce moment Mme Matthews, qui se préparait à sortir, se fâcha de nouveau et la frappa. Isabelle se fâcha alors à son tour, frappa sa maitresse et la renversa par terre. "Je ne l'ai pas tuée tout de suite, dit-elle, c'est lorsqu'elle fut par terre que je mis ma main sur son cou." Mme Matthews murmura: "Apporte-moi le portrait de ma petite Dorothée. Embrasse-moi, Isabelle."

Après lecture de cette confession le detective Georges Thibault fut entendu. C'est lui qui, avec l'inspecteur O'Donnell, conduisit Isabelle au poste de police. Il fournit quelques détails sur les objets trouvés en la possession d'Isabelle. Mme Patrick Rooney raconta ensuite que la prévenue avait travaillé chez elle du quatorze novembre au vingt-cinq janvier dernier. A son départ, Isabelle déclara à Mme Rooney qu'une de ses amies du nom de Marie lui avait fait obtenir une nouvelle position sur la rue Mont-Royal.

Au poste de police, d'après le témoignage de la matrone, la jeune fille aurait de nouveau avoué son crime et aurait précisé la date: le 29 janvier, un samedi, dit-elle.

Mme Joseph Alfred Turgeon, 21 Burnside, fit le récit de l'arrivée chez elle d'Isabelle après son départ de chez Mme Matthews.

Le samedi 29 janvier, entre cinq heures et demie et six heures du soir, la Martiniquaise se présenta chez le témoin avec deux valises. Elle dit venir de chez une dame de la rue Shuter, mais ne nomma personne. Pour expliquer son départ elle ajouta qu'elle avait peur de son ancienne maitresse et qu'elle la croyait folle.

C'est l'inspecteur Patrick O'Connell qui opéra l'arrestation au No 228 rue Sherbrooke ouest. Les objets saisis en la possession de la Martiniquaise ont été reconnus comme appartenant à Mme Matthews par les deux soeurs et la fille de la victime. Mlle Dorothée Matthews reconnut à l'enquête quelques-uns des objets qui lui furent montrés comme appartenant à sa mère.

Dans ses remarques au jury, le coroner mit en relief le fait que la date du meurtre a été clairement précisée: le samedi, 29 janvier, et que d'après l'audition des témoins on ne peut pas conclure que le vol ait été le mobile du crime.

Quelques minutes suffirent aux jurés pour se mettre d'accord et prononcer le verdict précité.

CAUSERIE AU CLUB DE REFORME

L'uniformité de l'impôt, sa répartition et son prélèvement ont été les points étudiés dans le discours prononcé, samedi midi, par M. John Bain d'Ottawa, au club de Réforme, sur " le libéralisme et les problèmes soulevés par la guerre ".

L'orateur, parlant de la prospérité de l'Ouest canadien, se prononce carrément contre le système douanier qu'a trouve trop élevé pour les années précédentes et celles à venir, en même temps que préjudiciable aux manufacturiers.

ACCUSE DE BIGAMIE

Dégoûté de son premier mariage, contracté à Cowansville, il y a quelque dix ans, un nommé John William Archer, âgé de 2 ans, domicilié au No 2781 rue S.-Dominique, a voulu, allégue-t-on, convoler en de nouvelles noces avec une plus jeune femme, mais sa femme légitime l'a fait pincer.

Traduit devant le magistrat Saint-Cyr, Archer a protesté de son innocence. Il subira son procès mardi prochain.

FUMISTES DEMASQUES

OU L'ON DECOUVRE QUE DEUX GALONNES, DONT L'UN PORTE UNE FAUSSE DECORATION, SONT TOUT SIMPLEMENT DES HABLEURS. — LA VERITE SUR LEURS EXPLOITS.

(Spécial au " Nationaliste ".)

Ottawa, 19.—Le ministère de la Milice est saisi, de ce temps-ci, d'une curieuse affaire qui pourrait bien coûter leurs galons à deux officiers du corps expéditionnaire canadien, tous deux bien connus à Montréal.

Il y a quelques semaines, ces deux officiers revenaient d'Europe, après un engagement de quelques mois dans un régiment canadien dépêché en Angleterre et destiné à aller au front. A leur arrivée ici, l'un d'eux, grand hâbleur devant le Seigneur, donna une très intéressante entrevue à un des journaux anglais de Montréal, racontant qu'il avait assisté à plusieurs batailles au front, qu'il s'était battu dans la région d'Ypres, et si bravement que le roi Albert l'avait décoré de sa main, et qu'après avoir été blessé par un shrapnell, il avait dû subir une assez grave opération à la jambe. Comme preuve de toute cette histoire, assez plausible, il montrait sa décoration belge et deux béquilles avec lesquelles il marchait, car il avait réellement eu la rotule fracassée. Il avait, disait-il, passé des heures terribles, abandonné sur le champ de bataille, jusqu'à ce qu'on l'eût recueilli ; mais il voulait retourner au front et il ferait des démarches auprès du général Hughes pour se faire autoriser à lever un corps de sapeurs.

Son compagnon racontait, de son côté, des histoires de guerre aussi terrifiantes.

L'histoire de la décoration du capitaine X... et de ses exploits fit le tour des journaux. Elle se rendit même en Grande-Bretagne, d'où l'on écrivit au Canada pour protester contre cette fumisterie. Le ministère de la Milice, mis au courant par les autorités militaires d'Angleterre, s'intéressa à toute cette affaire et ordonna une enquête secrète en Grande-Bretagne.

On dit ici dans les cercles autorisés, qu'informations prises, il se trouve que les deux héros, le capitaine X... et son camarade ont bel et bien été blessés, — mais pas du tout en France non plus que dans les Flandres. L'un et l'autre n'auraient jamais vu le feu. Le capitaine X... se serait fracassé le genou à la suite d'une chute de cheval, son camarade aurait été blessé dans des circonstances analogues... et tout cela se serait passé au camp canadien, en Angleterre.

L'histoire de la décoration décernée au nouveau Tartarin par le roi de Belgique serait une fable, ce qui est d'autant plus vrai que le capitaine X... n'a jamais mis les pieds en France et n'a jamais approché le roi Albert.

Le ministère, saisi de toutes les informations nécessaires à ce sujet a, dit-on, l'intention de sévir rigoureusement contre ces deux membres du cercle Ananias et de les dégrader prestement, afin de couper court aux histoires qu'ils content tous deux, et de faire un exemple pour les hableurs qui reviennent du front.

Ce qui rend l'affaire plus grave, c'est que le capitaine X... a porté depuis son arrivée au Canada la décoration qu'il dit avoir reçue du roi Albert de Belgique.

L'affaire ne s'est ébruitée que ces jours-ci et c'est pourquoi les journaux n'en ont pas encore parlé. Mais ce que l'on en raconte est parfaitement authentique, affirment des gens de l'entourage du ministre de la Milice.

LA TAXE DES THEATRES

M. Bienvenu, le surintendant municipal du bureau des privilèges et licences, pour Montréal, nous adresse la lettre suivante, que nous publions, en toute justice pour lui :

Montréal, 18 février 1916.

M. le directeur du "Nationaliste".

M. le directeur,

Le "Nationaliste", dans son dernier numéro, a publié une nouvelle de portée grave contre l'administration municipale et le département des privilèges et des licences, dont j'ai la direction.

D'après un article intitulé *"Des théâtres favorisés"*, *"Un grand nombre de lieu d'amusements, dit-on, ne paient pas leurs taxes"*,. un *"employé"* municipal aurait, dans une entrevue avec un de vos représentants, tenu, entre autres propos, ceux-ci : — *Bien, prenez la question des licences, celles surtout qui regardent les théâtres de Montréal. Je vous surprendrai peut-être... Je ne veux pas englober dans la déclaration que je vais faire tous les théâtres de Montréal, car il y en a un bon nombre qui payent régulièrement leurs taxes, mais la grosse majorité ne le font pas... Le favoritisme existe partout, vous savez, mais plus dans notre "boutique" qu'ailleurs... Nos édiles aiment les cirques.*

Cette affirmation, M. le directeur, est inventée de toutes pièces. Elle est si loin de la vérité qu'il faut vraiment se demander comment il est possible qu'un homme puisse ainsi, pour le seul plaisir d'essayer de dénoncer un scandale, calomnier aussi délibérément les représentants des citoyens, et jeter, en passant, de la boue sur un chef de département que trente ans de loyaux services devraient mettre à l'abri de pareilles infamies.

Votre journal, qui a coutume de renseigner ses lecteurs d'une façon exacte et honnête, a intérêt à connaître la vérité, dans les circonstances ; de même aussi, le public à qui l'on apprend que, s'il est obligé de se saigner pour payer de nouvelles taxes, c'est dû au fait que les échevins, de complicité avec les chefs de service, interviennent pour que des favoris ne paient pas leurs redevances à la ville. C'est pourquoi je vous prie de publier ma protestation.

Si cet "employé municipal", qui se moque avec tant de désinvolture des échevins et qui a des loisirs suffisants pour lui permettre d'essayer de dénicher des scandales, n'était un par calomniateur et valait la peine qu'on s'occupât de lui davantage, je l'inviterais à venir, dans nos bureaux, constater que, non seulement les soixante-quinze propriétaires de lieux d'amusements dont il parle ont payé leurs licences, cette année, comme d'habitude, mais que les quarante-sept mille autres contribuables inscrits dans nos livres, chaque année, paient toujours leurs taxes intégralement, sans que personne n'intervienne pour nous empêcher de les faire payer. Je laisse à l'autorité compétente le soin de vérifier cette assertion, si elle le juge à propos.

En attendant, j'ai rétabli les faits auprès du bureau des commissaires.

Veuillez agréer, M. le directeur, l'expression de mes sincères remerciements pour votre grande courtoisie, et l'assurance de ma parfaite considération.

Votre tout dévoué,

(Signé) A. BIENVENU,
Surint. du dép. des privilèges et des licences.

A LA BOURSE DE MONTREAL

Pour faire suite à la reculade de ces jours derniers — résultat de l'exposé budgétaire de mardi — quelques valeurs se sont engagées dans une marche ascensionnelle, afin de récupérer une partie au moins du terrain perdu. Ces quelques mouvements se sont poursuivis durant la matinée d'hier, samedi, avec une fermeté qui honore les titres mis ainsi en vedette.

Toutefois, le marché d'hier a été restreint dans des limites fort étroites, contrairement à ce qui s'était produit précédemment. La plus en vue des valeurs de la matinée a été l'action *Steel of Canada*, avec un nombre raisonnable de mutations, et des cours sensiblement meilleurs. Cette valeur s'est inscrite à 35 et demi, soit une fraction au-dessus de son niveau de dernière clôture, a touché 36 3-8, pour fermer aux environs de ce dernier cours.

Le *Detroit Railway, stock* d'un autre compartiment, a également été fort actif, terminant la séance à 88 et demi, niveau d'ouverture. Par ailleurs, le *Dom. Bridge*, modérément animé, émerge par le bond qu'il a fait, passant de 205 à 208 et demi, soit trois points et demi de gain. Le *Smelters* s'inscrit pareillement en appréciable progrès, à 154 1-2, tandis que l'*Iron* est légèrement fléchissant, à 43 1-8. Le *Scotia* fait un pas en avant, à 94 1-2; il marquait 93 5-8 hier, et le *Laurentide* fait 180.

Le groupe des valeurs de gaz et d'électricité voit le *Montreal Power* reprendre, à 221 et demi, cependant que le *Shawinigan* avance à 132. Le *Canadian Steamship* se fixe à 16 et demi.

EXPLOSION A NEW-YORK

New-York, 19.—Au cours d'une explosion qui s'est produite dans un chemin de fer souterrain en voie de construction, à une grande profondeur au-dessous de la surface de la rivière East, 3 ouvriers ont été précipités dans l'eau. L'un est mort du coup, on a secouru le deuxième et on n'a pas revu l'autre. Le bruit court que plusieurs autres ouvriers sont enfermés dans le méropolitain.

CHEZ CONCORDIA

LE FRUIT TOMBERA TOUT SEUL

M. Martin prédit en un langage métaphorique la chute certaine du bureau des commissaires. — Il a remporté une victoire à Québec mais il n'y retournera pas.— De l'économie partout, clame-t-il, il faut boucler le budget.— La ville encore frustrée.

Son Honneur peut avoir de petits travers: ne pas aimer les experts par exemple, mais ce que l'on ne peut lui reprocher, c'est de n'être pas ponctuel. Jugez plutôt.

La séance du bureau des commissaires était convoquée pour 11 heures samedi matin. Eh bien! à 11 heures sonnantes, Son Honneur était là...

En attendant ses collègues, il a fait ces réflexions:

—On devrait les mettre à l'amende lorsqu'ils sont en retard. Heureusement qu'ils n'en ont pas pour longtemps. Ils croient avoir gagné beaucoup à Québec. Ils se trompent. Je considère que j'ai remporté une victoire. Il y a déjà deux ans que je prédis ce qui arrive... et ce qui va arriver. Laissez mûrir le fruit, lorsqu'il sera mûr, il tombera bien tout seul.

—Et que pensez-vous des prochaines élections, M. le maire?

—Ce que j'en pense? Bien, je puis vous dire que je me présente de nouveau, quand même ne serait-ce que pour montrer à ceux qui me persécutent que je ne suis pas encore mort. On peut m'amener tous les gros financiers que l'on voudra, je n'en ai pas peur. D'abord, que pourraient-ils faire à l'hôtel de ville? Il faut être initié à une telle administration pour la faire marcher. Est-ce que ça n'a pas pris deux ans aux commissaires pour comprendre parfaitement ce qu'ils avaient à faire? Et ils ne le savent pas encore très bien.

Quant à mon mandat de député, je n'en veux plus. Je ne me représenterais pas pour tout l'or du monde. Il me semble que j'ai fait mon devoir pour le parti libéral.

—Retournez-vous à Québec la semaine prochaine?

—Non. Aller devant le Conseil législatif ce serait dépenser de l'argent pour rien.

Les commissaires ont pris leur siège, la séance commence.

Le *Nationaliste* de dimanche dernier parlait de certains employés du département des licences qui pratiquaient le favoritisme à l'égard de certains contribuables de la ville. Il n'avait pas tout à fait tort puisque le maire demandait samedi matin au bureau des commissaires le renvoi de deux d'entre eux pour cette raison.

—Et je vous demande surtout de ne pas les remplacer, a-t-il ajouté.

C'est sans doute pour faire faire des économies à la ville, car l'instant d'après on rescindait la résolution de lundi dernier au sujet de la délégation de l'ingénieur en chef au congrès des bonnes routes de Pittsburg.

—Désormais, on agira comme par le passé, fait ensuite remarquer Son Honneur; avant chaque séance on lira toujours le procès verbal de la séance précédente.

Le secrétaire s'exécute.

Midi moins cinq, la lecture est terminée.

—Bon, maintenant, à la besogne, fait Son Honneur.

Vous voyez la paperasse qu'il y a devant le commissaire Giroux. Je demanderais à chacun de vous de bien vouloir contrôler lui-même ses propres dépenses; un seul homme ne peut jamais suffire. La ville vient encore de payer $500 pour de la brique qu'elle n'a pas reçue. Au lieu de recevoir 13,000 briques, elle n'en a reçu que 10,500. On a même renvoyé les pourvoyeurs. Cela ne peut durer. Qui est-ce qui va pouvoir maintenant dire si la ville est volée ou non?

Le maire s'adresse maintenant au secrétaire:

—Pour sauver du temps, il faudra aussi faire un ordre du jour; il y a quantité de rapports que nous pouvons adopter sans discussion.

—Je suis bien prêt à me rendre à vos désirs, répond M. Sénécal, si vous voulez me promettre de suivre l'ordre que je vous donnerai.

On rit.

Suit la lecture des soumissions pour le conduit souterrain que la ville veut faire construire sur l'avenue Connaught.

Puis le maire prend de nouveau la parole:

—Il faudra écrire également à tous les chefs de départements pour leur demander de voir s'il n'y a pas moyen de réduire leurs dépenses cette année. Il faut à tout prix combler le déficit.

A l'issue de la séance, le commissaire Giroux donne connaissance à ses collègues de deux lettres qui lui ont été adressées par des compagnies qui avaient soumissionné pour obtenir le contrat d'huile dont la ville a besoin pour abattre la poussière de ses rues en été.

L'huile étant à la hausse depuis qu'elles ont obtenu les contrats, elles avertissent tout simplement les commissaires qu'elles retirent maintenant leur soumission.

—On ne retire pas nos résolutions nous autres, dit le maire. Forçons-les à remplir leur engagement.

—Je ne crois pas que nous puissions le faire, fait remarquer le commissaire des finances; Me Laurendeau m'a déclaré que nos formules étaient rédigées de telle façon que les compagnies pouvaient toujours retirer leur soumission.

—Eh bien, malgré tout le respect que je dois à M. Laurendeau, moi, j'irais devant les tribunaux. Est-ce qu'on va toujours jouer comme ça avec nous, voyons?

Et la séance est levée.

NAISSANCE

CARIGNAN — A Lachine, le 15 février 1916, au No 419 rue S.-Joseph, l'épouse de M. Raoul Carignan, un fils, baptisé Joseph-Jacques Carignan.

Parrain et marraine, M. Rodolphe et Gertrude Carignan, frère et soeur de l'enfant.

DECES

GAUTHIER. — A Montréal, le 18 février 1916, à l'âge de 62 ans et 4 mois, est décédé Albert Gauthier, ancien marchand d'ornements d'église.

Les funérailles auront lieu lundi, le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, No 106 rue S.-Marc, à 8 heures 30 précises pour se rendre à la cathédrale où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Prière de ne pas envoyer de fleurs.

RYAN — A Montréal, le 19 février 1916, est décédée Mary Roselle McGreevy, épouse bien-aimée de Thos. H. Ryan.

Les funérailles auront lieu mardi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, No 11 rue Lenoir, à 8 heures 1-4, pour se rendre à l'église S.-Thomas d'Aquin, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-LOUIS — A Montréal, le 18 février 1916, à l'âge de 53 ans, est décédé W. A. St-Louis, marchand.

Les funérailles auront lieu lundi, le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, No 845 rue St-Hubert, à 8 heures 30 a.m., pour se rendre à l'église St-Louis de France, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.